DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE DEÛLÉMONT

Enquête publique ayant pour objet l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai (B) en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), enquête publique à caractère transfrontalier située sur la commune de Deûlemont

Du 27 août au 27 septembre 2018

.ICPE - dossier : E18000097/59

RAPPORT DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE

Jacqueline Huart

Commissaire-Enquêtrice

Table des matières

- RAPPORT 3

I - OBJET DE L'ENQUÊTE ET CADRE JURIDIQUE 4

- 1.1 - Préambule : **4**

- 1.2 -Présentation de l'enquête : **4**

– 1.3 -Objet de l'enquête publique : **5**

- 1.4 -Cadre juridique **9**

II – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE 10

- 2.1 - La désignation de la Commissaire-Enquêtrice : **10**

– 2.2 - La composition du dossier : **10**

- 2.3 -La concertation préalable d'enquête : **17**

- 2.4 -Le déroulement de l'enquête : **18**

- 2.5 -L'information du public : **20**

- 2.6 - Les permanences effectuées : **21**

- 2.7 - La clôture de l'enquête : **22**

III - SYNTHÈSE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC 22

- 3.1 - Synthèse des observations du public : **22**

- 3.2 - Analyse des observations du public : **22**

- 3.3 - Observations des Organismes Associés : **293**

- 3.4 - observations des communes concernées : **298**

- 3.5 - Remarques de la Commissaire-Enquêtrice : **310**

IV - ANNEXES : 315

- RAPPORT

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

I - OBJET DE L'ENQUÊTE ET CADRE JURIDIQUE

- 1.1 - Préambule :

La présente enquête publique concerne l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

Il d'agit d'une enquête publique à caractère transfrontalier située sur la commune de Deûlemont qui s'inscrit dans le cadre de la convention d'ESPOO du 25/02/1991 entrée en vigueur en France le 10 septembre 1997.

La convention d'Espoo (ou Convention EIE[1]) est une convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans les contextes « transfrontière ».

Elle tient son nom de celui de la ville d'Espoo en Finlande, où cette convention a été adoptée et ouverte à signatures en 1991, avant d'entrer en vigueur 6 ans plus tard, le 10 septembre 1997.

Elle comporte 3 appendices qui « font partie intégrante de la Convention »

Elle stipule notamment que l'étude des impacts sur l'environnement par les Parties signataires de la Convention doit précéder toute prise de décision ou autorisation d'entreprendre toute activité (susceptible de générer ces impacts) listées dans l'appendice I de la Convention.

- 1.2 -Présentation de l'enquête :

Le dossier d'enquête publique fait apparaitre qu'une enquête publique est menée dans la commune de Comines-Warneton (Belgique) depuis le 28 juin 2018 et jusqu'au 27 août 2018.

Néanmoins, la procédure a été suspendue (comme cela vaut pour toutes les Enquêtes Publiques en Belgique) du 15 juittet au 15 août.

[1] EIE : Évaluation de l'Impact sur l'Environnement

La consultation du public prévue par le droit belge est différente de l'enquête publique française.

L'enquête belge se limite à la mise à disposition du public d'un dossier à l'hôtel de ville de Comines-Warneton et à la possibilité pour les citoyens d'adresser des observations par mail, courrier et fax.

Il n'y a pas de désignation de commissaire enquêteur, ni de registre d'enquête.

La présente Enquête Publique qui se déroule du 27 août au 27 septembre 2018 est instruite, pour l'Etat français, par la Préfecture du Nord, et a pour but de vérifier que la plateforme bimodale à proximité de la frontière respecte bien les principes de l'environnement qui régissent le type de projet présenté par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) dans le cadre des conventions européennes.

– 1.3 -Objet de l'enquête publique :

Le projet consiste à construire une plateforme bimodale (eau-route) en rive gauche de la Lys, à proximité de Comines au lieu-dit "Pont-Rouge".

Cette plateforme vise à optimaliser et à favoriser le transport par voie fluviale.

Via la RN58, la future plateforme bénéficie d'une connexion aux réseaux autoroutiers européens.

D'ouest en est, elle est à la croisée de l'axe Dunkerque-Ruhr sur l'E42 et du nord au sud à la croisée de l'axe Anvers-Paris sur l'E17-E25.

Le site de la présente demande de permis d'urbanisme se situe précisément sur le territoire de la Ville de Comines-Warneton (Belgique), dans la province du Hainaut.

Cette commune wallonne a la particularité d'être située aux frontières de la France et de la région flamande. Le village de Deûlémont (France) est situé en rive droite de la Lys, à hauteur du site étudié.

Le projet se positionne au niveau du lieu-dit Pont-Rouge, en Région wallonne près de la frontière française.

Le projet prend place à proximité d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'habitat. Les industries proches sont les sociétés : Clarebout Potatoes et la tannerie Radermecker.

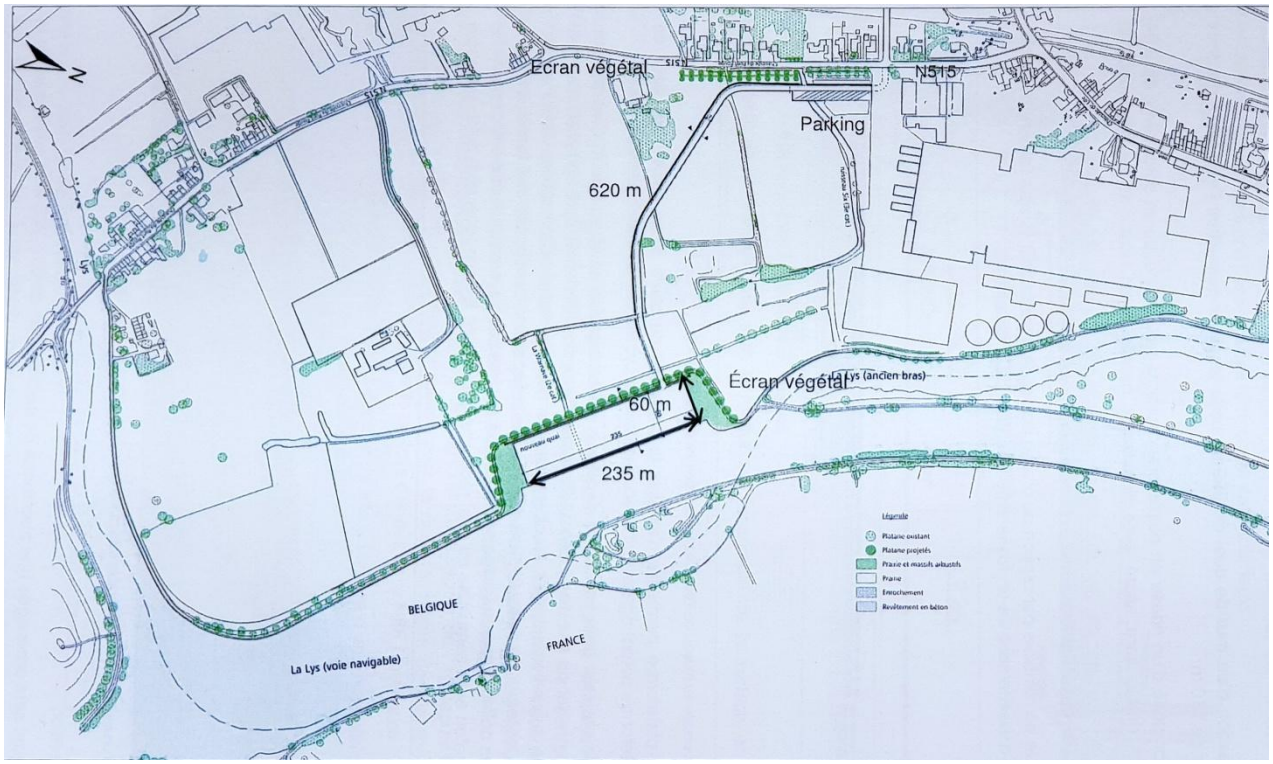

D'autre part, le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (P.A.C.0.), en cohérence avec les aménagements menés par la DG02, a prévu l'implémentation de terminaux multimodaux à des points géographiques stratégiques :

- Comines-Warneton sur la Lys → le Terminal du Pont Rouge (objet de la demande de permis) ;
- Pecq sur le Haut Escaut→ le Terminal d'Agriport (terminal en cours de construction) ;
- Baudour sur le canal Nimy-Blaton → le terminal trimodal de Baudour (terminal déjà construit).

Ces trois terminaux sont financés par le programme FEDER 2014-2020.

Localement, le projet s'inscrit dans une dynamique économique. Le Demandeur a déjà des préaccords avec des acteurs industriels locaux pour l'usage de cette plateforme.

Le projet soumis à étude d'incidences prévoit :

- La construction d'un mur de quai, ainsi qu'une aire de manutention à l'arrière du futur quai ;
- La réalisation d'une voirie d'accès à la plateforme ;
- L'aménagement d'un parking en entrée de site ;
- La mise en œuvre d'aménagements paysagers ;
- L'exécution de travaux dits "extraordinaires" (au sens de la réglementation) de modification de la Warnave (cours d'eau non navigable de 2ème catégorie) et du ruisseau dénommé Six (cours d'eau non navigable de 3ème catégorie) ;
- La déviation du chemin de halage inscrit en RAVeL.

Le dossier fait apparaitre que la mise en œuvre de ce projet de construction d'une plateforme bimodale nécessite un permis d'urbanisme.
L'étude d'incidences figurant dans ce même dossier constitue une annexe à la demande de permis en question.
Les activités sur cette plateforme n'étant, à ce stade, pas encore connues avec précision cette étude n'évalue que la construction de la plateforme avec transbordement. Toutes autres activités de dépôt sur la plateforme doivent faire l'objet d'une demande de permis d'environnement ultérieure

Par ailleurs, Le projet de plateforme s'inscrit dans un programme belgo-français de remise à gabarit des liaisons fluviales Seine-Escaut.
La liaison fluviale Seine-Escaut est le projet prioritaire n°30 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) retenu par la Commission européenne.
La liaison Seine-Escaut a pour vocation de relier le bassin de la Seine avec le bassin de l'Escaut et a pour objectif de contribuer de façon significative à la suppression des goulots d'étranglement présents sur les corridors du réseau transeuropéen.
Le projet Seine-Escaut consiste en :

- La création d'un nouveau canal de 106 km, dénommé canal «Seine - Nord Europe» qui va relier par une voie à grand gabarit la Seine et l'Oise aux réseaux fluviaux du nord de l'Europe ;
- La modernisation de voies d'eau existantes en France (Seine, Oise, liaison Dunkerque-Escaut/Deûle), en Flandre et en Wallonie (projet « Seine-Escaut Est» (SEE)) qui serviront de débouchés au nouveau canal Seine-Nord et relieront celui-ci aux principaux ports de l'Europe du Nord.

Afin notamment de tirer un bénéfice majeur du projet Seine-Escaut, la Wallonie a pour objectif de moderniser non seulement les points d'accès vers le réseau à grand gabarit français, mais également de moderniser toute la « dorsale fluviale wallonne ». Son projet dénommé « Seine-Escaut Est (SEE)» consiste, en réalité, en un ensemble de chantiers ponctuels et locaux, concourant tous au même but global : le relèvement au gabarit Va (unité de 112,5 x 12,5 m) de la liaison entre le bassin de l'Escaut et celui de la Meuse. Cette liaison est, en effet, actuellement au gabarit IV sur certains maillons fluviaux (unité de 85 m x 9,5m).

Le site d'implantation du projet est repris en zone agricole au plan de secteur de « Mouscron-Comines » arrêté le 17 janvier 1979.[2]

Selon l'article D.II.36 du CoDT, « *La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est à dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.*

Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession.

Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.

Étant donné la nature du projet, une dérogation au plan de secteur (article D.IV.11 du CoDT) sera sollicitée pour la construction destinée à une activité à finalité d'intérêt général.

[2] Relevé page 11 du dossier

- 1.4 -Cadre juridique

- La présente enquête publique concernant la demande présentée par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) a été soumise aux dispositions prévues par le code de l'environnement et de la convention d'Espoo, du 27 août au 27 septembre 2018, conformément :

- Aux dispositions du code de l'environnement, notamment les articles L123-1 à L123-19, R123-1 à R123-27, R123-27-1 à R123-33, et R 512-14 ;
- Aux dispositions prévues par la convention d'Espoo du 10 septembre 1997 encadrant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers ;
- Au décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, Monsieur Michel LALANDE,
- Au décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;
- À l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Thierry MAILLES, en qualité de secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord ;
- Au projet présenté par le Service Public de Wallonie (Direction des Voies hydrauliques de TOURNAI) en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), d'implanter au niveau du lieu-dit du Pont-Rouge à COMINES-VVARNETON (Belgique) une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française ;
- Aux pièces fournies par le Service Public de Wallonie à l'appui de cette demande ;
- À la décision du 28 juin 2018 du président du tribunal administratif de Lille désignant, en qualité de commissaire enquêtrice, Madame Jacqueline HUART, directrice d'un institut médico-éducatif, retraitée ;
- Considérant le délai imposé aux autorités françaises par le Service Public de Wallonie dans le cadre de l'instruction du dossier ;
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

II – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- 2.1 - La désignation de la Commissaire-Enquêtrice :

- a été désignée :
  - Commissaire-Enquêtrice : Jacqueline Huart
- Notifiée par ordonnance du Tribunal Administratif de Lille, en date du 28/06/2018

(Dossier n° : E18000097/59)

- Par arrêté préfectoral du Nord en date du 4 juillet 2018 (ref : DCPI-BICPE-RS)

– 2.2 - La composition du dossier :

Le dossier d'enquête concernant l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), enquête publique à caractère transfrontalier située sur la commune de Deûlemont a été composé des pièces suivantes :

- Arrêté préfectoral du 4 juillet 2018,

- Registre destiné à recevoir les observations du public mis à disposition dans chaque commune concernée : Deûlémont, Comines, Warneton et Frelinghien,

- Registre dématérialisé destiné à recevoir les observations du public accessible sur le site de la Préfecture (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Autorisations).

- Un registre relié intitulé "Projet de plateforme bimodale du Pont Rouge à Warneton" (362 pages)

- ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - RAPPORT FINAL(145 pages)

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Renseignements administratifs

1.2 Contexte et objet du projet

1.3 Demandeur du permis

1.4 Auteur de projet

1.5 Auteur de l'étude d'incidences sur l'environnement

1.6 Horizons de l'étude

1.7 Périmètres de l'étude

1.8 Sources d'informations

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU SITE DE LA DEMANDE

2.1 Localisation du site d'implantation du projet

3. SITUATION EXISTANTE DE DROIT EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

3.1 Situation existante de droit en matière d'aménagement du territoire

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Préambule

4.2 Phase de consultation préalable du public

4.3 Contexte du projet

4.4 Projet soumis à étude d'incidences

4.5 Description des travaux

4.6 Modalités d'exploitation prévues

5. ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

5.1 Sol, sous-sol et eaux souterraines

5.2 Eaux de surface

5.3 Milieu biologique

5.4 Air et énergie

5.5 Paysage, patrimoine et urbanisme

5.6 Mobilité et transport

5.7 Environnement sonore

5.8 Déchets

5.9 Contexte socio-économique

6. EXAMEN DES ALTERNATIVES POUVANT RAISONNABLEMENT ÊTRE ENVISAGÉES PAR LE DEMANDEUR

6.1 Méthodologie

6.2 Localisation des alternatives

6.3 Analyse comparative générées par les alternatives

7. INCIDENCES DU PROJET SUR LE TERRITOIRE DES ÉTATS ET RÉGIONSVOISINS

8. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES LORS DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDED'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9.1 Conclusions générales

9.2 Recommandations de l'auteur d'étude

- Un registre relié intitulé "Projet de plateforme bimodale du Pont Rouge à Warneton" Résumé non technique. (44 pages)

- ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Renseignements administratifs

1.2 Principaux acteurs

2. DESCRIPTION SUCCINCTE DU SITE DE LA DEMANDE

2.1 Localisation et occupation du site

3. SITUATION EXISTANTE DE DROIT EN AMÉNAGEMENT DUTERRITOIRE, URBANISME ET PATRIMOINE

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Phase de consultation préalable du public

4.2 Contexte du projet

4.3 Description générale du projet soumis à étude d'incidences

5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

5.1 Sol, sous-sol et eaux souterraines

5.2 Eaux de surface

5.3 Milieu biologique

5.4 Air, énergie et climat

5.5 Paysage, patrimoine et urbanisme

5.6 Mobilité et transports

5.7 Environnement sonore

5.8 Déchets

5.9 Contexte socio-économique

6. EXAMEN DES ALTERNATIVES POUVANT RAISONNABLEMENT ÊTRE ENVISAGÉES PAR LE DEMANDEUR

7. CONCLUSIONS, PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUTEUR DE L'EIE

7.1 Conclusions de l'auteur d'étude

7.2 Recommandations de l'auteur d'étude

- Demande de permis portant sur la modification sensible du relief du sol au sens de l'article D.IV.4, 9°, du CoDT ou sur l'utilisation d'un terrain pour le dépôt d'un ou plusieurs véhicules usagés, de mitrailles, de matériaux ou de déchets ou pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles au sens de l'article D.IV.4, 15° du CoDT ou sur des actes et travaux d'aménagement au sol aux abords d'une construction autorisée (9 pages)

- Demande de permis portant sur des actes de boisement, de déboisement, d'abattage d'arbres isolés à haute tige, de haies ou d'allées, de culture de sapins de Noël, des actes d'abattage, qui portent préjudice au système racinaire ou de modification de l'aspect d'un ou plusieurs arbres, arbustes ou haies remarquables, des actes de défrichement, de modification de la végétation d'une zone dont le Gouvernement juge la protection nécessaire (9 pages)

- Demande de permis d'urbanisme portant sur des travaux techniques (11 pages)

<u>- ANNEXES :</u>

- Annexe A - Localisation du projet

Al - Extrait du plan parcellaire cadastral

A2 - Extrait du plan de secteur

A3 - Extrait du plan d'aléas d'inondation

A4 - Situation au 1/10.000^{e} (schémas de développement communaux)

Annexe B -Impétrants et antécédents

131 - Impétrants **B2 -** Antécédents

Annexe C - Ruisseau La Warnave (2ème **cat.) et ruisseau Six (3e cat.)**

Cl - Demande de déviation du ruisseau La Warnave (2e cat.)

C2 - Avis de la Province de Hainaut (H.I.T.) du 6/11/2017

C3 - Courrier de réponse à l'avis du HIT, envoyé le 29/03/2018

Annexe D - Plans du projet

Dl - plan d'emprise n°91/16 du 04/07/2017

D2 - Plans de projet (7 plans)

- Plan n° 001 - Situation existante - Plan d'ensemble
- Plan n° 002 - Situation projetée - Plan d'ensemble
- Plan n° 003 - Situation projetée - Plateforme - Vue en plan et élévation
- Plan n° 004 - Situation projetée - Coupes-type
- Plan n° 005 - Echelles et bollards - Vue en plan, coupes et détails
- Plan n° 006 - Situation existante - Plan paysager
- Plan n° 007 - Situation projetée - Plan paysager

Annexe E - Étude d'incidences sur l'environnement réalisée par le bureau C.S.D. Ingénieurs

- **El** - Résumé non technique du 21/09/2017
- **E2** -Rapport final du 21/09/2017
- **E3** - preuve du dépôt de l'étude des sols à la DAS

<u>Remarques de la Commissaire-Enquêtrice :</u>

La composition du dossier présenté par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), semble répondre aux préconisations du Code de l'Environnement et de la Convention d'Espoo puisqu'il s'agit d'une enquête publique à caractère transfrontalier

- en rappelant la procédure administrative relative à l'opération considérée et l'indication de la façon dont cette enquête insère dans celle-ci, les textes législatifs et réglementaires applicables ;

- en intégrant toutes les pièces et informations demandées relatives aux demandes d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ;

- en respectant la composition du dossier soumis à enquête publique ;

- en respectant les conditions dans lesquelles la demande d'autorisation doit être complétée ;

- en joignant toutes les pièces explicitement définies par la réglementation ;

- La Commissaire-Enquêtrice a pu constater que l'étude d'impact présentait une étude exhaustive des dangers et que toutes les mesures appropriées avaient été prévues et mises en œuvre sur le territoire belge notamment concernant :

- ***l'intégration dans l'environnement,***
- ***les eaux et sols***
- ***l'air***
- ***le bruit***
- ***les déchets***
- ***le trafic***
- ***l'utilisation rationnelle de l'énergie***

Néanmoins, la Commissaire-Enquêtrice a pu constater aussi que les incidences du projet sur "le territoire des états et régions voisins" (notamment la France) ne faisaient l'objet d'aucun paragraphe spécial ni d'une étude approfondie.
Par ailleurs, le dossier ne prévoit pas d'évaluation des nuisances sonores en conformité avec la règlementation française relative aux bruits émis dans l'environnement avec des mesures in situ du niveau sonore actuel.
De même, si plusieurs alternatives ont été proposées par les riverains ou ont été proposées par l'auteur d'étude, seules les alternatives situées en Région Wallonne ont été étudiées.

- 2.3 -La concertation préalable d'enquête :

Le but de la concertation est d'informer et d'associer le public pendant toute la durée de l'élaboration du projet avant l'achèvement des études et le lancement de l'enquête préalable à la Déclaration de projet, afin d'y apporter le cas échéant toutes les modifications nécessaires

La consultation du public prévue par le droit belge est très différente de l'enquête publique française. Dans le cas présenr, l'enquête belge se limite à la mise à disposition du public d'un dossier à l'hôtel de ville de Comines-Warneton (Belgique) et à la possibilité pour les citoyens d'adresser des observations par mail, courrier et fax. Il n'y a pas de désignation de commissaire enquêteur, ni de registre d'enquête.

La consultation environnementale transfrontalière est régie par la Convention d'Espoo et il est à noter que cette dernière n'impose pas la tenue d'une concertation préalable par l'Etat à l'origine du projet.

La consultation évoquée dans le dossier fait référence à l'enquête publique menée dans la commune de Comines-Warneton (Belgique) depuis le 28 juin 2018 et jusqu'au 27 août 2018.
Il n'y en a pas eu de concertation préalable en France de la part des autorités belges.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 17 mars 2005 relatif au Livre l^{er} du Code de l'Environnement, le demandeur a donc organisé une réunion d'information du public, afin d'informer celui-ci sur le projet qui sera soumis à étude d'incidences.
La réunion d'information du public s'est déroulée le 28 novembre 2016 au Centre Culturel de Comines-Warneton (Belgique).
Conformément à la réglementation, un procès-verbal a été établi par l'administration communale de Comines-Warneton. Selon la liste de présence établie lors de cet événement, outre les représentants de la commune, du demandeur et du bureau d'étude, 180 personnes ont assisté à cette réunion.

Par ailleurs, dans les 15 jours à dater de cette réunion d'information, 45 courriers individuels ainsi que 114 courriers identiques ont été transmis au Collège de la commune de Comines.

- 2.4 -Le déroulement de l'enquête :

- Le 02/07/2018, la Commissaire-Enquêtrice prend contact avec la Préfecture du Nord, Direction des Politiques Publiques, Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement afin de connaitre les modalités de l'enquête.
- Le 3 juillet, les dates de l'enquête publique et les jours, heures et lieux des permanences sont fixés en accord avec les Services préfectoraux et la Commissaire-Enquêtrice.
- Un rendez-vous a été pris pour un entretien téléphonique fixé au 10 juillet réunissant Monsieur HARRAS, Adjoint au chef de bureau des installations classées pour la protection de l'environnement, Monsieur SLAGMULDER Direction des Politiques Publiques, Bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et la Commissaire-Enquêtrice.
- La Commissaire-Enquêtrice a pris contact avec Monsieur le Maire de Deûlémont pour convenir de l'ouverture d'un local de la mairie en vue d'accueillir la permanence du lundi 27 août, (jour de fermeture habituelle de la mairie).
- La Commissaire-Enquêtrice a pris rendez-vous avec Monsieur le Maire de Deûlémont pour le mercredi 22 août 2018,
- La Commissaire-Enquêtrice a rencontré les Responsables des communes de Deûlémont ainsi que des communes de Comines, Frelinghien et Warneton afin de définir les conditions d'accueil du public aux jours et heures des permanences ainsi que pour la consultation du dossier d'enquête publique en dehors des permanences.
- Le 20/08/2018, la Commissaire-Enquêtrice s'est déplacée pour vérifier la régularité de l'affichage en mairie de Deûlémont ainsi que dans les communes de Comines, Frelinghien et Warneton et a pu constater que l'affichage n'avait pas été réalisé. Elle en a

aussitôt averti les services préfectoraux qui ont fait parvenir les avis d'enquête publique dans chaque mairie.

- Le 22 août 2018, la Commissaire-Enquêtrice a procédé à un 2ème contrôle de l'affichage dans chacune des communes précitées. Si l'avis d'affichage figurait bien sur les panneaux des 4 communes, le public a néanmoins regretté qu'il s'agissait d'une affiche blanche de format A4, et non pas de l'affiche jaune au format règlementaire concernant les ICPE. Dans les jours qui ont suivis, l'affiche A4 a été remplacée par une affiche de format A3, toujours de couleur blanche.

- Le 23 août 2018, la Commissaire-Enquêtrice a assisté à une réunion d'information sur le dossier et le context transfontalier en Préfecture et a procédé au paraphage de tous les registres destinés à recevoir les observations du public.

  Le 27 août 2018, à 14h, en se présentant à sa permanence en mairie de Deûlémont, la Commissaire-Enquêtrice a constaté que le registre d'enquête publique n'était pas parvenu en mairie.

  Les Services préfectoraux aussitôt alertés ont dépêché 2 Responsables du Service pour remettre un registre à la Commissaire-Enquêtrice qui a fait patienter les personnes qui s'étaient présentées à 14h.

  Le registre de Deûlemont a été disponible pour le public à 15h30.

- Le 20 août 2018, la Commissaire-Enquêtrice s'est rendue en Belgique et a été reçue par Monsieur Carl Delahe, Premier attaché, Service Public de Wallonie et par Monsieur Said Refla, son collaborateur afin d'écouter la présentation de son dossier et d'effectuer une visite détaillée du site.

- La Commissaire-Enquêtrice a contacté les mairies de Deûlémont ainsi que des communes de Comines, Frelinghien et Warneton pour demander si les conseils municipaux avaient émis un avis sur le projet et s'étaient prononcés par délibération.

- La Commissaire-Enquêtrice a contacté les mairies de Deûlémont ainsi que les communes de Comines, Frelinghien et Warneton afin d'obtenir, en temps utile, une copie du certificat d'affichage.

- Le 27/09/2018 à l'issue de sa permanence en Mairie de Deûlémont, la Commissaire-Enquêtrice a procédé à la clôture du registre d'enquête et a récupéré les registres des communes de Comines, Frelinghien et Warneton pour les clore au fur et à mesure de leur réception.

- 2.5 -L'information du public :

- L'Avis de Mise à l'Enquête Publique paraît dans la presse locale : [3]
- 1ère parution :
  - Nord Éclair : 11 juillet 2018
  - La Voix du Nord : 11 juillet 2018

  2ème parution :
  - Nord Éclair : 10 août 2018
  - La Voix du Nord : 10 août 2018

  3ème parution :
  - Nord Éclair : 28 août 2018
  - La Voix du Nord : 28 août 2018

- Le dossier a été mis à la disposition du Public au secrétariat des communes de Deûlémont, Comines, Frelinghien et Warneton pendant toute la durée de l'enquête publique et pendant les heures d'ouverture des bureaux.
- Le dossier a été publié sur le site de la préfecture du Nord : (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement - Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc - Autorisations) pendant

[3] Renseignements communiqués par les Services Préfectoraux

toute la durée de l'enquête publique et un registre dématérialisé a permis de recueillir par courriel les remarques du public

- Un poste informatique a été également mis à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord -12 rue Jean Sans Peur - LILLE.
- Toute personne a pu, par ailleurs, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Nord, dès la publication de l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.
- L'avis d'enquête publique a été porté à la connaissance du public par voie de publication et d'affiches par les soins des mairies de Deûlémont, Comines, Frelinghien et Warneton

- 2.6 - Les permanences effectuées :

La Commissaire-Enquêtrice s'est tenue à la disposition du public aux jours et heures ci-après :

- lundi 27 août 2018 de 14h à 17h en mairie de Deulemont, (**ouverture**)
- mardi 28 août 2018 de 15h à 18h en mairie de Warneton,
- mercredi 5 septembre 2018 de 14h à 17h en mairie de Deulemont,
- lundi 10 septembre 2018 de 14h à 17h en mairie de Comines,
- mardi 11 septembre 2018 de 14h à 17h30 en mairie de Frelinghien,
- vendredi 21 septembre 2018 de 14h à 17h en mairie de Deulemont,
- mardi 25 septembre 2018 de 15h à 18h en mairie de Warneton,
- Jeudi 27 septembre 2018 de 14h à 17h en mairie de Deulemont, (**clôture)**

- 2.7 - La clôture de l'enquête :

- Le registre de Deûlémont a été clos par la Commissaire-Enquêtrice à l'issue de sa permanence le 27 septembre 2018 et ceux des autres communes au fur et à mesure de leur réception.

III - SYNTHÈSE ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- 3.1 - Synthèse des observations du public :

- **La Commissaire-Enquêtrice a reçu la visite de 117 personnes** qui sont venues la rencontrer et consulter le dossier pendant les heures de ses permanences.
- **Le registre de Comines** porte une observation et aucun courrier ou document n'a été annexé.
- **Le registre de Deûlémont** porte les observations et courriers de 91 personnes et une pétition portant les signatures de 818 personnes a été annexée.
- **Le registre de Frelinghien** porte les observations et courriers de 12 personnes
- **Le registre de Warneton** porte les observations et courriers de 13 personnes
- **Le registre dématérialisé** figurant sur le site de la Préfecture porte les observatons et documents annexés de 41.personnes

En récapitulatif :

- Les registres des 4 communes et le registre dématérialisé portent 158 observations (pour ceraines accompagnées de volumineux documents

- 3.2 - Analyse des observations du public :

Observations du public concernant l'enquête publique relative à l'implantation d'une plate-forme bi-modale sur la commune belge de Comines-Warneton à proximité des communes françaises de Deûlémont, Frelinghien, Warneton et Comines

date	Origine de l'observation : R = Registre C = Courriel	Auteur de l'observation	Motif de l'observation B = Bruit C =Circulation O = Odeurs Z H :=Zone Humide A = Affichage I = Impact visuel D = Divers
27/08	R Deûlémont	**<u>Visite de Monsieur Cuvelier Joseph 16 rue de Verdun Deûlemont</u>** Monsieur Cuvelier s'est présenté à 14h afin de venu consulter le dossier mais n'a pu écrire ses observations faute de registre Le registre n'est parvenu dans la commune qu'à 15h30, apporté par les employés de la préfecture et Monsieur Cuvelier estime cette situation inadmissible.	D (absence de registre)
27/08	R Deûlémont	**<u>Madame Dumoulin Elizabeth 5 rue du Mal Foch Deûlemont</u>** Madame Dumoulin est venu consulter le dossier dès 14h mais n'a pu écrire ses observations car il n'y avait pas de registre. Celui-ci n'est arrivé en mairie qu'à 15h30 et Madame Dumoulin trouve cela anormal.	D (absence de registre)

27/08	R Deûlémont	**Visite de Monsieur Didier Becquart 7, rue de l'Hospice à Deûlemont** Monsieur Becquart se déclare fermement opposé à l'implantation d'une plateforme bimodale sur le secteur du Pont Rougepour les raisons suivantes ; - il estime que cette installation n'a pas sa place sur une zone aussi proche des habitations (nuisances en terme de bruitet impact visuel négatif) - il estime que cette installation va nuire gravement à l'environnement : en effet, la zone où devrait s'installer cette plateforme se situe sur un emplacement riche en qualité environnementale (zone humide) , lieu de promenade etc… - il estime que l'installation de cette plateforme est une porte ouverte au bétonnage complet de la zone. - il estime que l'installation de cette plateforme va amener l'entreprise Clarebout Potatoes à s'étendre encore plus et, de ce fait, à multiplier les nuisances déjà trop présentes (odeurs, bruits, impact visuel, circulation etc) Monsieur Becquart termine par ce cri : "Au secours! Sauvez ce qui fait la valeur ajoutée de notre village : la nature!" 3 photos de format A4 ont été annexées au registre à la demande de Monsieur Becquart	**Avis défavorable** B Z H I C

27/08	R Deûlémont	**<u>Visite de M Laurent Bausier, 23 rue des Processions à Deûlemont</u>** Monsieur Bausier est venu consulter le dossier mais reviendra écrire ses observations au cours de l'enquête publique.	

28 /08	R Warneton	**<u>- Visite de Monsieur Denis Viaene, 48 route de Deûlémont à 59560 Warneton</u>** Monsieur Denis Viaene est venu consulter le dossier et projette d'envoyer un courriel relatant ses observations. Il signale qu'il a constaté que l'avis d'affichage de cette enquête publique est différent des avis habituels d'enquête publique qui sont de couleur attirant le regard (jaune fluo) et de format plus grand . Il remarque que plusieurs voisins n'ont pas vu cet affichage à cause de sa discrétion. Il estime que tout est fait pour que le public ne donne pas son avis.	A
28 /08	R Warneton	**<u>- visite de Madame Catherine Delestrez et de Monsieur Viaene, 48 route de Deûlémont à 59560 Warneton</u>** Madame Catherine Delestrez et Monsieur Viaene déplorent que l'affichage ne respecte pas les délais prévus par l'arrêté du 4 juillet article 2.2 : au lieu de 15 jours avant le début de l'enquête publique, il n'a été affiché que le 20 août et cela ne leur semble pas normal.	A
29/08	C	**<u>Courriel de Monsieur Cuvelier</u>** Nous sommes étonné que l'affichage n'est pas conforme à l'arrêté préfectoral. En effet cet arrêté prévoit un affichage 15 jours avant l'enquête et celui ci n'a pas été respecté Il est de format A4 de couleur blanc et installé le 20 /08	A

		L'affiche à été remplacée le 28/08 par une affiche de format A3 blanche au lieu de jaune Nous nous posons la question, l'enquête doit elle rester discrète ? Cordialement	
29/08	C	**<u>Courriel de l'Ass. Deûlémont Défense de l'Environnement</u>** Le 28.08.2018 à 13 h 45, Un monsieur flamand (entreprise de Travaux Publics) est en train de métrer sur le lieu de la future plateforme. Il dit que le permis sera accordé pour le 2 0ctobre ! Il a posé des questions à M. Denis Viaene (membre de notre association) concernant l'état inondable du terrain. Celui-ci lui a répondu (photos à l'appui) que c'était tous les deux ans. Probable que c'est pour répondre à un appel d 'offre E.D	D (procédure belge)
29/08	C	**<u>Courriel de DENIS VIAENE. 48 route de Deulemont 59560 Warneton</u>** Je conteste l'affichage de cette enquête publique qui n'est pas conforme à la loi : la couleur jaune fluo et le format de l'affiche ne sont pas respectés La date d'affichage quinze jours avant le début de l'enquête(du 27août 2018 au 27septembre 2018 inclus) n'a pas été respectée : mairie de Warneton le 20 août 2018. (art:2.2 de l'arrêté) Plusieurs voisins ne sont pas avertis de l'enquête car non visible vu la couleur blanche au lieu de "Fluo vert "et le format plus petit que les dimensions réglementaires.	A

		J'attends de vos services une explication, car si on veut faire capoter cette enquête c'est comme cela qu'il faut s'y prendre. Dans l'attente de vous lire.	
30/08	C	**<u>Courriel de Mme V. DELDICQUE</u>** Bonjour, je réagis contre le projet de construction de cette plate forme en vis à vis de notre village si tranquille de Deûlémont. En effet quand on lit ce projet les travaux sont gargantuesques alors que d'autres sites pourraient être utilisés à moindre coût: exemple - le quai et la base arrière de WAmbrechies sous utilisés actuellement, des zones plus adaptées comme le lieu dit "le Touquet" ou alors le quai de Comines ... etc ... Cette plate forme serait certes un peu plus éloignée du site Clarebout Patatoes qui demande aussi une extension et notre village se bat contre ce projet ... et bizarrement cette plate forme se situerait près de ce site ... c'est une manière de prendre les gens pour des CONS quant même. Cette entreprise a été déboutée de sa demande et c'est une autre demande Par contre dans ce projet on ne se soucie pas du bien-être des habitants de notre village si tranquille... le bruit la vue de cette plate forme endeuillant la nature environnante... sans compter les risques d'inondations avérés avec le rehaussement de ce futur site ... c'est incroyable de laisser faire cela .. On marche sur la tête. Êtes vous prêts à prendre vos responsabilités en cas d'inondation au autre côté français? Vous	**Avis défavorable** D (emplacement du projet) B I Z H

		ne pourrez pas dire " on ne savait pas ..." car les études le montre et vous en avez été averti... risque d'inondation ... bruit 24h /24h car la Deûle ne sera pas un mur anti bruit et pour les riverains français ça va pas être top. Sans compter les odeurs, la destruction de la faune et de la flore .. alors d'un côté - français - on préserve par le projet Corrid'or et donc de la préservation de la nature et des zones vertes et de l'autre - Belge - on casse tout, on macadamise, on détruit tout pour les caprices d'une société car ne soyons pas dupes la proximité avec l'usine à pommes de terre est visible ... Il a de la chance ce directeur... une plate forme de chargement construite avec des fonds publics... il est super bien vu par le gouvernement ... Et tout ça avec quelles promesses??? si c'est les créations d'emploi c'est utopique ... et on en reparlera avec le temps JE pense que des contres français vous allez en avoir et à bon escient ... ce projet est vraiment néfaste pour les deux pays d'autant que d'autres études auraient pu être faites comme dit au début de ce mail ... il y a d'autres solutions à envisager avec probablement moins d'impact sur la nature, mois de nuisances pour l'humain et avec un coût moindre... A vous de voir... Prenez vos responsabilités car en cas de problème nécessaire sera fait mais il sera trop tard .... pour le village de Deulemont alors que de telles catastrophes pourraient être évitées. Bien cordialement	O
31/08	C	**<u>Courriel de Madame Marie-Lise Mercier</u>** Bonjour Madame, Monsieur Je m’appelle madame Mercier et j’habite Deulemont .je m’insurge contre le projet d’implanter	**Avis défavorable**

		un port à 200 mètres de notre village et donc de notre pays . Outre la proximité de l'entreprise Clarebout , il n' y a aucune autre activité alentour nécessitant la construction d'une telle structure génératrice de pollutions (bruits jours et nuits , pollution des eaux ,destruction de la faune) d'autant qu'elle est située sur un lieu que les habitants ont vu maintes fois inondé et proche de notre joli le chemin de halage ,projet européen s'il en est pour la protection de la nature ???? . dans les années 80, un projet de décharge géante , à Deulémont a été abrogé sous la pression des populations françaises et belges ,aussi ,en regard de la pollution des eaux du à la proximité de la Lys(entre autres) et les instances locales ont eu l'intelligence de les écouter en trouvant d'autres solutions en place aujourd'hui , j'espère que les initiateurs belges de ce projet auront la même intelligence pour ne pas servir les intérêts d'une seule entreprise mais assurer la santé de milliers d'habitants	B D=Pollution des eaux D=destruction de la faune Z H
05/09/18	C	**<u>Courriel de Madame Sabine Jamotte</u>** Après avoir pris connaissance du dossier concernant le projet d'installation d'une plateforme bimodale sur la commune belge de Comines Warneton face à Deulémont, voici autant d'éléments justifiant ma FORTE opposition à ce projet : D'un point de vue général : - des dépenses inutiles puisque 2 plateformes portuaires existent déjà (une à Wambrechies, l'autre à Comines Bas Warneton). Ces deux plateformes étant proches l'une et l'autre de Warneton. - un investissement de la commission européenne pour un projet qui aura un impact important sur l'environnement. Quel non sens !! A noter que l'entreprise claerbout utilise de l'huile de	**Avis défavorable** D (dépenses) Contre projet : Bas Warneton D (subventions

		palme dans sa production qui est en France interdite !!!	européennes)
		- un projet sur terrain inondable !	ZH
		- le risque de voir se développer ensuite une zone industrielle desservie grâce à cette nouvelle plateforme !	
		- une plateforme qui verra ensuite la construction d'un deuxième grand frigo avec toutes les nuisances qui suivront.	D (extension usine)
		D'un point de vue plus personnel :	
		- des odeurs de frites, dans l'air, sur le linge. Ne pas pouvoir profiter du jardin et de la terrasse à cause des odeurs.	O
		- des dépôts graisseux sur les vitres	
		- un bruit ronronnant	B
		- des déversements dans la Lys de produits ??	I
		- des nuisances visuelles	
		SI CE PROJET VOIT LE JOUR ce sera toutes ces nuisances actuelles qui seront décuplées :	
		- 24h sur 24h que des transactions se feront, donc de plus en plus de bruits,	C
		- un paysage encore plus dénaturé	
		- le développement d'un nouveau frigo, aussi gros que le premier. A ce propos de la végétation	

		devait cacher ce bâtiment, or il est toujours à la vue tous et QUELLE VUE ???? - la crainte de voir naître d'autres entreprises profiter de cet espace de transit et voir donc se développer une zone industrielle dans quelques années !!! - une perte financière immobilière : qui voudra acheter une maison à DEULEMONT ????? Economiser toute une vie pour subir un tel préjudice financier !!! - un dépeuplement de la commune de Deulémont, joli petit village rural en train de se développer. Qu'adviendra-t-il du beau projet de la Coulée verte ???? (voir PJ) La Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans le développement d'un réseau de voies vertes permettant de relier en mode doux les grands espaces de nature et de loisirs. Empruntant de manière préférentielle les bords à voie d'eau et les anciennes lignes ferroviaires désaffectées, ce réseau a pour objectif l'accessibilité en mode doux des espaces de nature, la création de circuit de promenade en site propre pouvant également servir de liaison domicile–travail mais également la création et le renforcement des corridors écologiques. D'ailleurs un corridor écologique est envisagéD à Deulément à l'espace Saint Symphorien !!!! Tout ça pour un projet pour le développement d'une entreprise non respectueuse de l'environnement, de l'écologie, sans compter les conditions de travail des employés de cette entreprise : insalubrité, insécurité…. De nombreux articles dans la presse ; Un document émanant de la MEL a été joint par Madame Jamotte en complement d'information :	D (perte immobilière) D (dépeuplement de la commune) D (nature)

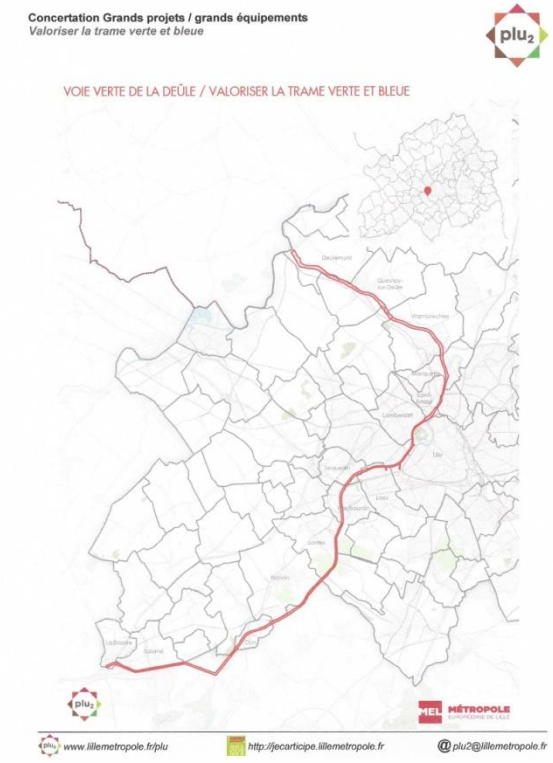
Concertation Grands projets / grands équipements
Valoriser la trame verte et bleue
plu2
VOIE VERTE DE LA DEÛLE / VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE
MEL MÉTROPOLE
www.lillemetropole.fr/plu
http://jecarticipe.lillemetropole.fr
@plu2@lillemetropole.fr

Concertation Grands projets / grands équipements
Valoriser la trame verte et bleue

En reliant entre eux les espaces de nature et de loisirs il offre également à la population des circuits de promenades et de respiration.
Ce réseau s'intègre dans les réseaux européens (Eurovélo), nationaux et régionaux des véloroutes-voies vertes.

PADD

Le projet contribue au projet d'aménagement et de développement durable par sa contribution à :
- ✓ Développer les continuités cyclables à l'échelle de l'Eurométropole ;
- ✓ Renforcer l'attractivité de la métropole et affirmer son rôle de capitale régionale ;
- ✓ Permettre l'accès et la découverte des espaces naturels ;
- ✓ Améliorer les conditions de déplacements sur le territoire ;
- ✓ Mettre en place les conditions de déplacements doux et piétons confortables et faciles.

CALENDRIER

2017 :	Haubourdin : deux tronçons aménagés en rive droite (200 + 800 m).
Date inconnue :	Haubourdin : un tronçon à aménager en rive gauche (site Lever) date inconnue (négociation en cours avec VNF – CCI).
2018 ou 2019 :	Haubourdin : tronçon de raccordement quittant les bords de Deûle (mail du Bon pêcheur, pour contourner PPRT Chimie de Loos, en attendant le boulevard industriel de Sequedin).
2019 :	Sud de Lille : équipement signalétique.
2019 – 2020 :	Travaux Saint-André : Sainte-Hélène et Porte de l'Abbaye.

www.lillemetropole.fr/plu http://jecarticipe.lillemetropole.fr @ plu2@lillemetropole.fr

Concertation Grands projets / grands équipements
Valoriser la trame verte et bleue

plu2

VOIE VERTE DE LA DEULE

COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Deûlémont, Quesnoy, Wambrechies, Marquette, Saint-André, La Madeleine, Lille, Lambersart, Loos, Sequedin, Haubourdin, Santes, Houplin, Wavrin, Sainghin, Don, Salomé, La Bassée
LOCALISATION	Bord de Deûle dans la MEL
NOM	Voie verte de la Deûle

CONTEXTE

La Métropole Européenne de Lille s'est engagée dans le développement d'un réseau de voies vertes permettant de relier en mode doux les grands espaces de nature et de loisirs. Empruntant de manière préférentielle les bords à voie d'eau et les anciennes lignes ferroviaires désaffectées, ce réseau a pour objectif l'accessibilité en mode doux des espaces de nature, la création de circuit de promenade en site propre pouvant également servir de liaison domicile–travail mais également la création et le renforcement des corridors écologiques.

La voie verte de la Deûle longe la Deûle sur l'ensemble du territoire métropolitain, Elle permet en particulier de rejoindre le Parc de la Deûle au sud et le Val de Lys et sa voie verte au nord. Entre La Bassée et Marquette, elle est le support de l'Eurovélo 5 (Londres Brindisi qui se poursuit en direction de la Belgique le long de la Marque et du Canal de Roubaix).
La voie verte de la Deûle est déjà en grande partie aménagée et équipée. Au nord de Lille jusqu'à la Lys l'itinéraire est continue en rive droite et l'ensemble a été équipé en signalétique ; sur la rive droite il demeure des discontinuités notamment à Saint-André/Marquette (quartiers : Sainte-Hélène, Porte de l'Abbaye, Jeanne de Flandres ex Rhodia). Au sud de Lille jusqu'à La Bassée, la voie est également en grande partie aménagée mais non équipée en signalétique, il demeure également des discontinuités à Haubourdin et Loos/Lomme.

ENJEUX

Interconnecté au réseau des pistes cyclables, le réseau de voies vertes répond au développement des modes de déplacements doux sur la métropole. Conçu de manière à favoriser l'installation de milieux naturels propices aux déplacements et à l'installation des populations animales, ce réseau joue également un rôle important dans le développement de la biodiversité sur le territoire en maintenant des corridors écologiques fonctionnels.

www.lillemetropole.fr/plu http://jecarticipe.lillemetropole.fr @ plu2@lillemetropole.fr

05/09/18	C	**<u>Courriel de Monsieur et Madame Ghislaine et Philippe Vermersch</u>** Suite à notre rencontre de ce jour, nous vous confirmons notre avis très défavorable à la réalisation du projet cité en Objet et ce aussi bien du point de vue environnemental, qu'économique, et que sociétal. Pour ce qui concerne l'environnement : La plateforme doit se réaliser sur une zone inondable. Que se passera -t-il lors de crues dela Lys et ou de la Deûle ? Toutes les inondations en France sont causées par l'étanchéité des sols du fait du béton, des routes bituminées et donc de la non absorption naturelle des eaux par la nature. Cette plateforme détruira toute la biodiversité de la zone humide Pour ce qui concerne l'économique : Les partisans du projet mettent en avant le moindre coût du transport fluvial ainsi qu'un moindre impact sur l'environnement. Nous ne contestons pas ces faits, mais si l'on veut réduire encore plus les coûts tout en diminuant encore plus l'impact sur l'environnement, pourquoi ne pas développer le projet sur des plateformes déjà existantes distantes de quelques kilomètres ? (Quais aux écluses de Comines Belgique, ou encore le Port de Wambrechies,…). Nous ferions dans ce cas des économies d'études et de réalisations tout en développant l'économie et donc l'emploi de la même manière. Par ailleurs, nous ne comprenons pas le paradoxe de financement de la part de l'Europe qui finance du côté de la France le développement du « Corridor Vert » et qui financerait son contraire du côté de la Belgique. En tant que Citoyens et contribuables Français et Européens,	**Avis défavorable** D (environnement) D (cout) D (subventions européennes)

		nous estimons que la France et L'Europe sont solidairement garants de la bonne utilisation de la contribution des citoyens. D'autant plus que VNF, dans le cadre de l'élargissement de la LYS, est en charge des études et de la mise en conformité aussi bien du côté français que belge dans cette zone. Qui financera toutes ces études qui sont mises à la poubelle? Nous pensons de ce fait que le choix de ce lieu n'est pas le fait du hasard, mais bien le fruit de la volonté de l'entreprise CLAREBOUT POTETOES. Nous pensons que cette plateforme permettra à cette entreprise, en arguant du fait des facilités de développement de réaliser un deuxième congélateur alors que le premier permis avait été refusé. Cela contribuera encore à « polluer » ce qui reste de la beauté du site. Cette entreprise se développe sans aucun scrupule en faisant fi des conditions de travail et la sécurité des salariés, de la pollution de l'air, des odeurs dégagées, de la pollution de l'eau, des nuisances sonores….). Nous ne sommes pas contre le développement économique, bien au contraire, mais dans le respect des règles de façon que toutes les entreprises puissent jouer à armes égales en matière de concurrence. La France et L'Europe sont aussi solidairement responsables du respect de ces règles et de la libre concurrence. Enfin, cette entreprise se fournit principalement auprès des agriculteurs des deux côtés de la Lys. Cette plateforme permettra d'importer des matières premières de beaucoup plus loin, moins chères, au détriment des fournisseurs de proximité. Au-delà du prix et des conséquences économiques pour ces agriculteurs, qu'en est -il de l'émission de CO^2 au tonnage transporté et aux kilomètres parcourus ? Pour ce qui concerne le sociétal Ces constructions (CLAREBOUT POTETOES, projet de la Plateforme bimodale et route associée à ce projet…) sont toujours développées sans tenir	

		compte de l'avis du voisinage et plus particulièrement du village le plus proche Deûlémont et même en ignorant les remarques et autres réclamations de ses habitants. Dans le domaine social, bien sûr cette plateforme développera de l'économie et quelques emplois. Mais ce développement économique et de l'emploi se fera de la même manière sur d'autres sites plus judicieux. Par ailleurs si ce développement se fait dans les mêmes conditions de travail, de respect de la sécurité des salariés, nous restons très inquiets quant à leur avenir. Toutes ces notions font partie du concept du Développement Durable, qui est inscrit en grand dans la politique Agenda 21 local de la commune de Comines Warneton Belgique : « Pensons Durable ». C'est difficile de raisonner « Durable » pour des organisations anciennes. Il est inconcevable que ce concept ne soit pas intégré dès la conception de nouveaux projets. Nous avons voulu par ce courrier manifester notre total désaccord sur ce projet et nous espérons que nos avis seront pris en compte. Restant à votre disposition , nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations	
04/09/18	C	**<u>Courriel de Monsieur Arnaud Asseman</u>** Bonjour Suite à l'avis d'enquête publique, je vous envoie ce mail pour vous faire part de mes observations 1- Le village de Deulémont subit actuellement de très fortes nuisances causées par la société	**Avis défavorable**

		Clarebout. Le bruit des lignes de production est très gênant au quotidien. Les odeurs d'huile de friture sont présentes très souvent. Les voitures stationnées dehors sont recouvertes d'une pellicule grasse. Le linge qui sèche à l'extérieur est lui aussi recouvert par ce produit gras, qui laisse une très forte odeur. La société Clarebout ne nettoie pas assez régulièrement ses filtres, et nous subissons directement de fortes nuisances. Il arrive que nous ne puissions pas rester dans notre jardin tant l'odeur est désagréable. Nous constatons qu'ils rejettent encore plus en cas de mauvais météo, Clarebout fait encore plus de rejets quand il ne fait pas beau, quand les riverains sortent moins de chez eux, et donc ne peuvent pas constater le surplus de pollution.	D (pollution)
		2- Cette pollution industrielle a un impact sur notre santé. Les différents médecins en charge de patients à Deulémont ont identifié des pathologies en nombre anormalement élevé. Une enquête sanitaire sérieuse montrera probablement l'impact sur la santé des riverains de cette usine.	D (santé)
		3- En plus de l'impact quotidien sur la santé des riverains, ce site industriel nous expose aux risques inhérents à un site industriel qui manipule des produits dangereux et inflammables.	D (produits dangereux et inflammables)
		4- La pollution visuelle de ce site industriel en bordure de la Deûle est vraiment dommageable.	
		5- La pollution dans la Deûle atteint un niveau jamais connu depuis des années. La société Clarebout effectue régulièrement des rejets dans la Deûle, les bras morts sont en train de s'ensabler, et le paysage évolue rapidement sans que les gouvernements belges ni français n'interviennent. L'odeur sur le chemin piétonnier qui borde l'usine est insoutenable.	D (rejets fluviaux)
		6- La société Clarebout lance des actions judiciaires contre les associations de protection de la	

		nature qui essaient de contrecarrer ses projets d'extension. Leur but est simplement de les réduire au silence afin de pouvoir mener leurs projets sans aucune gêne. 7- Si en plus de ces désagréments, une plateforme multi modale venait à être créée, les nuisances seraient encore beaucoup plus grandes et la vie à Deulémont deviendrait simplement impossible. C'est la qualité de vie dans notre village qui est en train de disparaître pour favoriser l'économie belge. L'impact de cette nouvelle plateforme sur tous les points cités ci-dessus serait très important. En tant qu'habitants de Deulémont, nous ne pouvons pas l'accepter. 8- L'endroit retenu pour cette plateforme est situé juste en face de notre village, juste de l'autre côté de la Deûle. Deulémont est un charmant village à la campagne, qui attire beaucoup de touristes de passants. Cette nouvelle installation mettrait un terme à l'attrait touristique de notre village. 9- L'installation de cette plateforme va engendrer une forte activité industrielle, du passage de camions, du bruit, de la pollution. Elle est étroitement liée à l'extension du site industriel de la société Clarebout, qui ne doit pas avoir lieu, pour les raisons évoquées ci-dessus. Je reste à votre disposition pour vous faire constater sur le terrain les éléments décrits dans ce courrier, et j'espère que vous prendrez ces éléments en compte. Cordialement	I C
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Monsieur Philippe Vermerch 18 rue des Processions à Deûlemont.</u>** Monsieur Philippe Vermersch est venu consulter le dossier.	

		Un courrier suivra.	
05/09/18	R Deûlémont	**- visite de Monsieur Patrice Campion 1, allée des myosotis à Deûlemont** Monsieur Patrice Carpiom, Président de l'Amicale laïque mixte de Deûlemont est venue consulter le dossier. Un courrier suivra.	
05/09/18	R Deûlémont	**- visite de Romain Campion 1, allée des myosotis à Deûlemont** Romain Campion est conseiller municipal jeunes, il est venu consulter le dossier. Il se déclare défavorable au projet	**Avis défavorable**
05/09/18	R Deûlémont	**- visite de Madame Magali Top 7 avenue des primevères à Deûlemont** Madame Magali Top est venue consulter le dossier. Elle se déclare opposée au projet Un courrier suivra.	**Avis défavorable**
05/09/18	R Deûlémon t-	**visite de Madame Magali Top 7 avenue des primevères à Deûlemont** Madame Magali Top est venue consulter le dossier. Elle se déclare opposée au projet Un courrier suivra.	**Avis défavorable**

05/09/18	R Deûlémont	**- visite de Madame Isabelle Henard 2 rue du Mal Foch à Deûlemont** Madame Isabelle Henard est venue consulter le dossier. Un courrier suivra.	
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de M et Madame Malo allée du Rossignol à Deûlemont</u>** Monsieur et Madame Malo ont déposé un courrier annexé au registre. Ils déplorent la pollution et les rejets de graisse émanant de l'usine Clarebout ainsi que des nuisances sonores. Ils s'inquiètent de la présence de bassin de rétention le long de la Lys et se demandent ce qu'il adviendrait des eaux polluées en cas d'incendie?	**Avis défavorable** B D (pollution Rejets)
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Madame Sabine Jamotte, 22 rue de l'Hospice à Deûlemont</u>** Madame Sabine Jamotte Deman est venue consulter le dossier et va adresser ses observations par courriel.	
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Madame Brigitte Deman, 10 avenue des Primevères à Deûlemont</u>** Madame Brigitte Deman est venue consulter le dossier et va adresser ses observations par courriel.	
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Monsieur Bernardo Pulido-Vega 1, Place Louis Claro à Deûlemont</u>** Monsieur Monsieur Bernardo Pulido-Vega se déclare opposé au projet pour les raisons suivantes:	**Avis défavorable**

		- le fait de réaliser la plateforme fera que la ville sera toujours envahie par les odeurs de frites. - la ville de Deûlemont est encore un endroit calme et paisible où on peut encore vivre dans la nature, ce projet anéantira le cadre et donc, la valeur immobilière sera en baisse et l'environnement sera détruit. - l'augmentation des nuisances, du bruit et de la pollution augmentera fortement en détruisant l'environnement de notre ville. Je me pose la question si en tant que (*illisible*)je n'ai aucun droit à vivre dans mon villege et subir les désagréments de nos voisins.	O I D (valeur immobilière)
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Monsieur Pascal Haogstoel 13 allée du Tap'Autour à Deûlemont</u>** Monsieur Pascal Haogstoel Nous habitons à Deûlemont depuis 1986 . Nous avons lutté contre le projet d'un tunnel. Aujourd'hui, nous ne voulons pas de ce projet de plateforme qui va nous pourrir la nature. Plusieurs plateformes existent déjà à Comines et Wambrechies. Pourquoi bétonner une zone humide et inondable qui est importante pour la bio biversité et pour la prévention des inondations? Nous avons déjà assez de nuisances olfactives et sonores nous n'en voulons pas plus	**Avis défavorable** D (nature) O

05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Monsieur Henri Houdé 11 allée du Tap'Autour à Deûlemont</u>** Monsieur Henri Houdé a déposé un courrier qui a été annexé au registre : "Je vous prie de prendre en compte mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: 1. Par rapport à la situation de l'usine Clarebout Potatoes à Warneton, et de notre habitation, nous subissons de plein fouet du fait des vents dominants d'ouest, l'odeur de frites à longueur d'année, et cette odeur s'imprègne même à l'intérieur de nos pièces d'habitation et nous empêche de vivre sainement fenêtres ouvertes. 2. Nous ne sommes pas dupes, mais cette plate forme, n'a qu'un seul but, augmenter les capacités de l'usine Clarebout Potatoes, et donc encore plus de désagréments environnementaux. 3. Notre cadre de vie se verra encore plus dégradé, car la balade très agréable dont bénéficiait autrefois les cyclistes et promeneurs le long de la Lys, avant l'arrivée de Clarebout PottJtoes, deviendra un enfer, car la poussière, le bruit, seront quotidiens et permanents. Tout le monde parle de tout faire pour améliorer l'environnement alors que Clarebout Potatoes fasse de même car ce projet ne va pas dans ce sens. 4. Ce projet se trouve sur une zone inondable, nous voyons chaque année les terrains voisins inondés en bordure de Lys, et donc le terrain sera rehaussé et lors de crues et débordements de la Lys, ce sont nos habitations environnantes qui seront menacées. La loi est la même pour tous, «on ne construit plus en zone inondable» donc Clarebout Potatoes doit renoncer à ce projet. 5. Notre gouvernement fait tout pour réduire les tués sur les routes, alors cette plaCte forme ne	**Avis défavorable** O D (extension usine) I D (nature) ZH C

		ferait que générer une circulation accrue, donc une sécurité diminuée sur les routes voisines de notre village, pour nous-mêmes, piétons, cyclistes, enfants. La sécurité est le problème de tous a/ors que Clarebout Potatoes s'en préoccupe aussi. 6. En aucun cas, je ne souhaite que ce projet voie le jour, dans /'intérêt de chacun de nous, habitants de Deûlemont et des villages voisins. Le désagrément actuel est déjà de trop."	
05/09/18	R Deûlémont	**<u>- visite de Monsieur Guy Lauwarier 34, chaussée d'Ypres 7784 Warneton Belgique</u>** Monsieur Guy Lauwarier est professeur agrégé honoraire licencié en biologie de l'Université de Lille Monsieur Guy Lauwarier est venu consulter le dossier et a rédigé un courrier de 4 pages qui a été annexé au registre : " 1) En tant qu'habitant de Warneton (B), je fais part de mon opposition à ce projet. Les nuisances qu'il engendrera qu'elles soient sonores, atmosphériques ou routières, s'ajoutant à celles déjà constatées de l'entreprise Clarebout voisine seraient une atteinte à la tranquillité et à la santé des riverains qu'ils soient belges ou français. De plus, cette plateforme sera une invitation à peine voilée à cette entreprise pour poursuivre son expansion. 2) En tant que citoyen, je m'insurge contre le fait qu'on puisse utiliser l'argent de la Communauté Européenne pour un projet qui est en contradiction totale avec l'opération "Corrid'or" : la création d'un parc paysager transfontalier de la vallée de la Lys (programma européen interreg).	**Avis défavorable** B C D(pollution)

		3) En tantqu'écologiste de formation, il est de mon devoir d'attirer votre attention sur les conséquences de cette implantation sur le milieu naturel. Depuis 1969, j'ai sensibilisé des générations d'élèves à la protection de la nature. Enfin, en 2018 plus personne ne conteste la nécessité et l'urgence de protéger la biodiversité. C'est vital pour les espèces végétales et animales et c'est vital pour l'espèce humaine. Ce projet, tel qu'il est situé, produirait une rupture, la fragmentation d'un écosystème fragile et essentiel : celui d'une "Zone Humide" Le bétonnage, le bruit d'une activité industrielle, la pollution de l'air, de l'eau et du sol qu'elle engendrerait inévitablement constituerait une perturbation majeure pour le peuplement végétal, la qualité de l'eau, la qualité des sols, la nutrition animale et la nidification. Les différents habitats, tels qu'ils figurent sur le plan de "CSD ingénieurs" et tels que j'ai pu le constater sur le terrain soit C1, C2, C3.23, D5 et E3.4 sont, à l'évidence, des milieux originaux d'une richesse et d'une diversification remarquables. Voici les espèces végétales que j'ai pu relever : - pour le milieu aqualique : – Sagittalia sagittifolia – Ceratophyllum demersum – Nuphar luteum	I D (biodiversité) ZH

		– Sparganium erectum – Lytthrum salicaria - pour la berge D5 rt les zons d'étangs C3.23 : – Phragmites australis – Solanum dulcamera – Gallium aparine – Symphitum officinale – Urtica dioica – Augelica archangelica – Caltha polustris – Iris pseudacorus – Myosotis palustra - le long du chemin de halage : – Lotus corniculatus – Enpatorium canabinus	

		– Arctium tomatorus – Cirsium palustre – Filipendula ulmaria – Glechoma hederacea J'ai pu observer : – énormément de foulques accompagnées de leurs poussins, – 2 cygnes tuberculés – 1 couple de canards colverts – 1 héron cendré – 2 grèbes castagneux – 1 couple de poules d'eau en cours de nidification Par manque d'équipement, je n'ai pu répertorier les insectes (sauf un agrion), la faune aquatique, poisssons et batraciens ainsi que le plancton végétal et animal. Quel sera l'impact de ce projet? Sur une longueur de 235m la berge de la rivière serait bétonnée, la roselière disparaitrait et en aval, mais surtout en amont, la perturbation gagnerait de proche en proche le peuplement végétal et animal.la zone de stockage, le parking pour les camions et la route d'accès entre la	

		Lys et la N515 achèverait la destruction de toute la Zone Humide située de part et d'autre de la Warnave. Il est évident que l'impact en termes de bruit, de pollution de l'air et de l'eau ne se limiterait pas à la rive gauche de la rivière. C'est toute la rive française qui en sera affectée en aval comme en amont. Les dernières études écologiques montrent que le maillage d'un milieu naturel entraine une réduction en qualité et en quantité de tout l'écosystème. Il produit des déséquilibres entre les espèces productrices, consommatrices et leurs prédateurs. Enfin, l'isolement devient préoccupant en termes génétiques car il induit une plus forte consanguinité au sein de chaque espèce. Français et résident en Belgique il est de mon devoir de faire preuve de solidarité et d'esprit européen pour combattre un projet qui, de toute évidence, est préjudiciable à notre environnement naturel commun. PS : maintenant, par pure logique administrative, s'il faut absolument dépenser le subside européen, il suffit de le déplacer à Bas-Warneton : le quai existe déjà partiellement, la berge n'est plus, depuis longtemps, un milieu naturel . la zone n'est pas humide ni inondable et, enfin, les riverains français ou belges sont inexistants.	Proposition : Contre projet : Bas Warneton

05/09/18	R Deûlémont	**- visite de Monsieur Xavier Facon 28 rue du Mal Leclerc** à Deûlemont Monsieur Xavier Facon est venu consulter le dossier et a déposé une lettre à annexer au registre : Je vous prie de prendre en considération mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: 1. Selon l'indicateur de qualité de l'air dans les communes du Hainaut (Belgique) mis au point par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), Comines-Warneton est la première commune où l'air s'est le plus dégradée entre les périodes [2010-2012] et [2012-2014]. les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérogènes par le centre international de recherche sur le cancer (ClRC). Il aurait été ici intéressant de ne pas arrêter les contrôles à la frontière virtuelle, mais de les étendre aux communes voisines concernées (notamment en France) ! Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de C02 dans l'atmosphère, ce qui est quantifiable à l'échelle nationale ou européenne, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Clarebout Warneton. Ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans notre région, et notamment à Warneton, ainsi que sur notre commune de Deûlémont. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de C02 de l'usine Cl, Warneton qui ont augmenté de 29,3 avec l'autorisation de l'AWAC (Réf. : Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017) ... Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit	**Avis défavorable** C D (pollution) D (santé)

		l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles. 2. Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont « des puits à carbone» et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. 3. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la lys est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. 4. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivants: - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature et el') Belgique ()n bétonne les bords de Lys, .. - L1NBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. - LYSE: lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser .... 5. **Un** autre site, près de la zone industrielle (zoning) de Bas-Warneton (B) déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. Si elle pouvait y être implantée sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse ... Autre alternative française au projet, le port de Wambrechies	ZH I Proposition : Contre projet : Bas Warneton

		(Lille) actuellement sous exploité! 6. Enfin, ce projet est un véritable cadeau à l'entreprise CLAREBOUT POTATOES (Warneton B), qui pourra demain, en utilisant cette plateforme justifier ses demandes d'extension (2ème congélateur. ..) et d'augmentation de production ... Ce qui engendra forcément la recrudescence des nuisances multiples et variées (visuelles, olfactives, sonores ...), que nous tentons déjà en vain de faire résoudre par l'entreprise ... ! Vous comprendrez donc qu'à ce stade, ce projet de plateforme bimodale aurait pour conséquences graves et directes, de continuer à dégrader le paysage, à une nouvelle augmentation du trafic routier et fluvial, à amplifier les nuisances actuelles, à polluer davantage l'environnement écologique et à apporter de nouveaux risques majeurs d'inondation! Aussi, je vous prie à ce stade de ne pas faire autoriser la délivrance d'un permis pour un tel projet.	D (extension usine)
07/09/18	C	**<u>Courriel de Mme LUKACSOVITS</u>** Par ce présent mail, veuillez prendre note que je me prononce catégoriquement contre l'installation d'une plate forme portuaire en face de notre village, celle-ci ne pouvant qu'occasionner des nuisances de tout ordre (bruit, passage de camions, tracteurs, pollution, odeurs, dénaturisation du site, conséquences sur la faune et la flore.....) C'est déjà bien suffisant avec les problèmes causés par les congélateurs!!! Madame Samyn Lukacsovits 12 quai de la marine 59890 Deulémont	**Avis défavorable**

07/09/18	C	**Courriel de M. et Mme DILLIES** Nous avons pris connaissance du projet de plateforme bimodale sur le site du pont rouge Et sommes outrés par la nature du projet Face au village de Deulemont qui subit les désagréments déjà de clarebout...nous vivons rue du maréchal Leclerc et les nuisances olfactives sont atroces. Cette odeur de frites permanente surtout depuis quelques semaines.nous n'en pouvons plus et sommes impuissants pour y remédier .... Je déplore qu' un tel projet de l'autre côté de la lys face à un village soit réellement possible. Il y a déjà un port industriel à quelques kilomètres sur Wambrechies. Je doute qu'une telle activité soit bénéfique pour le respect de l'environnement et le développement durable il y a sûrement d autres alternatives A l'heure de l'Europe comment peut-on oublier le côté français ? juste en face se trouvent des habitations . Il faut vraiment ne pas y habiter pour laisser faire ça être dans un bureau en ville et oublier la frontière c'est impensable si on va sur le terrain observer ce que serait demain avec un tel site A quoi servent les corridors écologiques et les actions de préservation de l'environnement menées depuis des années? Vous remerciant de prendre note de notre désaccord Cordialement	**Avis défavorable** O D (écologie)

		Geoffrey et Sandra dillies 12 rue du maréchal Leclerc 59890 Deulemont	
09/09/18	C	**Courriel de Mme Audrey VERMEULEN** Mesdames, Messieurs, Je souhaite par ce mail, vous indiquer mon opposition au projet de la plate-forme bimodale (Warneton - B) à proximité de la frontière française (commune de Deulêmont - France) Je reviens régulièrement rendre visite à mes parents (Frelinghien) et je suis atterrée, à chaque promenade le long de la Lys, par les changements effectués depuis plusieurs années et des nuisances qui en découlent Voila que j'apprends à nouveau, de grandes transformations en vue, avec la construction d'une plate-forme portuaire - les promenades à pieds ou à vélo le long de la lys se transforment en calvaire à l'abord de l'usine Clarebout, sur le Quai Verboeckhoven, Comines-Warneton (odeurs de friture, pourriture, œufs pourris, rejets d'eau à la couleur douteuse et avec vapeur d'eau par temps plus frais - donc eau chaude!!) en plus des odeurs, par où les promeneurs pourront-ils passer sans se mettre en danger (charroi) et à l'abri des odeurs et de la pollution ?	**Avis défavorable** O D (rejets) D (écologie)

		- les états (français et belge) financent, par nos impôts, des projets de protection de la nature (Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, Lyse…) : l'installation va à l'encontre de ces financements très couteux - la réalisation de cette plate forme bimodale se fera sur une ZONE HUMIDE (zone qui nous protège des crues de la Lys : les réservoirs d'orages ont maintes fois montré leur limite - en région parisienne, nous sommes régulièrement inondés chaque année) ce sera également la fin de la protection de la faune et de la flore qui occupent ces lieux - à l'avenir : Urbanisation programmée des zones humides (industrialisation) quid de l'écoulement des eaux - transport fluvial (je vous rappelle que j'habite en région parisienne et que j'en vois les effets) : moins cher, moins polluant que le transport routier MAIS : une fois la marchandise arrivée à destination, il faut bien la décharger et la mener dans les installations où elles seront transformée - Donc, chargement à nouveau sur des poids lourds et de ce fait : POLLUTION LOCALE ACCRUE - gaz à effet de serre, CO2, particules fines ces chargements et déplacements de poids du port, jusqu'aux usines, viendront en plus de la circulation provenant de producteurs locaux et des tracteurs les relevés de la qualité de l'air dans la région Comines-Warneton sont déjà extrêmement médiocres des produits très dangereux sont déjà entreposés à proximité (Clarebout : huile de palme, carburant, Ad Blue, amoniac) - la pollution impacte notre santé	ZH C D (pollution) CO2 O

		nous subissons une pollution visuelle une pollution fluviale : rejets dans le bras mort de la lys pollution olfactive (friture, pourriture, épluchure humides, œufs pourris) pollution auditive (ronronnement continu, claquement dans les cheminées) avec la réalisation de ce projet, nous verrons l'augmentation de la production de Clarebout (qui fonctionne déjà au dessus des normes prévues dans son permis de construire initial - trafic croissant, consommation électrique +++, nuisances régulièrement relevées et relatées auprès du porte parole de l'usine, accidents de travail, et accidents mortels la réalisation de ce port apportera aussi son lot de nuisances (bruit, CO2, particules fines, stockage de produits, problèmes d'évacuation des eaux pluviales…) à noter qu'il existe 2 plates-formes portuaires à Comines et à Wambrechies (Wambrechies, qui ne fonctionne pas actuellement à plein régime) en prenant le soin d'étudier un aménagement sur ces deux sites, les coûts seraient évidemment beaucoup moins élevés Espérant que vous tiendrez compte de mes réflexions, je vous présente mes sincères salutations Audrey VERMEULEN	B D (extension usine) D(imperméabilisation des sols) Proposition contre projet Comines Warneton

11/09/18	R frelinghien	**<u>- Visite de MonsieurPhilippe Delrue, 3 place Louis Claro à Deûlemont</u>** Monsieur Delrue est venu consulter le dossier. À sa demande un courrier a été annexé au registre. Je vous envoie ce courrier pour m'opposer au projet de construction du port bimodale de Comines - Warneton, J'habite juste face à ce projet (sur Deulemont), et je vous joins les photos prises de chez moi, pour prouver si nécessaire que c'est bien une zone inondable. Comment allez-vous gérer ce problème? Il se pose bien d'autres questions sur l'utilité de ce projet à cet endroit! Le port fluvial peut-être une des solutions si elle est bien étudiée. Ce n'est pas le cas! Je suis chef d'entreprise et conçoit aisément le souci du maintien de l'emploi. Mais pas à n'importe quel prix. Notamment au détriment de la nature, de l'environnement et surtout de l'homme! Qu'allons-nous laisser à nos enfants? "existe des alternatives à qui veux bien l'entendre! Mais y a-t-il une écoute? J'en doute, Le projet suivant sera sans aucun doute, et même annoncé lors de plusieurs réunions, la construction d'un nouveau zoning ! Et quoi ensuite! Nous souffrons déjà bien suffisamment de l'ensemble des nuisances de l'entreprise CLAREBOUT. Jusqu'où voulez-vous aller? C'est pour ces raisons et bien d'autres (charroi, nuisance visuel, nuisance sonore, extension des ETS CLAREBOUT favorisés, destruction d'une zone riche écologiquement, mépris total des	**Avis défavorable** B O I

		agriculteurs ....) que je suis TOTALEMENT opposé à ce projet. En espérant que vous prendrez en considération mon courrier, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. Philippe DELRUE Monsieur Delrue a joint 2 photos : 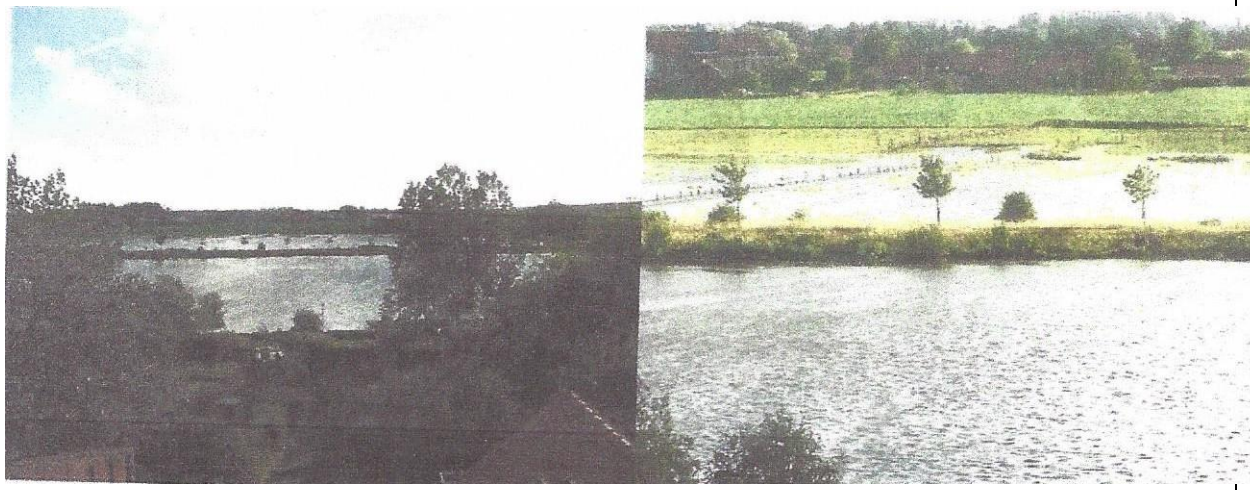	
9/09/18	R Frelinghien	**<u>- Visite de Defever 43 rue d'Armentières à Frelinghien</u>** Monsieur Defever est venu consulter le dossier. Pas contre . Concernant la N58 dont je suis riverain (250m) je demande expressément la mise en place d'un	"avis pas contre"

		mur antibruit. En effet, le sifflement des camions et des voitures rend insupportable l'utilisation de la terrasse . Nous sommes déjà très largement indisposés par le bruit de la N58 créée avec l'ajout de ce trafic . ce mur antibruit sera indispensable à l'équilibre psychique des riverains. Je précise qu'il est déjà impossible de laisser les fenêtres ouvertes dès 3h du matin. Je compte sur les autorités compétentes pour écouter cette demande et la mettre en œuvre. Merci . PS : j'ai fait écouter un enregistrement sonore à la Commissaire-Enquêtrice. Un courriel suivra.	B proposition mur anti-bruit
9/09/18	R Frelinghien	**- Visite de Madame Françoise Gryson, 700 rue du Pont Rouge à Frelinghien** Je m'oppose à ce projet de plateforme bimodale. Je vais envoyer un courriel pour expliquer mon refus.	**Avis défavorable**
9/09/18	R Frelinghien	**- Visite de Madame Marie Dejerdin 40 rue de la Chapelle à Frelinghien** Madame Dejerdin est venue consulter le dossier. Elle est oppposée au projet Un courriel suivra	**Avis défavorable**

9/09/18	R Frelinghien	**- Visite de mme Françoise Vermeulen 5 allée des Iris à Frelinghien** Madame Vermeulen est venue consulter le dossier. Elle trouve le projet destructeur et non écologique. Elle a déposé un courrier qui a été annexé au registre : Nous, touristes, piétons, cyclistes demandons à conserver un lieu de promenade - il est déjà compliqué de trouver des voies réservées pour circuler sans danger Actuellement lors du passage près de l'usine Clarebout, les odeurs et les bruits sont insupportables pour en plus, à l'avenir supporter les nuisances d'une plateforme portuaire Si un sentier est aménagé pour contourner la plateforme : quelle sera la sécurité à l'intersection de la sortie de la plateforme (va-et-vient continuel de poids-lourds) Quel sera le nombre de poids lourds / jour? Cette construction se fera sur une zone humide, qui permet d'absorber les crues de la lys (les réservoirs d'orage ont des limites) Futur bétonnage programmé sur ces zones humides Disparition d'un milieu biologique: prairie humides, roselières, fossés, busards, grande aigrette, combattants variés, harle piette, martin pêcheur, vanneaux, amphibiens, chloroptères, poissons Restriction des terres agricoles Le village de Delémont aura une vue directe sur la plateforme (camions, containers ..)	**Avis défavorable** D (nature)° B C ZH I

		Effet barrage des palplanches ce qui aura pour effet une augmentation du niveau de la nappe phréatique (risque d'inondation accru) Bétonnage: modification de l'alimentation des nappes phréatiques L'exploitation de cette plateforme se fera H/24 : poussières, bruits, risques de fuites d'hydrocarbure vers les fossés Pollution visuelle, pollution fluviale, pollution olfactive, pollution auditive avec impacte sur notre santé Remaniement entier des terres: 40 000 m3 de déblais + 35 000 m3 de remblais Abattage d'arbres Détournement de 2 ruisseaux: faible dénivelé: d'où reprise de leur cours en cas de crues Le transport fluvial est certainement le moins cher, mais qu'en est-il une fois la marchandise arrivée sur place : une augmentation significative du transport routier entre le port et les usines: AUGMENTATIION LOCALE DES GAZ A EFFET DE SERRE, CO 2, PARTICULES FINES -les relevés de la qualité de l'air dans cette région sont déjà médiocres Actuellement les états français et belge dépensent des sommes astronomiques (nos impôts !l) pour des projets qui sont en contradictionsavec la réalisation de ce futur projet: préservations des zones sensibles, Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, les Lyse Je pense que de toute manière, comme à chaque fois, on passera outre des doléances descitoyens. Il aurait été mieux d'inviter la population à se prononcer sur ce projet, même sans	D (pollutions) C

		de magnifiques plans et en vantant le bien-fondé de cette réalisation avant de mettre lescitoyens au pied du mur, Comme à chaque projet, des ingénieurs font des études d'incidence sur l'environnementnotamment, mais prennent-ils en compte l'expérience du terrain des gens bien de chez nous qui, sans avoir le diplôme requis, sont bien plus informés des problèmes de notre région. D'ailleurs, quand après une étude on octroie un permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation dans une zone inondable, on se demande si les études sont pertinentes. Faut-il justement, construire cette plateforme bimodale au Pont-Rouge pour, ne le cachons pas, favoriser Clarebout Potatoes et d'autre part, je trouve inconcevable de ne pas avoir réfléchi à ce projet sans consulter les communes françaises qui sont directement concernées par la Lys et son environnement. Ne faudrait-il pas attendre l'acceptation fmale du projet Seine-Nord Europe? Une plateforme bimodale est acceptable pour autant que tout le monde soit d'accord avec un emplacement judicieux et en collaboration avec les municipalités françaises concernées. La plateforme bimodale, eau et route, occupe près d' 1,5 ha en bordure de Lys, près de l'entreprise Clarebout. Avec un impact réel sur la nature.	ZH D (biodiversité)

		Le site d'implantation du projet est repris en zone agricole, au plan de secteur du 17 janvier 1979. Une dérogation doit donc être sollicitée «pour la construction destinée à une activité à finalité d'intérêt général.» Quel est l'impact d'un tel projet sur la biodiversité? Selon les scientifiques, l'artificialisation ou la bétonisation des terres est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Force est de constater que les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge n'ont pas conscience de cette situation ou alors qu'ils font mine de l'ignorer, ce qui me paraîtrait vraiment dramatique si tel était le cas ... Ces « gens-là », ces cadres du PACO, des Voies hydrauliques et du SPW et de la majorité qui «gouverne» Comines-Warneton doivent se dire que bétonner 1,5 hectare de terre pour implanter cette plate forme ce n'est pas si grave que ça et que sur le plan national et planétaire ce projet est un tout petit projet. .. Or, il ya sur cette planète des millions de cadres au même profil pensent la même chose. Et c'est cela qui est dramatique, car mis bout à bout ces projets qui artificialisent les terres font disparaître la biodiversité au point que les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour dénoncer la sixième extinction de masse qui est en cours. De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une zone inondable qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (lesexperts affirment que les zones inondables sont de véritables «puits à C02 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux quis'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plate forme qui va à l'encontre du projettransfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys qui va	D (imperméabilisation des terres) B

		coûter 1 609 616,45 € aux contribuables ... ! Elle va le défigurer et causer des nuisances, des nuisances sonores notamment. Ce projet va par ailleurs à l'encontre du projet européen Interreg Linbatys de lutte contre les inondations dans lequel la Ville de Comines-Warneton est impliquée avec des partenaires flamands et français. Et puis, le Ravel sera détourné, il va contourner la plate-forme, mais vers une zone qui risque d'être industrielle. Ça ne sera plus agréable du tout. L'entité de Comines-Warneton recèle d'un potentiel touristique certain, notamment par sa proximité avec la région Westhoek (guerre 14-18), la métropole lilloise et sa richesse en biodiversité. Des chemins et des réseaux pédestres, cyclo et équestres fonctionnent, autour et le long de la Lys. L'aménagement paysager prévu, n'arrêtera pas la pollution supplémentaire engendrée par cette plateforme	
9/09/18	R Frelinghien	**- Visite de Madame Valérie Debels 10 rue du Pont à Frelinghien** Madame Debels est venue consulter le dossier. Un courriel suivra	
9/09/18	R Frelinghien	**- Visite de Madame Duveira 15 béguinage de la chapelette à Frelinghien** Avec plaisir pour une nouvelle technologie . Frelinghien sera plus avancé dans l'avenir. Je suis pour l'avancée technologique.	**Avis favorable**
9/09/18	R	**- Visite de Monsieur Christian Silvert rue du Pont Rouge à Frelinghien**	**Avis défavorable**

	Frelinghien	Cycliste assidu qui emprunte régulièrement les espaces naturels le long de la Lys. Je souhaite vivement que l'on préserve ces espaces verts qui pourraient disparaitre au profit d'une seule entreprise.	
9/09/18	R Frelinghien	**<u>- Visite de Monsieur Patrick Pacelat 26 hameau des Willemots à Frelinghien</u>** Monsieur Pacelat est venu consulter le dossier. Un courriel suivra.	
12/09/	C	**<u>Courriel de M Defever</u>** bonjour, a la permanence de frelinghien ou je suis passé hier,on m a demandé de dupliquer ma demande faite sur le cahier via ce mail. j habite au 43 rue d armentieres,soit a 250 mètres du pont qui relie la France à la Belgique sur la N58.(pont du badou) la nationale est en hauteur a cet endroit et sans aucun rempart pour le bruit. les camions et les voitures y font un bruit ininterrompu et souvent strident pour ce qui concerne les camions. dès 3 heures du matin,il est impossible de dormir la fenetre ouverte,et pendant la	C

		journée,impossible de tenir au calme sur la terasse. le bruit nous arrive directement. cela est deja difficilement supportable. Le bruit est notre principale nuisance et source de fatigue nerveuse. or votre projet prévoit un transit de camions important(une centaine par jour... pour commencer....), prévoyons déjà facilement le double!!!(et aller retour!) et qui passeront forcement par la N58 je ne suis pas contre ce projet qui,il est vrai, dans les longues distances évitera des trafics de camions, mais ici nous serons impactés localement aussi je vous demande d inclure dans le projet une solution anti bruit (mur ou paroi)au moins d un cote de la route(celui qui est situe entre nous et la route). pour 1 projet nouveau et qui se doit d integrer la donne environnementale pour être au diapason de son époque, je pense que c est une demande tout a fait utile et logique je vous précise que nous sommes de nombreux habitants proches...même si je ne parle qu'en mon nom je précise enfin que je tiens a disposition des enregistrements des nuisances et que je suis pret a	B Pas contre le projet

		vous accueillir dans mon jardin pour vérifier mes dires. dans l espoir d avoir eu une écoute active...et fructueuse cordialement D. Defever	
12/09	C	**<u>Courriel de Vincent VERMEULEN 5, rue Alexandre Dumas 59193 ERQUINGHEM-LYS</u>** Mesdames, Messieurs Je suis né à Armentières en 1988, et j'ai vécu à Frelinghien jusqu'à mes 24 ans je suis effaré, à chaque promenade le long de la Lys, par les changements effectués depuis plusieurs années et des nuisances qui en découlent Voila que j'apprends à nouveau, de grandes transformations en vue, avec la construction d'une plate-forme portuaire - les promenades à vélo le long de la lys se transforment en calvaire à l'abord de l'usine Clarebout, sur le Quai Verboeckhoven, Comines-Warneton (odeurs de friture, pourriture, œufs pourris, rejets d'eau à la couleur douteuse et avec vapeur d'eau par temps plus frais - donc eau chaude!!) en plus des odeurs, par où les promeneurs pourront-ils passer sans se mettre en danger	O REJETS

		(charroi) à l'abri des odeurs et de la pollution ? - les états (français et belge) financent, par nos impôts, des projets de protection de la nature (Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, Lyse…) : l'installation va à l'encontre de ces financements très couteux - la réalisation de cette plate forme bimodale se fera sur une ZONE HUMIDE (zone qui nous protège des crues de la Lys : les réservoirs d'orages ont maintes fois montré leur limite - en région parisienne, nous sommes régulièrement inondés chaque année) ce sera également la fin de la protection de la faune et de la flore qui occupent ces lieux - à l'avenir : Urbanisation programmée des zones humides (industrialisation) quid de l'écoulement des eaux - transport fluvial (je vous rappelle que j'habite en région parisienne et que j'en vois les effets) : moins cher, moins polluant que le transport routier MAIS : une fois la marchandise arrivée à destination, il faut bien la décharger et la mener dans les installations où elles seront transformées - Donc, chargement à nouveau sur des poids lourds et de ce fait : POLLUTION LOCALE ACCRUE - gaz à effet de serre, CO2, particules fines ces chargements et déplacements de poids du port, jusqu'aux usines, viendront en plus de la circulation provenant de producteurs locaux et des tracteurs les relevés de la qualité de l'air dans la région Comines-Warneton sont déjà extrêmement	Financement FEDER ZH CIRCULATION POLLUTION

		médiocres des produits très dangereux sont déjà entreposés à proximité (Clarebout : huile de palme, carburant, Ad Blue, ammoniac) - la pollution impacte notre santé nous subissons une pollution visuelle une pollution fluviale : rejets dans le bras mort de la lys pollution olfactive (friture, pourriture, épluchures humides, œufs pourris) pollution auditive (ronronnement continu, claquement dans les cheminées) avec la réalisation de ce projet, nous verrons l'augmentation de la production de Clarebout (qui fonctionne déjà au dessus des normes prévues dans son permis de construire initial - trafic croissant, consommation électrique +++, nuisances régulièrement relevées et relatées auprès du porte parole de l'usine, accidents de travail, et accidents mortels la réalisation de ce port apportera aussi son lot de nuisances (bruit, CO2, particules fines, stockage de produits, problèmes d'évacuation des eaux pluviales…) à noter qu'il existe 2 plates-formes portuaires à Comines et à Wambrechies (Wambrechies, qui ne fonctionne pas actuellement à plein régime) en prenant le soin d'étudier un aménagement sur ces deux sites, les coûts seraient évidemment beaucoup moins élevés Cette réalisation n'apportera que des nuisances supplémentaires à celles existantes déjà	santé IMPACT VISUEL odeurs BRUIT Autres sites possibles

		un bon effet cocktail !!! explosif !! Vincent Vermeulen	
12/09	C	**<u>Courriel de Madame Nelly VASSEUR 358, route nationale59930 La Chapelle d'Armentières</u>** Mesdames, Messieurs 1. Selon l'indicateur de qualité de l'air dans les communes du Hainaut mis au point par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), Comines-Warneton est la première commune où l'air s'est le plus dégradé entre les périodes [2010-2012] et [2012-2014]. Les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérogènes par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de CO2 dans l'atmosphère, ce qui est quantifiable à l'échelle nationale ou européenne, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine CL Warneton. Ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans notre région, et notamment à Warneton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de CO2 de l'usine CL Warneton qui ont augmenté de 29,3% avec l'autorisation de l'AWAC (Réf. : Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017)... Cette mauvaise qualité de l'air est	Pollution Circulation

		préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles. 2. Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont « des puits à carbone » et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la Lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. 3. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la Lys est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. 4. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivants : - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature et en Belgique on bétonne les bords de Lys… - LINBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. - LYSE : lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le	ZH Espace naturel à preserver Nature

		changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser…. 5. Un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. Si elle pouvait y être implantée sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse… 6. Ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout qui pourra, en utilisant cette plateforme justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production… Quand on soufre déjà des nuisances, des pollutions et des accidents que cette entreprise a générés, on ne peut que craindre ses nouvelles visées expansionnistes. Bien respectueusement, Nelly VASSEUR	Biodiversité Site de bas Warneton Extension Clarebout
12/09	C	**<u>Courriel de Monsieur Guy Masson</u>** OBJET : Construction d'une plateforme bimodale Sur le site " Pont Rouge " à Warneton B Madame La Commissaire Enquêtrice	Opposition au projet

		Par la présente, en référence à l'enquête publique sur le projet en objet, nous vous faisons par de notre totale **OPPOSITION**. **OPPOSITION :** parce que l'aspect humain est méprisé. Eriger une telle construction face aux 750 habitations du village de Deûlémont est tout simplement scandaleux. Les premières demeures sont à 200m. Il semblerait que la commune de Deûlémont ait été complètement négligée et oubliée. Cette plateforme serait opérationnelle 7 j/ 7 et 24h/24 et engendrerait bruits, pollutions et nuisances de tous types. **OPPOSITION :** Parce que l'aspect environnemental est également méprisé. La faune et la flore sont sacrifiées au nom du Saint Profit. Ce projet de plateforme est en totale contradiction avec les projets transfrontaliers tels que : - CORRID'OR qui renforce l'identité paysagère de la Vallée de la Lys. En France on préserve la nature, en Belgique on bétonne. Le drame, c'est que ces projets sont financés par les mêmes fonds européens (Fonds FEDER) Où est la cohérence ??? **OPPOSITION** : Parce que ce projet va à l'encontre du PPRI prévu cette année. Pire encore, tout est fait pour le prendre de vitesse.	Impact visual Biodiversité Oppose au PPRI

		LINBATYS qui lutte contre les inondations de la Vallée de la Lys et LYSE qui lutte contre les inondations causées par le changement climatique indéniable, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys sont désapprouvés. En ces temps de dérèglements climatiques, les risques d'inondations sont augmentés et, en périodes de crues importantes, avec un tel projet, Deûlémont serait directement impacté. **OPPOSITION** : parce que ce projet est prévu au mauvais endroit. Côté belge :-un autre site, près du zoning de Bas Warneton, est déjà partiellement aménagé et pourrait accueillir cette plateforme. : - Une autre zone, près de la station d'épuration de Comines se prêterait très bien à cette construction. De plus, celle-ci serait à proximité de la RN58 avec toutes les infrastructures routières. Côté français :- Le port de Wambrechies (faisant partie des ports de Lille) équipé d'un quai et d'une base arrière est actuellement sous exploité et pourrait être un bon compromis où la France et la Belgique s'y retrouveraient. **OPPOSITION :** parce que ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout avec la bénédiction d'une grande partie des élus belges.	Inondations Bas Warneton Extension Clarebout

		Quand nous, riverains, souffrons déjà des nuisances répétitives de cette société, nous ne pouvons que craindre une dégradation supplémentaire de notre qualité de vie. La construction d'une telle plateforme fera de Deûlémont un village sinistré et l'annexe d'une zone industrielle. Pour toutes ces raisons, nous sommes profondément contre ce projet à cet endroit. En vous remerciant de nous avoir lus et en espérant que le bon sens prendra le dessus. Bien respectueusement A Deûlémont le 13/09/2018 Guy Masson	
12/09	C	**Courriel de Madame Marie Dejerdin** Madame monsieur Suite à ma prise de connaissance du dossier et du projet de la création d'une plate-forme bimodale au lieu-dit du pont rouge à Comines-Warneton, je vous informe de **mon opposition** à ce projet . POURQUOI :	Opposition au projet

		1 / Cette plate-forme peut être éventuellement développée dans le bas Warneton où il ya déjà une petite zone industrielle (babylux/ Delmar prefa) et surtout un premis de quai de déchargement . Cette zone est en plus située dans une zone où il ya peu d'habitations du côté belge et le coté français est protégé par un long îlot sauvage et arboré. Cependant , comme il est facile de deviner que cette plate-forme est et sera prioritairement pour la société Clarebout patatoes qui déjà est une véritable verrue pour l'environnement paysager , écologique et le bien-être olfactif des habitants belges et français , il faudrait créer une route assez concéquente pour l'acheminement des camions ....hors quand on regarde le site entre Clarebout et la zone industrielle du bas de Warneton il est facile de voir que certains villages , champs , habitations , fermes ....seront complètement bouleversés par une nuisance sonore et sécurité routière dangereuse . 2 / La plate-forme sera construite sur une <u>zone humide</u>, or si vous vous <u>documentez suffisamment</u> sur l'histoire en géneral et ce, quelque soit les pays, les zones (rivières, fleuves, mer...) humides contrariées par les projets d'habitations ou d'industrialisations vont créer une prochaine catastrophe écologique et environnementale pour l'ensemble des riverains qui devront être réparées et géreées financièrement par les communes , la région , l'etatset DONC	Bas Warneton Extension Clarebout ZONE HUMIDE

		.....une dépense de budget inutile surtout quand on en connait très bien déjà les causes . Bref : restons intelligent ! apprenons de nos erreurs !!!!! 3 / Quel est le but réel de ce projet ? Oui ! cette plate-forme amènera avec son potentiel une multitude de projets indutriels ....mais de quelles industries ? personne ne le sait ! Le transport fluvial pour désengorger le trafic routier je suis pour, mais cela n'est pas le cas . Cette zone va automatiquement devenir une véritable zone de trafic indutriel ....le transport fluvial va automatiquement amener aussi un trafic considérable de camions donc tout le réseau routier va exploser et la nuisance sonore et son impact écologique seront considérables . 4 / Il y a quelques années une petite entreprise familiale belge de station service au niveau du pont sur la route de Frelinghien (le touquet) a été contrainte de fermer son commerce et donc privés de leurs revenus sous argument qu'ils étaient situés sur une zone verte !!!! heureusement il ont su trouver une solution de reconversion mais à quel prix sur leur vie ? Donc où se situe réellement la logique d'équitabilité d'industrialisation en belgique ? 5 / Il me semble que ce projet est une véritable réflexion rétrograde sur le devenir de nos régions en conséquence de tout ce que nous constatons sur les erreurs du passé (personne, quelque soit son niveau sociale, ne peut actuellement dire qu'il n'en est pas informé quand on	un projet pour quelles industries ? ZONE HUMIDE

		sait le nombre de documentaires TV ,cinématographiques, journalistiques et réseaux sociaux qui existent et explosent depuis quelques années maintenant) il est donc irresponsable de la part des hauts responsables où qu'ils se situent administrativement de donner leur accord à ce projet . 6 / Le développement de l'économie de l'europe, du monde pour une meilleure qualité de vie pour tous , développer des potentiels pour créer du travail je suis pour, mais utilisons l'intelligence de nos ingenieurs , architectes et urbanistes plus éclairés sur le véritable devenir de notre environnement pour mettre en place de vraies idées de développement durables et pérennes pour la future économie de nos régions . Je vous remercie d'avance pour avoir pris et lu mon point de vue sur ce projet et vous souhaite une bonne journée. Bien cordialement, Marie Dejardin	Qualité de vie
12/09	C	**<u>Courriel de Madame Lucie Vangoethem 5 rue alexandre dumas 59193 Erquinghem-lys</u>** Enquête Publique : Plate-forme bimodale Warneton – Belgique Nous, touristes, piétons, cyclistes demandons à conserver un lieu de promenade – il est déjà	

		compliqué de trouver des voies réservées pour circuler sans danger Actuellement lors du passage près de l'usine Clarebout, les odeurs et les bruits sont insupportables pour en plus, à l'avenir supporter les nuisances d'une plateforme portuaire Si un sentier est aménagé pour contourner la plateforme : quelle sera la sécurité à l'intersection de la sortie de la plateforme (va-et-vient continuel de poids-lourds) Quel sera le nombre de poids lourds / jour ? Cette construction se fera sur une zone humide, qui permet d'absorber les crues de la lys (les réservoirs d'orage ont des limites) Futur bétonnage programmé sur ces zones humides Disparition d'un milieu biologique : prairie humides, roselières, fossés, busards, grande aigrette, combattants variés, harle piette, martin pêcheur, vanneaux, amphibiens, chloroptères, poissons Restriction des terres agricoles Le village de Delémont aura une vue directe sur la plateforme (camions, containers..) Effet barrage des palplanches ce qui aura pour effet une augmentation du niveau de la nappe	B O Circulation ZONE HUMIDE Terres agricoles

		phréatique (risque d'inondation accru) Bétonnage : modification de l'alimentation des nappes phréatiques L'exploitation de cette plateforme se fera H/24 : poussières, bruits, risques de fuites d'hydrocarbure vers les fossés Pollution visuelle, pollution fluviale, pollution olfactive, pollution auditive avec impacts sur notre santé Remaniement entier des terres : 40 000 m3 de déblais + 35 000 m3 de remblais Abattage d'arbres Détournement de 2 ruisseaux : faible dénivelé : d'où reprise de leur cours en cas de crues Le transport fluvial est certainement le moins cher, mais qu'en est-il une fois la marchandise arrivée sur place : une augmentation significative du transport routier entre le port et les usines : AUGMENTATIION LOCALE DES GAZ A EFFET DE SERRE, CO 2, PARTICULES FINES – les relevés de la qualité de l'air dans cette région sont déjà médiocres Actuellement les états français et belge dépensent des sommes astronomiques (nos impôts !!) pour des projets qui sont en contradicctions avec la réalisation de ce futur projet : préservations des zones sensibles, Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, les Lyse	Impact visuel Nature CO2

		A combien revient l'étude de faisabilité, l'étude des ingénieurs, le coût de la préparation du terrain, la construction, … alors qu'il existe, pas loin de là, des quais qui sont désaffectés et un autre qui ne fonctionne qu'au ralenti Je pense que de toute manière, comme à chaque fois, on passera outre des doléances des citoyens. Il aurait été mieux d'inviter la population à se prononcer sur ce projet, même sans de magnifiques plans et en vantant le bien-fondé de cette réalisation avant de mettre les citoyens au pied du mur. Comme à chaque projet, des ingénieurs font des études d'incidence sur l'environnement notamment, mais prennent-ils en compte l'expérience du terrain des gens bien de chez nous qui, sans avoir le diplôme requis, sont bien plus informés des problèmes de notre région. D'ailleurs, quand après une étude on octroie un permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation dans une zone inondable, on se demande si les études sont pertinentes. Faut-il justement, construire cette plateforme bimodale au Pont-Rouge pour, ne le cachons pas, favoriser Clarebout Potatoes et d'autre part, je trouve inconcevable de ne pas avoir réfléchi à ce projet sans consulter les communes françaises qui sont directement concernées par la Lys et son environnement. Ne faudrait-il pas attendre l'acceptation finale du projet Seine-Nord Europe ?	Fonds européens ZONE HUMIDE

		Une plateforme bimodale est acceptable pour autant que tout le monde soit d'accord avec un emplacement judicieux et en collaboration avec les municipalités françaises concernées. La plateforme bimodale, eau et route, occupe près d'1,5 ha en bordure de Lys, près de l'entreprise Clarebout. Avec un impact réel sur la nature. Le site d'implantation du projet est repris en zone agricole, au plan de secteur du 17 janvier 1979. Une dérogation doit donc être sollicitée «pour la construction destinée à une activité à finalité d'intérêt général.» Quel est l'impact d'un tel projet sur la biodiversité? Selon les scientifiques, l'artificialisation ou la bétonisation des terres est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Force est de constater que les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge n'ont pas conscience de cette situation ou alors qu'ils font mine de l'ignorer, ce qui me paraîtrait vraiment dramatique si tel était le cas… Ces « gens-là », ces cadres du PACO, des Voies hydrauliques et du SPW et de la majorité qui « gouverne » Comines-Warneton doivent se dire que bétonner 1,5 hectare de terre pour implanter cette plateforme ce n'est pas si grave que ça et que sur le plan national et planétaire ce projet est un tout petit projet… Or, il y a sur cette planète des millions de cadres au même	Extension Clarebout Terres agricoles

		profil pensent la même chose. Et c'est cela qui est dramatique, car mis bout à bout ces projets qui artificialisent les terres font disparaître la biodiversité au point que les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour dénoncer la sixième extinction de masse qui est en cours. De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une zone inondable qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (les experts affirment que les zones inondables sont de véritables « puits à CO2 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plateforme qui va à l'encontre du **projet transfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys** qui va coûter 1 609 616,45 € aux contribuables…! Elle va le défigurer et causer des nuisances, des nuisances sonores notamment. Ce projet va par ailleurs à l'encontre du projet européen Interreg Linbatys de lutte contre les inondations dans lequel la Ville de Comines-Warneton est impliqué avec des partenaires flamands et français. Et puis, le Ravel sera détourné, il va contourner la plate-forme, mais vers une zone qui risque d'être industrielle. Ça ne sera plus agréable du tout. L'entité de Comines-Warneton recèle d'un potentiel touristique certain, notamment par sa proximité avec la région Westhoek (guerre 14-18), la métropole lilloise et sa richesse en biodiversité. Des chemins et des réseaux pédestres, cyclo et équestres fonctionnent, autour et le	Imperméabilisation des sols ZONE HUMIDE

		long de la Lys. l'aménagement paysager prévu, n'arrêtera pas la pollution supplémentaire engendrée par cette plateforme Lucie Vanghoetem	
12/09	C	Courriel de Monsieur Cédric Delvallée Bonjour Madame, Monsieur, Je me permets de réagir par rapport au projet de la plateforme bimodale en face de DEULEMONT. Résidant ce joli village depuis une dizaine d'années, je trouve que nous subissons de plus en plus de nuisances depuis la création puis l'agrandissement de l'usine CLAREBOUT. Des nuisances olfactives très désagréables au réveil, il nous est impossible de dormir les fenêtres ouvertes tellement l'odeur de frites nous affecte. Seule solution, dormir les fenêtres fermées et manger à l'intérieur durant cette belle période estivale tel est le calvaire d'un habitant de DEULEMONT. Des nuisances sanitaires, nos fenêtres, velux et carreaux de voitures deviennent de plus en plus gras certainement liés à la qualité de l'air et aux fines particules rejetées par l'usine.	Odeurs Santé

		Qu'en est-il de l'air respiré par nos enfants ? Apprendrons nous d'ici quelques années qu'ils sont atteints d'une grave maladie respiratoire ? Des nuisances visuelles, quand nous avons décidé de s'installer sur la métropole Lilloise, notre choix s'est porté sur DEULEMONT pour son calme, ses espaces verts et large étendue d'eau, certainement pas par rapport à cet immense bloc blanc visible dans la vallée de la lys depuis les ponts de Deulémont ou de Warneton. Je dis donc STOP Un port pour quoi faire, n'y a-t-il pas d'autres ports sous exploités qui pourraient permettre l'installation de ces activités. Nous avons assez de nuisances comme cela, inutile de nous rajouter le bruit des péniches, des containers, des grues et d'autres désagréments liés aux transports routiers. L'usine CLAREBOUT n'arrive déjà pas à se mettre aux normes avec un congélateur alors je ne vois pas comment elle pourrait se mettre aux normes avec un second congélateur, un port plus une zone industrielle. Il en va de la survie de notre village et de la santé de nos enfants. Je compte sur vous pour ne pas cautionner ce désastre.	Impact visual Qualité de vie

		Cédric DELVALLEE	
12/09	C	**<u>Courriel de Monsieur Raymond GRESSIER 358, route nationale 59930 La Chapelle d'Armentières</u>** Mesdames, Messieurs - les promenades à vélo le long de la lys se transforment en calvaire à l'abord de l'usine Clarebout, sur le Quai Verboeckhoven, Comines-Warneton (odeurs de friture, pourriture, œufs pourris, rejets d'eau à la couleur douteuse et avec vapeur d'eau par temps plus frais - donc eau chaude!!) en plus des odeurs, par où les promeneurs pourront-ils passer sans se mettre en danger (charroi) à l'abri des odeurs et de la pollution ? - les états (français et belge) financent, par nos impôts, des projets de protection de la nature (Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, Lyse…) : l'installation va à l'encontre de ces financements très couteux - la réalisation de cette plate forme bimodale se fera sur une ZONE HUMIDE (zone qui nous protège des crues de la Lys : les réservoirs d'orages ont maintes fois montré leur limite - en région parisienne, nous sommes régulièrement inondés chaque année) ce sera également la fin	Qualité de vie Odeurs Rejets dans cours d'eau Financement ZONE HUMIDE

		de la protection de la faune et de la flore qui occupent ces lieux - à l'avenir : Urbanisation programmée des zones humides (industrialisation) quid de l'écoulement des eaux - transport fluvial : moins cher, moins polluant que le transport routier, mais une fois la marchandise arrivée à destination, il faut bien la décharger et la mener dans les installations où elles seront transformées - Donc, chargement à nouveau sur des poids lourds et de ce fait : POLLUTION LOCALE ACCRUE - gaz à effet de serre, CO2, particules fines ces chargements et déplacements de poids du port, jusqu'aux usines, viendront en plus de la circulation provenant de producteurs locaux et des tracteurs	Circulation
		les relevés de la qualité de l'air dans la région Comines-Warneton sont déjà extrêmement médiocres des produits très dangereux sont déjà entreposés à proximité (Clarebout : huile de palme, carburant, Ad Blue, amoniac)	Qualité de l'air
		- la pollution impacte notre santé nous subissons une pollution visuelle	Santé

		une pollution fluviale : rejets dans le bras mort de la lys pollution olfactive (friture, pourriture, épluchure humides, œufs pourris) pollution auditive (ronronnement continu, claquement dans les cheminées) avec la réalisation de ce projet, nous verrons l'augmentation de la production de Clarebout (qui fonctionne déjà au dessus des normes prévues dans son permis de construire initial - trafic croissant, consommation électrique +++, nuisances régulièrement relevées et relatées auprès du porte parole de l'usine, accidents de travail, et accidents mortels la réalisation de ce port apportera aussi son lot de nuisances (bruit, CO2, particules fines, stockage de produits, problèmes d'évacuation des eaux pluviales…) à noter qu'il existe 2 plates-formes portuaires à Comines et à Wambrechies (Wambrechies, qui ne fonctionne pas actuellement à plein régime) en prenant le soin d'étudier un aménagement sur ces deux sites, les coûts seraient évidemment beaucoup moins élevés Cette réalisation n'apportera que des nuisances supplémentaires à celles existantes déjà un bon effet cocktail !!! explosif !!	Rejets dans la lys Odeurs Circulation Autres sites

		Raymond GRESSIER	
12/09	C	**<u>Courriel de MonsieurPhilippe Delrue</u>** Madame Huart, Mesdames et Messieurs, Ayant eu connaissance d'une enquête publique au sujet de la construction d'une plateforme bimodale au pont rouge à Warneton, je dois vous informer de mon opposition totale à ce projet. Voici les différents arguments qu'on ne saurait contester. D'un point de vue écologique, visuel, dangerosité et de bon sens tout simplement. Ce projet se situe sur une zone inondable. (Nombre de photos l'ont déjà prouvée). Et qui se préoccupe des risques d'inondations ? de la biodiversité ? Est-ce normal au jour d'aujourd'hui de construire en Belgique sur des zones inondables ? En France c'est NON. D'ailleurs en France (la construction se trouvera à moins de 100 m de nos habitations !) les projets sont tout à fait à l'opposé ! Corrid'or, la trame verte et bleue, lutte contre les inondations / projet INTERREG V LINBATYS (Lutte contre les Inondations dans le Bassin Transfrontalier de la LYS) regroupe trois partenaires transfrontaliers : la ville de Comines-Warneton, la Province de Flandre occidentale et l'USAN. Le projet LINBATYS a été approuvé par le Comité de Pilotage Interreg au dernier trimestre 2017 permettant d'obtenir des cofinancements européens à hauteur de 50% du montant du projet.	Impact visual Inondations Circulation

		La manutention des matières et déchets ; - les stockages en vrac sur le site à l'extérieur ; - les déplacements d'engins de génie civil ; - les camions qui arrivent et repartent du site ; - les activités de reconditionnement. Je me demande vraiment si nous sommes bien en EUROPE ? Non écologique et dangereux : Warneton est déjà semble-t-il une des communes les plus touchées par la pollution. Les risques de pollution liés au futur projet, en phase d'exploitation, concernent principalement des fuites des réservoirs en carburant des camions ou grues présents sur la plateforme ou épanchement accidentel du contenu d'un conditionnement. Qu'en sera-t-il demain avec un nombre croissant de camions qui viendront sur cette plateforme ? Il existe pourtant d'autres solutions ! Mais effectivement, non profitable à l'entreprise CLAREBOUT, grande gagnante de ce projet. Demande d'extension, de production à prévoir justifier par cette plateforme BIMODALE. Avec demain un zoning qui avait été annoncé puis non, et enfin peut être ! C'est la réalité politique Belge. On cache tout, on ne dit rien ou presque. Et bien sûr on ne communique pas, ce qui aurait permis d'avancer ensemble de façon positive. Mais non, faut croire Et enfin qui se soucis de notre petit village si sympathique de DEULEMONT ? Aujourd'hui	Extension Clarebout

		chaque visiteur trouve notre village si charmant. Et pourtant ! Déjà aujourd'hui la valeur de nos maisons a bien décotée ! Mais demain …qu'en sera-t-il ? La Belgique, Clarebout, l'Europe ? qui viendra compenser cette perte ? **Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la Lys est un espace naturel qu'il faut préserver.** En vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ces remarques, je vous prie d'agréer, Madame Huart, Mesdames et Messieurs l'assurance de ma haute considération. Philippe DELRUE	nature qualité de vie

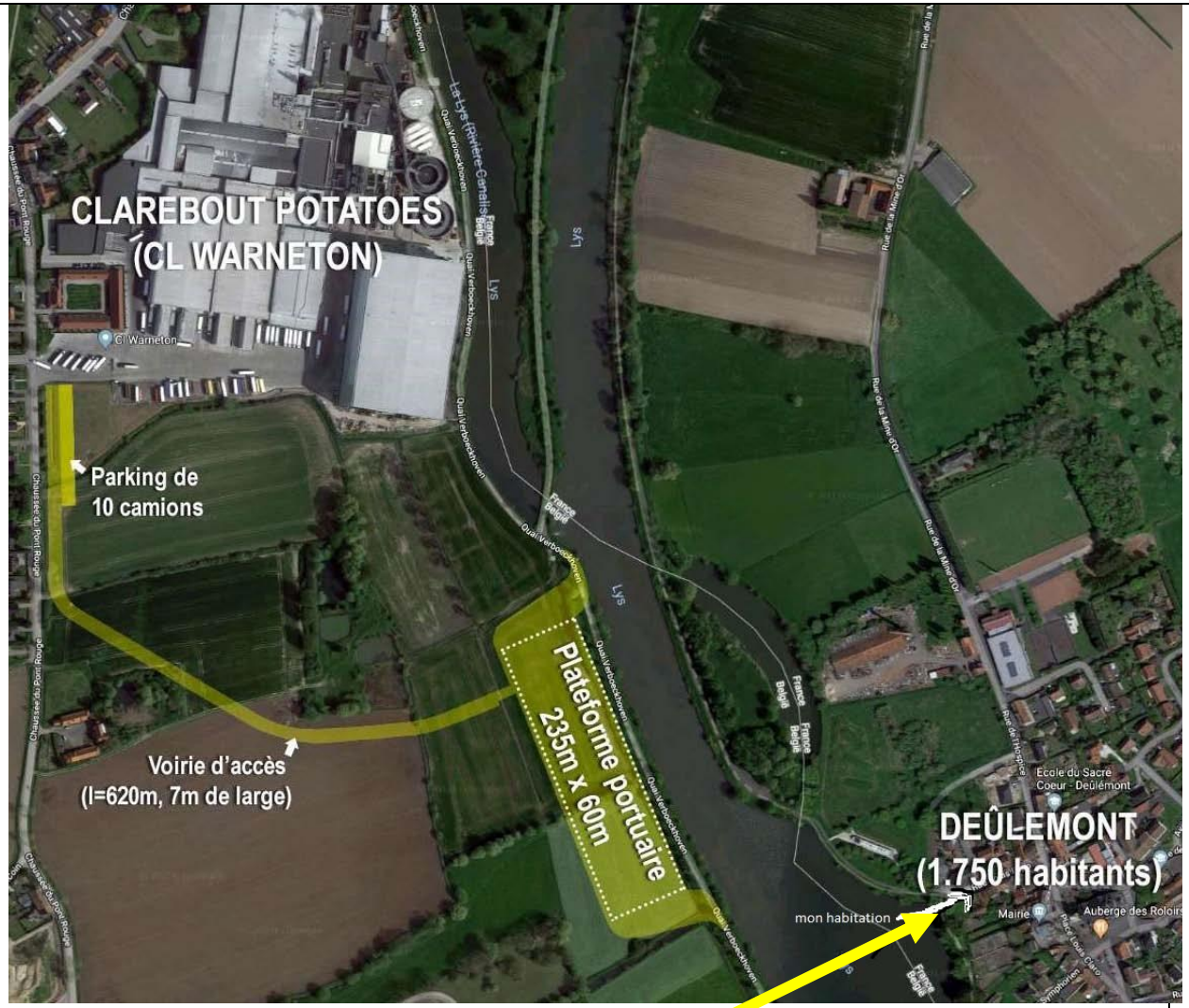

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

		Vue d'ensemble avec situation de notre habitation 	

Photo prise depuis notre chambre !

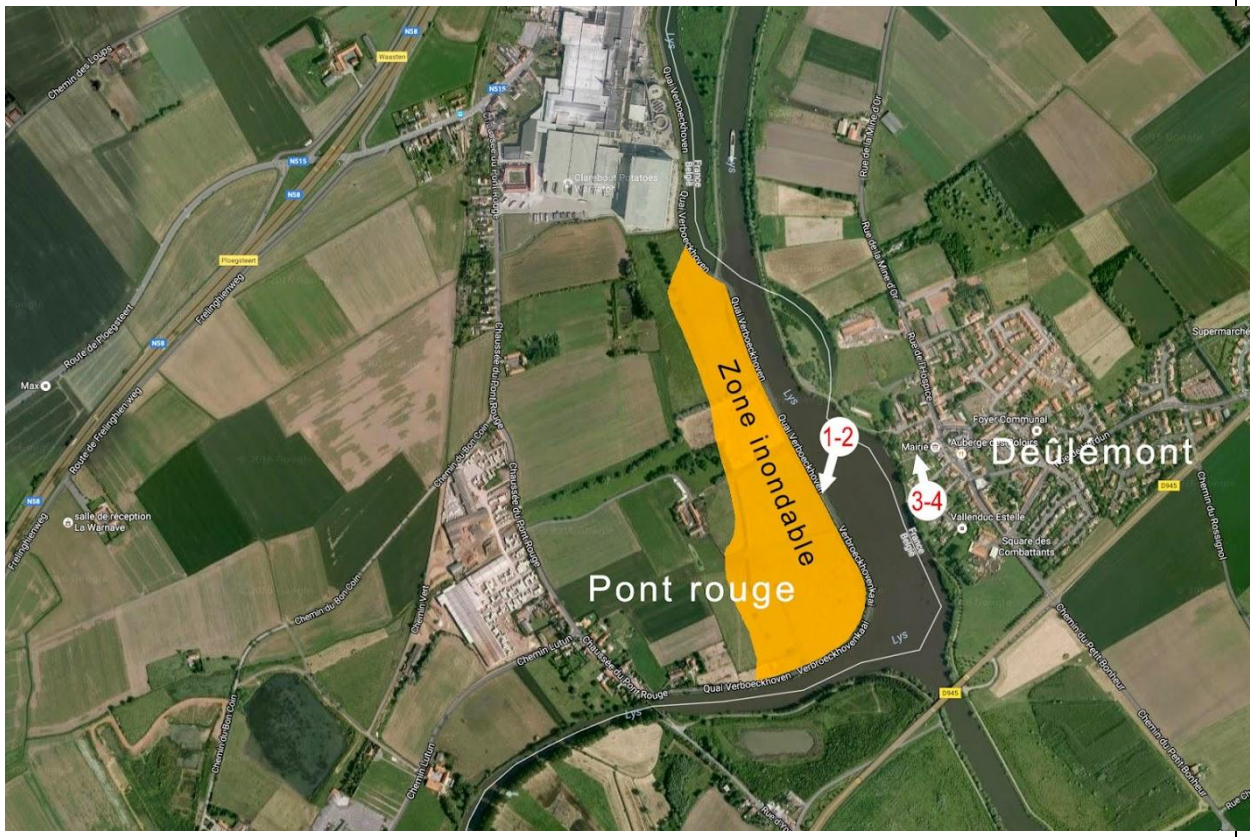

Preuve que nous sommes bien sur des zones inondables !

La pollution visuelle chez CLAREBOUT

		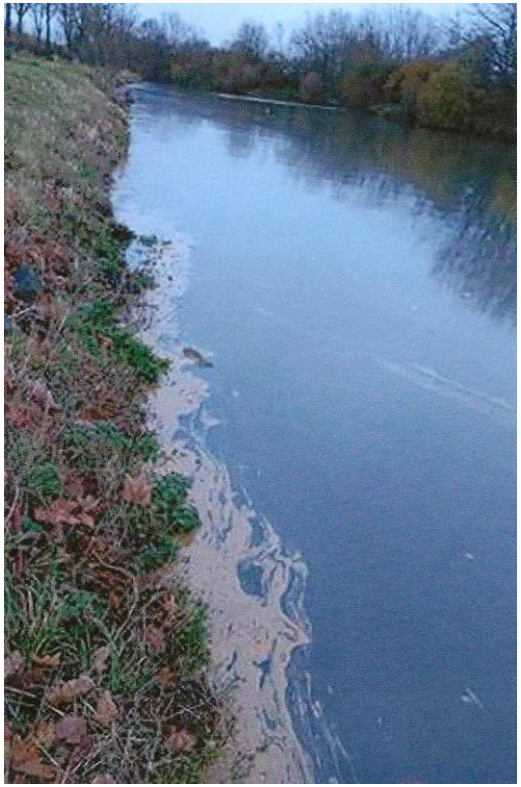	

		 Poissons morts, retombées graisseuses, Et la pollution dans l'air ??? Dans notre corps ? Combien seront malades d'ici quelques années ?	

12/09	C	**Courriel de Monsieur Alain Vermeulen 5 Allée des Iris 59236 Frelinghien** Enquête Publique : Plate-forme bimodale Warneton – Belgique Nous, touristes, piétons, cyclistes demandons à conserver un lieu de promenade – il est déjà compliqué de trouver des voies réservées pour circuler sans danger Actuellement lors du passage près de l'usine Clarebout, les odeurs et les bruits sont insupportables pour en plus, à l'avenir supporter les nuisances d'une plateforme portuaire Si un sentier est aménagé pour contourner la plateforme : quelle sera la sécurité à l'intersection de la sortie de la plateforme (va-et-vient continuel de poids-lourds) Quel sera le nombre de poids lourds / jour ? Cette construction se fera sur une zone humide, qui permet d'absorber les crues de la lys (les réservoirs d'orage ont des limites) Futur bétonnage programmé sur ces zones humides Disparition d'un milieu biologique : prairie humides, roselières, fossés, busards, grande aigrette, combattants variés, harle piette, martin pêcheur, vanneaux, amphibiens, chloroptères, poissons Restriction des terres agricoles Le village de Deûlémont aura une vue directe sur la plateforme (camions, containers..) Effet barrage des palplanches ce qui aura pour effet une augmentation du niveau de la nappe	Qualité de vie Circulation Zone humide biodiversité

		phréatique (risque d'inondation accru) Bétonnage : modification de l'alimentation des nappes phréatiques L'exploitation de cette plateforme se fera H/24 : poussières, bruits, risques de fuites d'hydrocarbure vers les fossés Pollution visuelle, pollution fluviale, pollution olfactive, pollution auditive avec impact sur notre santé Remaniement entier des terres : 40 000 m3 de déblais + 35 000 m3 de remblais Abattage d'arbres Détournement de 2 ruisseaux : faible dénivelé : d'où reprise de leur cours en cas de crues Le transport fluvial est certainement le moins cher, mais qu'en est-il une fois la marchandise arrivée sur place : une augmentation significative du transport routier entre le port et les usines : AUGMENTATIION LOCALE DES GAZ A EFFET DE SERRE, CO 2, PARTICULES FINES – les relevés de la qualité de l'air dans cette région sont déjà médiocres Actuellement les états français et belge dépensent des sommes astronomiques (nos impôts !!) pour des projets qui sont en contradictions avec la réalisation de ce futur projet : préservations des zones sensibles, Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, les Lyse A combien revient l'étude de faisabilité, l'étude des ingénieurs, le coût de la préparation du terrain, la construction, … alors qu'il existe, pas loin de là, des quais qui sont désaffectés et un autre qui ne fonctionne qu'au ralenti	imperméabilisation bruit odeurs pollution visuelle déblais abattage d'arbres circulation CO2

		Je pense que de toute manière, comme à chaque fois, on passera outre des doléances des citoyens. Il aurait été mieux d'inviter la population à se prononcer sur ce projet, même sans de magnifiques plans et en vantant le bien-fondé de cette réalisation avant de mettre les citoyens au pied du mur. Comme à chaque projet, des ingénieurs font des études d'incidence sur l'environnement notamment, mais prennent-ils en compte l'expérience du terrain des gens bien de chez nous qui, sans avoir le diplôme requis, sont bien plus informés des problèmes de notre région. D'ailleurs, quand après une étude on octroie un permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation dans une zone inondable, on se demande si les études sont pertinentes. Faut-il justement, construire cette plateforme bimodale au Pont-Rouge pour, ne le cachons pas, favoriser Clarebout Potatoes et d'autre part, je trouve inconcevable de ne pas avoir réfléchi à ce projet sans consulter les communes françaises qui sont directement concernées par la Lys et son environnement. Ne faudrait-il pas attendre l'acceptation finale du projet Seine-Nord Europe ? Une plateforme bimodale est acceptable pour autant que tout le monde soit d'accord avec un emplacement judicieux et en collaboration avec les municipalités françaises concernées. La plateforme bimodale, eau et route, occupe près d'1,5 ha en bordure de Lys, près de l'entreprise Clarebout. Avec un impact réel sur la nature. Le site d'implantation du projet est repris en zone agricole, au plan de secteur du 17 janvier 1979. Une dérogation doit donc être sollicitée «pour la construction destinée à une activité à	

		finalité d'intérêt général.» Quel est l'impact d'un tel projet sur la biodiversité? Selon les scientifiques, l'artificialisation ou la bétonisation des terres est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Force est de constater que les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge n'ont pas conscience de cette situation ou alors qu'ils font mine de l'ignorer, ce qui me paraîtrait vraiment dramatique si tel était le cas…Ces « gens-là », ces cadres du PACO, des Voies hydrauliques et du SPW et de la majorité qui « gouverne » Comines-Warneton doivent se dire que bétonner 1,5 hectare de terre pour implanter cette plateforme ce n'est pas si grave que ça et que sur le plan national et planétaire ce projet est un tout petit projet… Or, il y a sur cette planète des millions de cadres au même profil pensent la même chose. Et c'est cela qui est dramatique, car mis bout à bout ces projets qui artificialisent les terres font disparaître la biodiversité au point que les scientifiques s'accordent aujourd'hui pour dénoncer la sixième extinction de masse qui est en cours. De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une zone inondable qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (les experts affirment que les zones inondables sont de véritables « puits à CO2 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plateforme qui va à l'encontre du projet transfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys qui va coûter 1 609 616,45 € aux contribuables…! Elle va le défigurer et causer des nuisances, des nuisances sonores notamment. Ce projet va	Terres agricoles biodiversité CO2 inondations

		par ailleurs à l'encontre du projet européen Interreg Linbatys de lutte contre les inondations dans lequel la Ville de Comines-Warneton est impliqué avec des partenaires flamands et français. Et puis, le Ravel sera détourné, il va contourner la plate-forme, mais vers une zone qui risque d'être industrielle. Ça ne sera plus agréable du tout. L'entité de Comines-Warneton recèle d'un potentiel touristique certain, notamment par sa proximité avec la région Westhoek (guerre 14-18), la métropole lilloise et sa richesse en biodiversité. Des chemins et des réseaux pédestres, cyclo et équestres fonctionnent, autour et le long de la Lys. l'aménagement paysager prévu, n'arrêtera pas la pollution supplémentaire engendrée par cette plateforme Alain Vermeulen	impact visual
16/09	C	**courriel de Monsieur Richard AGNEL** Mesdames, Messieurs En visite chez mes beaux-parents, domiciliés à Frelinghien, ils m'ont emmené à la réunion du vendredi 14 septembre 2018 à Deulêment afin de comprendre l'impact de la réalisation de la plateforme bimodale sur le domaine de Warneton Belgique Aucune réponse aux nombreux questionnements des riverains deulêmontois à cette future réalisation n'a pu être apportée, de la part des deux représentants wallons venus présenter leur projet j'ai donc entrepris de mon côté des recherches	

		durant cette réunion, il a été question de différents organismes, des tenants et aboutissants dont je n'avais pas connaissance à ce jour (Interreg, natura 2000, : **INTERREG** Le programme France-Wallonie-Vlaanderen: régions françaises et belges qui coopèrent pour effacer la frontière ! Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions frontalières : les Régions Hauts-de-France et Grand Est en France ; la Wallonie, la Flandre occidentale et orientale en Belgique. Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce, au bénéfice des populations de la zone. Au total, 170 millions d'euros provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER) seront alloués au programme pour soutenir des projets répondant aux 4 thèmes de coopération : • recherche, innovation et transfert de technologies • compétitivité des PME • patrimoine, ressources naturelles, gestion des risques • cohésion sociale, santé, formation et emploi PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT PAR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRES Objectif programme 4 : Valoriser et développer de manière créative,innovante et durable le patrimoine transfrontalier via le tourisme	FEDER

		Objectif programme 5 : Développer la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes transfrontaliers ▪ Soutenir des dispositifs de gestion intégrée de l'eau (contrats de rivière, plan fluvial transfrontalier, ...) et des espaces naturels (création de parcs naturels transfrontaliers, protection des corridors écologiques et gestion des zones protégées, ...). ▪ Soutenir les actions permettant le partage des ressources et l'accessibilité en eau potable pour tous au bénéfice des populations transfrontalières. ▪ Sensibiliser la population et les acteurs locaux à la gestion raisonnée et participative des ressources en diffusant les bonnes pratiques. ▪ Mettre en œuvre des actions visant une gestion efficace de l'eau auprès du secteur agricole et des entreprises. ▪ Soutenir des actions transfrontalières intégrées relatives à la gestion des paysages, aux écosystèmes, à la gestion de la zone côtière, à la protection des sols et à la biodiversité. ▪ Soutenir le développement de technologies innovantes pour le traitement des déchets, l'épuration des eaux, la protection des sols, la réduction de la pollution atmosphériques, ... Objectif programme 6 : Anticiper et gérer les risques naturels, technologiques et industriels ainsi que les situations d'urgence ▪ Soutenir des actions de lutte contre le risque d'inondations et le changement climatique. ▪ Informer et sensibiliser le public sur les risques naturels (notamment d'inondations) et industriels (la pollution, ...). ▪ Développer et renforcer la coordination des intervenants en matière de sécurité transfrontalière (exercices catastrophes, formations communes, plan d'urgence transfrontalier, ...).	

		▪ Encourager des mesures transfrontalières de prévention des risques industriels et technologiques au bénéfice des populations. Projet : une zone humide devrait être considérée comme un enjeu fort ; Il en est de même de toute espèce protégée potentiellement impactée. Par ailleurs, l'absence de protection réglementaire ne saurait signifier que l'enjeu n'est pas fort. Enjeux particuliers liés au site ont retenu mon attention: • une biodiversité remarquable particulièrement riche, avec de nombreuses zones humides ; • la présence à proximité d'installations industrielles J'observe que ces caractéristiques du site sont potentiellement fortement affectées par le projet puisque : • le site sera largement artificialisé, • le site générera des transports et des dépôts de matières dangereuses, avec des risques en cas d'accidents d'effets « dominos » avec les installations à proximité, • l'aménagement implique de nombreux terrassements.	Zone humide biodiversité pollution visuelle

		Certains impacts semblent toutefois avoir été minorés les destructions d'habitats d'espèces figurant à l'annexe 1 de la directive oiseaux et les destructions de stations d'espèces protégées (amphibiens, insectes, zones de frayage, faune et flore aquatique…) le dossier ne parle pas des risques liés aux transport et au dépôt de matières dangereuses sur le site, les impacts potentiels d'un accident sur le site. Conséquences attendues du projet Il s'agit ici du bruit lié à la circulation des camions sur la plateforme elle-même, aux manœuvres des poids lourds et aux opérations de transbordement des remorques. Ces différents types d'activité génèrent bien sûr des nuisances sonores, et les opérations se dérouleront de jour mais aussi de nuit (la perception du bruit étant alors accrue). la pollution atmosphérique se pose de façon proche de celle du bruit, l'augmentation du trafic de camions induisant aussi, sur ce plan, des nuisances accrues. Aucune remarque sur l'augmentation du trafic routier supplémentaire Aucune remarque sur les rejets polluants dus aux transports existent : −des rejets aqueux, hydrocarbures percolant des voies routières en s'échappant des moteurs ou rejetés dans les cours d'eau par les bateaux suite à des fuites ; pesticides servant à traiter les bas côtés des routes et du quai. Ces polluants étant diffus, ils sont très difficilement récupérables et traitables ;	biodiversité bruit CIRCULATION CO2 Rejets pollutants

		des déchets: déchets de construction/destruction d'infrastructures de transport ; fluides moteurs et batteries usagées ; matériels de transports usagés ; boues de dragage des voies d'eau,... Aucune remarque sur la sécurité du public utilisant le Ravel (piétons, cyclistes, cavaliers) L'éclairage des installations L'éclairage des installations peut perturber les animaux nocturnes (les oiseaux pélagiques). Pollution atmosphérique Consommation en carburants pour le fonctionnement des machines, et péniches Infrastructures Le développement du transport nécessite des infrastructures: Le transport routier a besoin d'(auto)routes, de parkings. Ces infrastructures ont différents impacts environnementaux : - Elles consomment de l'espace, entraînent une hausse de l'urbanisation, une artificialisation des terres au détriment des espaces naturels. - Le bétonnage des sols provoque une hausse du ruissellement des eaux et empêche leur infiltration dans le sol ce qui augmente les risques de d'inondation, de coulées de boues et réduit le renouvellement des eaux souterraines. De plus ces eaux peuvent être chargées de polluants comme on l'a vu précédemment. - La construction d'infrastructures linéaires, routes, canaux, morcelle les espaces naturels si des passages ne sont pas aménagés pour la faune, et des zones peuvent être isolées les unes des	imperméabilisation

		autres. - Le paysage est aussi affecté par les infrastructures de transport, elles créent des coupures et peuvent déstructurer les espaces traversés. - L'éclairage des voies routières, des aéroports perturbent aussi le territoire ainsi que la faune et la flore locale. L'eau de pluie qui va tomber sur cette plateforme, peut contenir des traces infimes de fluides, des lubrifiants et des produits chimiques résiduels résultant des fuites et des égouttures et poids lourds, et véhiculés pars le ruissellement des eaux de pluie Aucun commentaire dans la phase d'abandon (d'ici plusieurs dizaines d'années - papa d'une petite fille, je veux savoir ce que je laisserai pour les générations futures) Le **réseau Natura 2000** rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme[2]. La volonté de mettre en place un réseau européen de sites naturels répondait à un constat : conserver la biodiversité n'est possible qu'en prenant en compte les besoins des populations animales et végétales, qui ne connaissent en effet pas les frontières administratives entre États.	

		Ces derniers sont chargés de mettre en place le réseau Natura 2000 subsidiairement aux échelles locales Autre trouvaille sur Internet Discussions reprises sur le site (CE N'EST PAS CE QUE LES REPRESENTANTS WALLONS ONT DIT CE VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 : AUCUN CONTACT AVEC DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION OU DE LOGISTIQUE N'A EU LIEU - L'ENTREPRISE CLAREBOUT N'EST PAS INTERESSEE PAR CETTE PLATEFORME) : https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=75032 **Pièce jointe : courrier du 05/01/2017 au PREVOT Maxime** Dans le cadre du projet global Seine Nord Europe, et plus particulièrement pour l'amélioration de la navigabilité de la Lys, son tracé et sa mise à gabarit, des contacts permanents et réguliers ont lieu entre mon administration, le Port Autonome du Centre et de l'Ouest, nos voisins français et flamands. Je suis donc quelque peu étonné par ce que me rapporte l'honorable membre dans la formulation de sa question. Toujours est-il qu'en ce qui concerne plus particulièrement le projet de la plateforme du pont rouge à Comines-Warneton, le Gouvernement a, en sa séance du 25 mai 2015, accepté ce projet dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels FEDER, et à cet	FEDER

		égard, l'information a été largement diffusée. Je l'ai d'ailleurs moi-même cité à titre d'exemple lors de la « Journée du Transport fluvial et de l'Intermodalité en Wallonie » organisée par mon administration le 10 juin 2015. À cette occasion, des représentants des Ports de Lille, de Dunkerque et des Voies navigables de France étaient présents ainsi que des représentants de la Région flamande. Plus récemment, en novembre dernier, le Port Autonome du Centre et de l'Ouest et la DGO2 ont organisé une réunion de consultation préalable à l'hôtel de ville de Comines-Warneton. Les communes avoisinantes en avaient été informées et de nombreux riverains y étaient présents et ont ainsi eu l'occasion de faire part de leurs interrogations sur le sujet. L'objectif de l'implantation de cette plateforme est de donner aux entreprises locales un outil de transbordement moderne qui facilite le transfert modal. À cette fin, l'acquisition des parcelles se limite uniquement à celles qui sont nécessaires. Des expropriations de terrains avoisinants la future plateforme ne sont pas à l'ordre du jour. Enfin, le projet de la plateforme du pont rouge à Comines a pour objet de mettre à disposition de la Wallonie picarde, et plus particulièrement la commune de Comines-Warneton, une infrastructure d'appui à l'établissement d'une économie bas carbone, et de plus, elle sera située dans l'axe du projet Seine Escaut à fort potentiel économique. Il résulte de la fiche FEDER y liée que : « la plateforme sera mise à disposition des entreprises qui manifestent leur intérêt, dans le cadre d'un contrat de concession domaniale, conformément au décret régional wallon du 1er avril 1999 relatif à la création du Port	

		autonome du Centre et de l'Ouest et à son arrêté d'exécution. Nonobstant le fait qu'il ne s'agisse ni d'un marché public, ni d'une concession de travaux, mais d'une simple mise à disposition d'un terrain aménagé au bénéfice d'entreprises privées, la concession domaniale sera octroyée au terme d'une procédure d'appel à manifestation d'intérêt, garantissant les principes d'égalité et de transparence ». Dès lors, un ensemble d'entreprises a été consulté à cette fin dont la société **Clarebout Potatoes N.V**., qui **a manifesté son intérêt**. Elle n'a pas été la seule à manifester un intérêt pour bénéficier de la plateforme. Spécifiquement, en ce qui concerne **la société Clarebout Potatoes N.V,** l'intérêt que celle-ci pourrait porter à la future plateforme **serait soit d'en devenir concessionnaire (ce qui implique qu'elle se porte candidate en suivant la procédure ad hoc et aux conditions imposées par le Port), soit d'en utiliser les services (stockage, manutention, transbordement,…)** qui seront mis à disposition du futur concessionnaire (autre que Clarebout Potatoes) désigné par le Port pour ses approvisionnements et expéditions. D'autre part, mes recherches m'ont amené à vérifier que La Wallonie dispose de plusieurs plates-formes logistiques: le terminal d'Athus: Plate-forme rail-route servant au chargement et au déchargement de camions provenant ou se dirigeant vers le port d'Anvers par le rail et représente un volume annuel d'environ 60 000 containers. La moitié environ est acheminée vers la France, 35% vers l'Allemagne, 10% vers le Grand-Duché de Luxembourg et 5% dans le sud de la province de Luxembourg ;	Extension Société Clarebout

		la plate-forme multimodale de Chatelet-Charleroi dry port: plate-forme eau-rail-route, dans le port de Charleroi, permettant le transbordement de containers, dont l'activité est d'environ 20 000 containers par an ; le Dry Port Mouscron-Lille International: plate-forme bimodale rail-route associée à un parc logistique, à la frontière franco-belge, reliée à Anvers et Rotterdam par une liaison ferroviaire quotidienne, son activité est d'environ 25000 containers par an ; Garocentre La Louvière: plate-forme trimodale rail-route-eau en développement, associée à un parc logistique et dont l'activité devrait rapidement atteindre les 20 000 containers par an ; la plate-forme de Renory: terminal trimodal rail-route-eau située dans le port de Liège, reliée par une navette quotidienne de barge porte-conteneur au port d'Anvers ; l'aéroport de Liège-Bierset et Liège Logisitcs: Aéroport de fret bordé par une plate-forme bimodale rail-route et un parc logistique Quai de Comines, proche d'un site industriel où les quais sont majoritairement industralisés les mesures compensatoires sont impossibles à mettre en oeuvre sur place. Nous en voulons pour preuve les premières mesures compensatoires qui portent uniquement sur les travaux de plantations d'arbres et d'un réservoir d'orage limité, faisant ainsi fi des engagements européens et de la Loi Biodiversité ! Le choix de berges est hors zones urbanisables… alors que l'IEG prévoit d'organiser un zoning autour de la plate forme. Hors zones Natura 2000… alors que sur la rive française face au projet, le terrain est une zone	

		d'intérêt écologique pour la flore et la faune. Hors périmètres paysagers… alors que de l'avis des riverains ce paysage de la vallée de la Lys est magnifique. Par contre aucune allusion au caractère inondable du site. La France totalement ignorée... une nouvelle fois. En août 2018 : Plus de 400 organisations européennes issues de la société civile, dont France Nature Environnement, se mobilisent pour demander une protection juridique européenne des sols, au même titre que les directives-cadres sur l'eau et sur l'air. DONC EN TOTALE CONDRATICTION AVEC LE PROJET DE LA PLATEFORME PORTUAIRE Le projet est contesté depuis des décennies par des habitants, des associations et des élus, non pas par pur syndrome NIMBY, mais bel et bien parce que le projet ne répond pas aux enjeux locaux et que la population en a largement conscience. Nous avons en effet affaire à des habitants instruits et intéressés par des alternatives dignes des enjeux de notre époque. les inondations sont légions dans la vallée de la Lys Nous ne voulons pas d'un paysage comme à La Louvière (Belgique)	
16/09	C	**Courriel de Madame Martine Bernard-lecat** Je suis contre à l'implantation du port bimodale pour des raisons de nuisances bien entendu mais plus particulièrement pour des raisons écologiques. Merci de prendre en considération mon opposition à ce projet.	opposition

15/09	C	**<u>Courriel de Monsieur Patrice Campion-Mignon</u>** **Objet : nocivités de l'usine Clarebout- patatoes sur la population Deûlémontoise** Comment ne pas se révolter devant un projet qui va à l'encontre de toute logique humaine! D'un côté (en France) on utilise des subsides européens pour préserver la nature et sa logique, de l'autre côté (en Belgique) on bétonne et casse le paysage en polluant au passage tout ce qui vit (homme, faune et flore). Pollution déjà acquise aujourd'hui: bruit, odeur, dépôt de matière grasse.....mais que sera demain avec une plateformebimodale à fonctionnement constant? Nous ne pouvons pas, ma famille et moi, accepter ce Xième projet du mégalomane Clarebout qui se croit au dessus des loisen soudoyant quantité non négligeable de politiques afin des autorisations après réalisations. Oser prétendre que cette plateforme servira à d'autres industriels que le Sieur Clarebout (surnommé J.C!) nous laisse vraiment hilares, comment les belges peuvent nous faire croire une ineptie pareille! (cf réunion publique du 14 septembre 2018) Nous sommes fiers d'être deûlémontois et sommes prêts à le rester le plus longtemps possible.....en parfaite santé, nous ferons tout pour vivre dans ce but, en nous battant s'il le faut contre des projets immondes, similaires à celui pour lequel nous sommes mobilisés aujourd'hui. Vous l'avez compris: nous sommes contre ce projet, nous espérons ne JAMAIS le voir aboutir.	biodiversité odeurs bruit extension Clarebout Qualité de vie

		Merci de nous aider dans ce sens. Patrice, Valérie, Carolane et Romain Campion--Mignon	
15/09	C	**<u>Courriel de : Monsieur Jean Brandt</u>** *Bonjour,* *Je suis né et j'ai grandi à Deûlémont.* *J'ai aimé cette vie dans ce village.* *Aujourd'hui Maman et mes frères y habitent encore et très régulièrement je leur rends visite.* *Je suis personnellement secrétaire de l'Association D.H.A (Deûlémont d'Hier et d'Aujourd'hui), association d'histoire locale et de défense du Patrimoine.* *Ce qu'a fait Clarebout et son usine est tout simplement innommable.* *En dépit de toute considération paysagère et environnementale visuelle, il a purement et simplement imposé son congélateur de 30 mètres de haut à l'ensemble des riverains et des nombreux promeneurs du chemin de halage et de la route de Warneton .* *Comment peut on laisser faire un tel affront à la nature et à la beauté de nos campagnes.* *Ca c'est uniquement le coté VISUEL de l'horrible site Clarebout.* *Les déjections régulières et nauséabondes dans la Lys, permanentes et non filtrées, ou si peu, apportent à la faune et à la flore locales un grand nombre de pertes dans l'écosystème de Deûlémont et de Warneton.*	pollution visuelle Rejets pollutants

		Il est inadmissible aujourd'hui d'autoriser ce genre de pratique. *D'autant qu'aucune amende substantielle n'empêche Clarebout de continuer ses méfaits et dégradations.* *De plus dans un rayon de 2 kms autour de cette usine, se déposnte, tout aussi régulièrement, des traces et résidus gras sur les éléments extérieurs des habitations. (Salons de jardin, Balançoires des enfants, Terrasses et Jardins…. Etc….)* *Voici mes remarques sur le coté DESTRUCTEUR de Clarebout.* *Pour terminer, à certaines périodes, lorsque le vent est du mauvais coté, l'odeur agressive de la cuisson des frites et indisposante à un degré que vous ne pouvez imaginer.* *A titre personnel, je me suis rendu chez Maman, un matin vers 8h30. (Rue de l'Hospice à Deûlémont).* *L'odeur était si violente que j'en ai rendu mon petit déjeuner.* *Voilà pour le coté ODORIFAIRE des nuisances incontrôlées de Clarebout* Jean Brandt	Depots graisseux odeurs
14/09	C	**<u>Courriel de Madame Françoise Gressier</u>** Mesdames, Messieurs Je vous prie de prendre en considération mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes : 1. Selon l'indicateur de qualité de l'air dans les communes du Hainaut mis au point par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), Comines-Warneton est la première	Qualité de l'air

		commune où l'air s'est le plus dégradée entre les périodes [2010-2012] et [2012-2014]. Les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérigènes par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de CO2 dans l'atmosphère, ce qui est quantifiable à l'échelle nationale ou européenne, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine CL Warneton. Ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans notre région, et notamment à Warneton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de CO2 de l'usine CL Warneton qui ont augmenté de 29,3% avec l'autorisation de l'AWAC (Réf. : Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017)... Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles. 2. Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont « des puits à carbone » et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la Lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. 3. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la Lys est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. 4. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivant: -	CO2 Zone humide imperméabilisation

		CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature et en Belgique on bétonne les bords de Lys... - LINBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. - LYSE : lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser.... 5. Un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. Si elle pouvait y être implantée sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse... 6. Ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout qui pourra, en utilisant cette plateforme justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production... Quand on souffre déjà des nuisances, des pollutions et des accidents que cette entrepries a générés, on ne peut que craindre ses nouvelles visées expansionnistes. Cette réalisation n'apportera que des nuisances supplémentaires à celles existantes déjà Bien respectueusement, Francoise GRESSIER	extension Clarebout
14/09	C	**<u>Courriel de Madame Françoise VERMEULEN (1)</u>** Mesdames, Messieurs,	

		Je m'oppose à la réalisation de la plateforme bimodale pour les raisons suivantes : - les promenades à vélo le long de la lys se transforment en calvaire à l'abord de l'usine Clarebout, sur le Quai Verboeckhoven, Comines-Warneton (odeurs de friture, pourriture, œufs pourris, rejets d'eau à la couleur douteuse et avec vapeur d'eau par temps plus frais - donc eau chaude!!) en plus des odeurs, par où les promeneurs pourront-ils passer sans se mettre en danger (charroi) à l'abri des odeurs et de la pollution ? - les états (français et belge) et européens, financent, par nos impôts, des projets de protection de la nature (Coulée Verte, Corridor Vert, Linbatys, Lyse…) : l'installation va à l'encontre de ces financements très couteux - la réalisation de cette plate forme bimodale se fera sur une ZONE HUMIDE (zone qui nous protège des crues de la Lys : les réservoirs d'orages ont maintes fois montré leur limite - en région parisienne, nous sommes régulièrement inondés chaque année) ce sera également la fin de la protection de la faune et de la flore qui occupent ces lieux - à l'avenir : Urbanisation programmée des zones humides (industrialisation) quid de l'écoulement des eaux - transport fluvial : moins cher, moins polluant que le transport routier, mais une fois la marchandise arrivée à destination, il faut bien la décharger et la mener dans les installations où elles seront transformée - Donc, chargement à nouveau sur des poids lourds et de ce fait : POLLUTION LOCALE ACCRUE - gaz à effet de serre, CO2, particules fines ces chargements et déplacements de poids du port, jusqu'aux usines, viendront en plus de la	odeurs Qualité de vie subventions Zone humide imperméabilisation Circulatio

		circulation provenant de producteurs locaux et des tracteurs	CO2
		les relevés de la qualité de l'air dans la région Comines-Warneton sont déjà extrêmement médiocres	
		des produits très dangereux sont déjà entreposés à proximité (Clarebout : huile de palme, carburant, Ad Blue, amoniac)	
		- la pollution impacte notre santé	
		nous subissons une pollution visuelle	pollution visuelle
		une pollution fluviale : rejets dans le bras mort de la lys	
		pollution olfactive (friture, pourriture, épluchure humides, œufs pourris)	
		pollution auditive (ronronnement continu, claquement dans les cheminées)	
		avec la réalisation de ce projet, nous verrons l'augmentation de la production de Clarebout (qui fonctionne déjà au dessus des normes prévues dans son permis de construire initial - trafic croissant, consommation électrique +++, nuisances régulièrement relevées et relatées auprès du porte parole de l'usine, accidents de travail, et accidents mortels	extension Clarebout
		la réalisation de ce port apportera aussi son lot de nuisances (bruit, CO2, particules fines, stockage de produits, problèmes d'évacuation des eaux pluviales…)	
		à noter qu'il existe 2 plates-formes portuaires à Comines et à Wambrechies (Wambrechies, qui ne fonctionne pas actuellement à plein régime)	autres sites
		en prenant le soin d'étudier un aménagement sur ces deux sites, les coûts seraient évidemment	

		beaucoup moins élevésCette réalisation n'apportera que des nuisances supplémentaires à celles existantes déjà Françoise VERMEULEN	
14/09	C	**<u>courriel de Madame Françoise VERMEULEN (2) 5 allée des iris à Frelinghien</u>** Mesdames, Messieurs, Je suis étonnée par le manque de visibilité concernant la mise en place de l'enquête publique de la plateforme bimodale comines - Warneton, sur le parvis de la mairie de Frelinghien, rien n'indique qu'il y a en ce moment une enquête publique ; il faut gravir les marches et s'attarder sur les vitres de l'entrée pour y voir en format A4, un avis d'enquête publique sur papier blanc heureusement que des bénévoles ont distribué dans les boîtes aux lettres du village des encarts informant les concitoyens de cette consultation (distribution faite dans le centre du village - toute la population en campagne n'a pu être touchée par cette distribution) à savoir : Un avis au public est affiché aux frais du demandeur et par les soins du maire de chaque commune dont une partie du territoire est touchée par le périmètre prévu à l'article précédent. L'affichage a lieu à la mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation projetée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, de manière à assurer une bonne information du public. L'accomplissement de cet affichage est certifié par le maire de chaque commune où il a lieu. Cet avis, qui doit être publié en caractères apparents, précise la nature de l'installation projetée, l'emplacement sur lequel elle doit être réalisée, les dates de l'ouverture et de la	Affichage

		clôture de l'enquête publique; il indique le nom du ou des commissaires-enquêteurs et fait connaître les jours et heures où ce dernier recevra les observations des intéressés ainsi que le lieu où il pourra être pris connaissance du dossier LE FORMAT DES AFFICHES. tout est possible. Il est seulement imposé que l'avis soit publié : « en caractères apparents » par la réglementation, sans autres précisions. **D'une manière générale le format des affiches respecte un minimum de type A3**, le plus souvent avec un titre : « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en caractères gras, parfois de plusieurs cm, ce qui est convenable. Il reste que l'on rencontre parfois des affiches en **format A4** qui **n'attirent évidemment pas l'attention et qui sont à proscrire. L'affichage sur les lieux nécessite encore davantage de précautions car cette fois la réglementation impose que les affiches soient visibles de la voie publique.** l'affichage de cette enquête publique ne me parait pas satisfaisant : les panneaux de la commune n'ont pas été installés dans l'ensemble du village pour inviter toute la population à participer à l'enquête (tout le monde ne se rend pas en mairie chaque semaine pour lire les informations - le village étant étendu - tous nos concitoyens n'ont pas été informés de la réalisation de cette enquête et certains ne sont même pas au courant d'un projet de plateforme bimodale !!!) le format A4 de couleur blanche, me parait bien insuffisant pour être aperçu par les automobilistes **Un arrêté fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à**	

		l'article R. 123-11 du code de l'environnement vient d'être publié. **Cet arrêté, daté du 24 avril, a été publié au JO du 4 mai 2012.** **Il précise : *"Les affiches mentionnées au III de l'article R.123-11 mesurent au moins 42×59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre «AVISD'ENQUÊTEPUBLIQUE» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune."*** **Arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement** _____	

		Article 1 Les affiches mentionnées au III de l'article R. 123-11 mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. Voudrait-on faire passer cette enquête avec le moins de participants possibles ??? merci d'avoir pris le temps de me lire Francoise VERMEULEN 5 allée des iris 59236 FRELINGHIEN	
21/09	R Deûlémont	**Observation de : Madame Patricia Régnier, 6 Allée du Tap' Auteur à Deûlémont** Tout d'abord un grand merci aus Lutins défenseurs de notre environnement Deûlémontois. Qui a eu cette idée folle?	Zone inondable

		Le bon sens ou les interêts privés? Pourquoi un tel acharnement à implanter sur une zone inondable, dc parfois inondée, une telle structure gigantesque dont le bétonnage aura forcément des répercussions à plus ou moins long terme? Je pense particulièrement aux habitants du Pont Rouge en contrebas de celui-ci. En France, nous connaissons tant de drames humains lies à ces fameux permis de construire sur zones inondableset dc rouges! Pourquoi avoir fait fermer une petite station essence familial eà frelinghien côté belgecar située sur cette fameuse coulee verte? Je passé sur les différentes nuisances visuelles et sonores. Les emplois créés? Oui, c'est vrai, mais aussi d'autres, ailleurs, supprimés.s'il vous plait, merci à Mesdames et Messieurs les Politiques et Financiers : avant tout, DU BON SENS pour les generations futures!	Impact visual bruit
21/09	R Deûlémont	**<u>Courrier annexé au registre de M. Mme Colette et Jean-Luc MENERAT 65, allée du Rossignol 59890 DEULEMONT</u>** Monsieur le Préfet, Nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre opposition à ce projet pour les raisons suivantes: Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont « des puits à carbone » et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la lys contribuent aussi à lutter	Zone humide

		contre la sécheresse. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la Lys est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivants: - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature et en Belgique on bétonne les bords de Lys ... - LlNBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. - LYSE : lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser. ... Ce projet contribuera, sans compter le bruit que cela engendra jour et nuit, 24 H/24, à la pollution de l'air dans notre village Ref : (Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017) ... Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles Et surtout, Il est aberrant qu'une telle installation puisse se faire juste derrière un village français, soit il quelques centaines de mètres du cœur du village, sachant que ce côté français est en zone protégée, non constructible, fait partie du corridor vert et surtout qu'un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plate/orme. Si elle pouvait y être implantée sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse. Ce projet serait réellement un cadeau à l'entreprise Clarebout qui pourra, en utilisant cette	biodiversité imperméabilisation bruit CO2 Terres agricoles BAS WARNETON

		plateforme justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production ... Quand on souffre déjà des nuisances, des pollutions et des accidents que cette entreprise a générés et génère encore ACTUELLEMENT, on ne peut que craindre pour 17avenir. Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos meilleurs sentiments	
21/09	R Deûlémont	**<u>Courrier annexé au register de Madame CHANTAL BOEYAERT 23, rue de l'hospice à Deûlémont</u>** Par la présente, en référence à l'enquête publique sur le projet en objet, je vous fais part de mon **OPPOSITION.** **OPPOSITION:** Eriger une telle construction face aux 750 habitations du village de Deûlémont est tout simplement scandaleux. Les premières demeures sont à 200m. Il semblerait que la commune de Deûlémont ait été complètement négligée et oubliée. Cette plateforme serait opérationnelle 7 j/ 7 et 24h/24 et engendrerait bruits, pollutions et nuisances de-tous types. **OPPOSITION:** Parce que l'aspect environnemental est également méprisé. La faune et la flore sont sacrifiées. Ce projet de plateforme est en totale contradiction avec les projets transfrontaliers tels que: -CORRID'OR qui renforce l'identité paysagère de la Vallée de la lys. En France on préserve la nature, en Belgique on bétonne. le drame, c'est que ces projets sont financés par les mêmes fonds européens (Fonds FEDER)	BRUIT POLLUTIONS pollution visuelle biodiversité biodiversité FERER

		Où est la cohérence ?? **OPPOSITION:** Parce que ce projet va à l'encontre du PPRI prévu cette année. Pire encore, tout est fait pour le prendre de vitesse. lINBATYS qui lutte contre les inondations de la Vallée de la lys et LYSE qui lutte contre les inondations causées par le changement climatique indéniable, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la lys sont désapprouvés. En ces temps de dérèglements climatiques, les risques d'inondations sont augmentés et, en périodes de crues importantes, avec un tel projet, Deûlémont serait directement impacté. **OPPOSITION:** parce que ce projet est prévu au mauvais endroit. Côté belge:-un autre site-près du zoning de Bas Warneton, est déjà partiellement aménagé et pourrait accueillir cette plateforme. - Une autre zone, près de la station d'épuration de Comines se prêterait très bien à cette construction. De plus, celle-ci serait à proximité de la RN58 avec toutes les infrastructures routières Côté français :- le port de Wambrechies (faisant partie des ports de Lille) équipé d'un quai et d'une base arrière est actuellement sous exploité et pourrait être un bon compromis où la France et la Belgique s'y retrouveraient. **OPPOSITION:** parce que ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout avec la bénédiction d'une grande partie des élus belges.	imperméabilisation extension Clarebout

		Quand nous, riverains, souffrons déjà des nuisances répétitives de cette société, nous ne pouvons que craindre une dégradation supplémentaire de notre qualité de vie. La construction d'une telle plateforme fera de Deûlémont un village sinistré et l'annexe d'une zone industrielle. Merci pour votre aide pour sauver notre beau village!	
21/09	R Deûlémont	**<u>Courrier annexé au registre : Madame Isabelle Vandermersch 2 bis, rue de Verdun à Deûlémont</u>** Je vous prie de prendre en consideration mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes : - deterioration de la qualité de l'air encore plus importante qu'elle n'est (cf l'enquête sur la qualité de l'air par l'agence wallone AWAC : moniteur belge dès 09/06/2016 - 16/03/2019). Mise en evidence de pollution de l'air par les gaz d'échappenent (ozone, diozyde d'azotz et particulièrement fines reconnues cancérigènes) qui ne peut être qu'aggravée avec le projet de plateforme bimodale qui va engendrer de nombreux véhicules pollutants. - Ce projet se situe sur une zone humide et inondable que l'on va bétonner : qu'en sera-t-il s'il y a inondation de nos habitations s'il y a une montée des eaux de la Lys? Ces zones humides sont "des puits à carbone et participant par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. Côté français, tout est mis en oeuvre pour preserver la nature (Corrid'or, Linbatys, Lyse …) et, juste en face, côté belge, bétonnage et destruction de notre cadre de vie, de la natureet, à plus long terme, de notre TERRE que l'on aimerait transmettre à nos enfants. - Ce projet est un cadeau pour l'entreprise Clarebout qui certifie que c'est complètement indépendant de son enterprise : qu'on arête de nous prendre pour des idiots!	Pollution de l'air inondations Z H Qualité de vie

		- à quoi sert l'Europe? S'il n'y a pas d'Europe? Et pas de coordination dans les projets? □ d'un côté de la frontière, préservation de la Nature, □ de l'autre côté, à quelques dizaines de mètres, destruction de la Nature… Nous avons besoin d'une Europe qui montre l'exemple de protection de l'Environnement du Monde. _ Qu'en sera-t-il des nuisances auditives, visuelles et olfactives dues à une augmentation de traffic de camions et de bateaux 24h/24? Enfin, nous avons investi dans une maison à la campagne et espérions transmettre un bien à nos enfants : sera-t-il toujours vendable avec tout ce béton proche? Bien respectueusement	extension de l'entreprise Clarebout biodiversité bruit odeurs impact visuel dévaluation immobilière
21/09	R Deûlémont	**<u>Courrier annexé au registre : Monsieur Cuvelier Joseph 16, rue de Verdun à Deûlémont</u>** Je vous prie de prendre en considération mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de C02 dans l'atmosphère, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Cl Warneton . Ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans notre village, qui se trouve à 100 m des Habitations, et en plus de la pollution, nous serons confrontés aux bruits des grues et chariots élévateurs pour le transport des conteneurs jours et nuits.	Circulatio CO2

		Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. la zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la lys et, plus généralement, les zones le long de la lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. Une fois bétonnée cette zone humide ne pourra plus exercer ses fonctions éco systémique pourtant irremplaçable. la vallée de la Lys est très appréciée par les milliers de promeneurs et amoureux de la nature qui se baladent le long de la Lys. Ce projet de plateforme bimodale aura pour effet de dégrader le cadre de vie des habitants de Deûlémont. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivant: - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature et en Belgique on bétonne les bords de lys - LlNBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. -lYSE: lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement D'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la lys et de l'Yser. Un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. 1/ y a aussi un quai de déchargement situé à Wambrechies. Pourquoi 3 quais de déchargement sur 15 km ! Enfin, ce projet est un cadeau fait à l'entreprise Clarebout Potatoes qui pourra sur la base de cette plateforme, justifier ses demandes d'extension et augmentation de production, alors qu'elle génère déjà de nombreùses nuisances sonores.visuelles, olfactives, au détriment des riverains. les modalités de sa production vont à l'encontre de la politique de circuits-courts que	Zone humide Qualité de vie inondations bas Warneton extension Clarebout

		la métropole de lille Européenne cherche à privilégier. Ce projet est mis en place par quelques personnes qui n'ont pas consulté les populations environnantes et c'est cette population qui subira tout ces désagréments, bruits de grue, transport de containers sur les camions, bétonnage des digues, risque d'inondation côté français. Tous les jours nous avons des catastrophes qui se produisent, ici nous pouvons arrêter une catastrophe de plus. Mr le préfet, je vous sollicite afin de mettre opposition à ce projet. Merci Avec tous mes respects	
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre à la demande de la Présidente de l'Association pour la defense de l'Environnement :</u>** **Brigitte Lisa** Députée du Nord À Monsieur François de RUGY 246, BD Saint Germain 75007 PARIS Monsieur le ministre, Permettez-moi tout d'abord, comme Députée, de vous féliciter pour votre nouvelle fonction de ministre de la transition écologique et solidaire. Sitôt nommé, vous avez déclaré «je suis ici pour agir pour l'écologie». J'espère que votre appui nous aidera à faire aboutir des dossiers très concrets pour la préservation de notre environnement et la défense de nos zones humides naturelles, comme celui de l'usine Clarebout à WARNETON.	biodiversité

		En matière de préservation de nos espaces et de biodiversité, nous avons en effet dans ma circonscription un dossier particulièrement emblématique: celui d'un projet industriel mené activement à partir de la Belgique, en zone transfrontalière, menaçant tout l'éco système de la vallée de la Lys en France (ci-joint les derniers articles de presse). Alertée à plusieurs reprises à ce sujet, j'ai écrit depuis mon élection aux autorités pour Jes tenir informées des faits concernant une imposante plateforme portuaire et des rejets polluants par des substances chimiques dans cette zone fragile. le temps presse. les autorités belges ont amorcé une enquête publique pouvant aboutir à l'accélération du développement économique du site. Au demeurant, les contacts frontaliers demeurent inexistants. Le Maire de DEULEMONT et les associations ne sont pas consultés, ni même notre Préfet. Avec ces menaces sérieuses, vous comprendrez l'inquiétude qui monte du côté français. Dans cette perspective, je vous demande de bien vouloir m'accorder un prochain rendez-vous pour examiner ensemble les 'sultes à donner à ce dossier et éventuellement organiser une visite avec vos services sur le site.	

21/09	R Deûlémont	**<u>2ème Courier annexé au register à la demande de la Présidente de l'Association pour la defense de l'Environnement :</u>** **Brigitte Lisa** Députée du Nord À Madame Nathalie LOISEAU 246, BD Saint Germain 75007 PARIS Madame la Ministre, Je souhaite attirer votre attention sur une utilisation des fonds européens FEDER particulièrement contradictoire. En effet, je suis avec beaucoup d'attention, dans ma circonscription un dossier emblématique : celui d'un projet industriel mené activement à partir de la Belgique, en zone transfrontalière, menaçant l'ensemble de l'éco système de la vallée de la Lys en France. Je souhaite attirer votre attention sur une utilisation des fonds européens FEDER particulièrement contradictoire. Il s'agit de préserver nos zones humides naturelles des projets industriels de l'usine Clarebout à WARNETON. Les autorités européennes semblent l'avoir compris puisque des fonds ont été alloués à la sauvegarde de cetespacenaturel •. côté français, dans. le cadre de. la préservation de la biodiversité et de notre environnement. Dans le même temps, nous apprenons que ces mêmes fonds européens financent la destruction de ces zones humides (15 240 m2), coté belge, à la frontière, pour édifier une plateforme bimodale provoquant des rejets polluants par des substances chimiques dans	biodiversité FEDER

		l'ensemble de cette zone fragile. Ce bétonnage risque de provoquer des inondations sur tout le secteur. Voilà comment deux projets financés par le FEDER, sur une même aire géographique, présentent un caractère antinomique. D'un côté, on détruit sciemment un espace naturel, de l'autre, à quelques mètres, on dit vouloir le préserver. Madame la ministre, il est urgent de sortir de cette dissociation et de revenir à la raison. Le temps presse. Avec ces menaces sérieuses, vous comprendrez l'inquiétude qui monte du côté français. Au demeurant, les contacts frontaliers demeurent inexistants. Le Maire de DEULEMONT et les associations ne sont pas consultés, ni même notre Préfet. Dans cette perspective, je vous demande de bien vouloir m'accorder un prochain rendez-vous afin d'examiner les possibilités de réexaminer ce double financement et de préserver ainsi cet espace naturel. Dans l'attente et restant à votre disposition, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de ma haute considération.	imperméabilisation

21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre de Monsieur Freddy Ollevia Fg de lille à Warneton</u>** Madame, nous sommes des riverains belges de la Société clarebout (CL Warneton) et nous nous opposons à la construction de la plateforme bimodale. Nous subissons déjà trop de nuisances venant de cette Société Il est clair que cette édification ne servira qu'à cette Société. Le respect de l'Environnement est inexistant. Ce sont des terres de culture et, comme par hasard, on va les classer en terres industrielles. Ce sont des terres inondables . de plus, cette construction défigurera le paysage et apportera un surplus de bruit et de circulation Nous ne voulons pas laisser faire une telle chose	Opposition Nuisances Extension Clarebout Terres agricoles Impact visuel ZH Bruit circulation
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre de Madame isabelle Louvet-Macut 11 due de l'Hospice à Deûlémont</u>** Dans le cadre de votre enquête relative au projet d'aménagement d'une plateforme bimodale sur la rive belge de la Lys et face à notre village, je veux vous dire <u>mon opposition ferme.</u> Au vu des réunions en mairie et publiques qui Se sont tenues, un tel choix n'est nullement justifié! Lors de la réunion publique du 14 septembre dernier, il ne l'était toujours pas! Il n'est pas acceptable de bétonner des terres inondables et agricoles, de détruire un environnement naturel de grande qualité (une zone Natura 2000 en limite de Frelinghien, une zone préservée riche de faune et de flore, une zone où de nombreux oiseaux migrateurs viennent faire halte) et un espace sur la rive française de cette même Lys en retour à la nature	imperméabilisation

		dans le cadre du corridor vert. Des ruches viennent d'être installées proches du chemin de halage. **Il** n'est pas acceptable de démarrer un zoning tournant 24h sur 24 qui va encore plus dégrader la qualité de l'air et apporter plus de nuisances sonores. Je vous joins copie des deux courriers que j'avais adressés à l'administration communale de Comines-Warneton Belgique et au département permis et autorisation, ainsi que deux textes signés par l'état belge sur la protection de la nature. En espérant que ma contribution soit utile, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations. **PJ :** 2 lettres manuscrites : • Datant du 11 décembre 2016 adressée à l'ADMINISTRATION Centrale de Comines • Datant du 12 octobre 2016 adressée à Département Permis et Autorisations - DIRECTION DE Mons belgique **Document joint :** 8 JUIN 1989. - Arrêté de l'Exécutif régional wallon relatif à la protection des zones humides d'intérêt biolcgque(M.B. *du 12/09/1989, p. 15629)* **Patrimoine Naturel:** Comines-Warneton compte.quelque 450 ha de zones.s.Na 000 >comprenant notamment la réserve-naturelle.-de PloegsteeIf (zone humide de 115 ha, véritable paradis ornithologique) développer la biodiversité de ces sites naturels et mène de nombreuses actions de sensibilisation.	

		Plan Communal de Développement de la Nature pcdn-comines-wameton@hotmail.com Bois de la Hutte et du Gheer Avec leurs 250 ha, ils représentent la plus grande surface boisée entre Lille et le littoral belge. Sur la ligne de front en 14-18, les cimetières militaires témoignent des affres des combats. Certains chemins ont gardé le nom d'une rue ou d'un quartier de Londres, en souvenir de l'appellation donnée par les soldats britanniques. Des balades sont possibles à travers les bois. Lys A la base de tout un développement économique, la rivière est frontière d'état depuis le traité d'Utrecht, en 1713. Les écluses, inaugurées en 1983, permettent le passage de péniches de 1 350 tonnes. De nos jours, l'heure est à la liaison Seine-Nord Europe. Grâce au relèvement du pont de Comines, en 2010, et à de futurs travaux de rectification, des bateaux de 4 500 tonnesdevraient y naviguer. Canal Comines-Ypres En 1863 germe l'idée de creuser un canal qui relierait la Lys à l'Yser. Cette liaison de 16 kilomètres, qui permettrait à Ypres de se développer, tourne à la catastrophe. Le sol, un mélange d'argile et de sable, engendre des glissements de terrain. Le 10 juin 1913, l'écroulement du pont Saint-Eloi fait s'effondrer tous les espoirs. La nature s "empare alors d'un paysage miné par les travaux et la guerre 14-18. Le Palingbeek, du nom d'un ruisseau, devient le poumon vert de la région. Le canal a connu des journées mouvementées les 26, 27 et 28 mai 1940. Les soldats	

		britanniques ont réussi à contenir les Allemands, permettant le repli de troupes alliées vers Dunkerque. **RNOP (Réserve Naturelle et Ornithologique de Ploegsteert)** Depuis 1927, la famille De Bruyn exploite le sol argileux pour faire des briques, créant ainsi des argilières. Dans les années 70, afin d'empêcher que le biotope soit détruit par abandon, l'entreprise décide de maintenir le pompage de l'eau. Aujourd'hui la réserve naturelle, classée Natura 2000, compte quelque 130 ha, avec des biotopes distincts : zone boisée, marécage, plan d'eau libre, terre nue, roselière, vasière, etc... Plus de 30 000 arbres ont été plantés. Un paradis pour les oiseaux et les ornithologues.	
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre de Madame Lourmont 12, Allée de l'étang à Deûlémont</u>** Madame, Monsieur Par courier, je tiens à vous informer de mon opposition au projet de plateforme bimodale Pont Rouge à Warneton. Les raisons sont les suivantes : -1) sur Deûlémont, juste en face de la plateforme, que vous souhaitez installer, une zone écologique a été créée récemment . Donc, d'un côté la nature, de l 'autre la pollutionaussi bien de l'air que par le bruit. - 2) bétonnage sur un espace humide et inondable. On deplore des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et on permet malgré tout de prendre des risques! Il est vrai que ceux qui donnent leur accord n'habitent pas près des rives!	Opposition ZH Qualité de l'air Bruit Zone inondable

		- 3) nous avons aujourd'hui la chance d'avoir une belle diversité d'oiseaux et un lieu de promenade pour les observer. Si vous persistez, nous n'aurons plus ce beau spectacle et, pour tous, les amoureux de la nature, un beau gâchis ! Au vu de tous les projets pour le renforcement de l'identité paysagère de la Lys, pour la lutte contre les inondations, et pour le respect de la nature, il est impossible de donner le jour à ce projet . À l'heure où tout le monde se tourne vers l'écologie, et le bien être, ne détruisez-pas le bien-vivre des riverains.	Qualité de vie
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre de Monsieur et Madame Liénard-Lemaire, 14 allée de l'étang à Deûlémont</u>** Madame le Commissaire-Enquêtrice, N'ayant pas la possibilité de nous déplacer, les jours d'Enquête Publique, je vous demande de joindre ce courier au register d'Enquête Publique. Nés à Deûlémont, nous avons oeuvre toute notre vie à reconstruire ce village et à le rendre vivant et respectueux de cette nature si précieuse. Nous avons lutté contre les inondations et reboisé grace aux fonds européens… et viola que tout est remis en question avec ce projet qui est tout à fait contraire à la preservation de la faune et de la flore. Nous n'acceptons pas ce projet. Il y a suffisamment d'infrastructures existantes qui sont sous employees! Arrêtons de détruire ! Pensons à nos enfants et gardons une qualité de vie respirable.	Qualité de vie Nature Biodiversité

		Continuons à construire une Europe avec des lois égalesds tous les pays : que l'un ne détruise pas ce que fait l'autre! Travaillons tous dans le meme sens! Merci de tenir compte de cet avis.	Lois européennes
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre : Ghislait>1e et Philippe Vermersch 18, rue des Processions 59890 DEULEMONT</u>** Email: philverm@aol.com Tel: 0676471950 Madame, Suite à notre rencontre de ce jour, nous vous confirmons notre avis très défavorable à la réalisation du projet cité en Objet et ce aussi bien du point de vue environnemental, qu'économique, et que sociétal. ~ Pour ce qui concerne l'environnement: • la plateforme doit se réaliser sur une zone inondable. Que se passera -t-illors de crues de la Lys et ou de la Deûle? Toutes les inondations en France sont causées par l'étanchéité des sols du fait du béton, des routes bituminées et donc de la non absorption naturelle des eaux par la nature. • Cette plateforme détruira toute la biodiversité de la zone humide ~ Pour ce qui concerne l'économique: • les partisans du projet mettent en avant le moindre coût du transport fluvial ainsi qu'un moindre impact sur l'environnement. Nous ne contestons pas ces faits, mais si l'on veut réduire encore plus les coûts tout en diminuant encore plus l'impact sur l'environnement, pourquoi ne pas développer le *projet* sur des plateformes déjà existantes distantes de quelques kilomètres? (Quais aux écluses de Comines Belgique, ou encore	Zone humide biodiversité

		le Port de Wambrechies, ...). Nous ferions dans ce cas des économies d'études et de réalisations tout en développant l'économie et donc l'emploi de la même manière. • Par ailleurs, nous ne comprenons pas le paradoxe de financement de la part de l'Europe qui finance du côté de la France le développement du « Corridor Vert» et qui financerait son contraire du côté de la Belgique. En tant que Citoyens et contribuables Français et Européens, nous estimons que la France et L'Europe sont solidairement garants de la bonne utilisation de la contribution des citoyens. D'autant plus que VNF, dans le cadre de l'élargissement de la lYS, est en charge des études et de la mise en conformité aussi bien du côté français que belge dans *cette* zone. Qui financera toutes ces études qui sont mises à la poubelle? • Nous pensons de ce fait que le choix de ce lieu n'est pas le fait du hasard, mais bien le fruit de la volonté de l'entreprise CLARE BOUT POTETOES. Nous pensons que cette plateforme permettra à cette entreprise, en arguant du fait des facilités de développement de réaliser un deuxième congélateur alors que le premier permis avait été refusé. Cela contribuera encore à « polluer» ce qui reste de la beauté du site. Cette entreprise se développe sans aucun scrupule en faisant fi des conditions de travail et la sécurité des salariés, de la pollution de l'air, des odeurs dégagées, de la pollution de l'eau, des nuisances sonores ....). --Nous ne-sommes pas contre le développement économique, bien au-contraire, mais dans le respect des règles de façon que toutes les entreprises puissent jouer à armes égales en matière de concurrence. la France et L'Europe sont aussi solidairement responsables du respect de ces règles et de la libre concurrence. Enfin, cette entreprise se fournit principalement auprès des agriculteurs des deux côtés de la lys. Cette plateforme permettra d'importer des matières premières de beaucoup plus loin, moins chères, au détriment des	

		fournisseurs de proximité. Au-delà du prix et des conséquences économiques pour ces agriculteurs, qu'en est -il de l'émission de $C0^2$ au tonnage transporté et aux kilomètres parcourus? ~ Pour ce qui concerne le sociétal • Ces constructions (CLAREBOUT POTETOES, projet de la Plateforme bimodale et route associée à ce projet ...) sont toujours développées sans tenir compte de l'avis du voisinage et plus particulièrement du village le plus proche Deûlémont et même en ignorant les remarques et autres réclamations de ses habitants. • Dans le domaine social, bien sûr cette plateforme développera de l'économie et quelques emplois. Mais ce développement économique et de l'emploi se fera de la même manière sur d'autres sites plus judicieux. Par ailleurs si ce développement se fait dans les mêmes conditions de travail, de respect de la sécurité des salariés, nous restons très inquiets quant à leur avenir. Toutes ces notions font partie du concept du Développement Durable, qui est inscrit en grand dans la politique Agenda 21 local de la commune de Comines Warneton Belgique: « Pensons Durable ». C'est difficile de raisonner « Durable» pour des organisations anciennes. Il est inconcevable que ce concept ne soit pas intégré dès la conception de nouveaux projets. Nous avons voulu par ce courrier manifester notre total désaccord sur ce projet et nous espérons que nos avis seront pris en compte. Restant à votre dispositi5>n , nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sincères salutations	CO2
21/09	R	**<u>Courier annexé au registre de M Didier Becquet 35, allée du Rossignol à Deûlémont</u>**	

	Deûlémont	Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, Je vous prie de prendre en considération mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: 1. Selon l'indicateur de qualité de l'air dans les communes du Hainaut mis au point par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), Comines-Warneton est la première commune où J'air s'est le plus dégradée, entre les périodes [2010-2012J et [2012-2014]. les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérogènes par le centre international de recherche sur le cancer (CIRe). Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de C02 dans l'atmosphère, ce qui est quantifiable à l'échelle nationale ou européenne, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Clarebout Warneton. Ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans notre région, et notamment à Warneton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de C02 de l'usine Cl Warneton qui ont augmenté de 29,3 avec l'autorisation de l'AWAC (Réf.: Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017} ... Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles. 2. Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont « des puits à carbone» et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. la zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la lys et, plus généralement, les zones le long de la Lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse.	circulation CO2 Zone humide

		3. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la Lys est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. 4. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivant : - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la Vallée de la Lys. En France on préserve la nature et en Belgique on bétonne les bords de Lys ... - LlNBAlYS: lutte contre les inondations dans la vallée de la lys. - lYSE: lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la lys et de l'yser .... 5. Un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. Si elle pouvait y être implantée sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse ... 6. Ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout qui pourra, en utilisant cette plateforme justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production ... Quand on souffre déjà des nuisances, des pollutions et des accidents que cette entrepris a générés, on ne peut que craindre ses nouvelles visées expansionnistes. Bien respectueusement,	Qualité de vie imperméabilisation Bas-Warneton
21/09	R Deûlémont	**<u>Courier annexé au registre de la MEL - Groupe Europe Ecologie Les Verts</u>** Monsieur le Préfet, Élu.e.s du groupe Europe Écologie - Les Verts de la Métropole européenne de Lille, nous tenons à exprimer notre opposition au projet de construction d'une plateforme	

		portuaire à Warneton à plusieurs titres. Premièrement, les relevés de qualité de l'air réalisés par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) montrent que Comines-Warneton est la commune du Hainaut dans laquelle l'air s'est le plus dégradé entre les périodes 2010-2012 et 2012-2014. Les paramètres retenus par cet indicateur mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérogènes par le Centre international de recherche sur le cancer). Le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de C02 dans l'atmosphère aux niveaux national ou européen. En revanche, au niveau local, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Clarebout Potatoes. Par conséquent, ce projet contribuera à augmenter la pollution de l'air dans la région, en particulier à Warneton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de C02 de l'usine CL Warneton déjà en hausse significative. Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population environnante, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les dix prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 hectares de terres agricoles. Deuxièmement, ce projet se situe sur une zone humide et inondable; zone importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Les zones humides sont des puits de carbone et participent donc à la lutte contre le réchauffement climatique. La zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones le long de la Lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. Une fois bétonnée, cette zone humide ne sera plus en mesure de remplir ses fonctions écosystémiques pourtant irremplaçables. Troisièmement, la vallée de la Lys, très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, est un espace naturel qu'il faut absolument préserver. Le projet de plateforme bimodale aura pour effet de dégrader significativement le cadre de vie des habitant.e.s, y compris celui des habitant.e.s de Deûlémont, situé de l'autre côté de la Lys.	CO2 imperméabilisation ZH

		D'ailleurs, quatrièmement, il s'inscrit dans une dynamique totalement inverse à celle de l'installation à Deûlémont d'un belvédère avec vue sur la Lys financé par les voies navigables de France Il entre aussi en contradiction avec les projets transfrontaliers que sont CORRID'OR (renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys), LINBATYS (lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys) et LYSE (lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser). Enfin, ce projet n'est rien d'autre qu'un cadeau à l'entreprise Clarebout Potatoes qui pourra, sur la base de cette plateforme, justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production, alors qu'elle génère déjà de nombreuses nuisances sonores, visuelles et olfactives au détriment des riverains. Les modalités de sa production vont par ailleurs à l'encontre de la politique de circuits-courts que la Métropole européenne de Lille cherche à privilégier. Avec l'assurance de nos sentiments respectueux, Lyse Daleux	Qualité de vie inpndations bruit
23/09	C	**<u>Courriel de Monsieur DENIS VIAENE 48 route de Deulemont à 59560 Warneton</u>** En analysant le rapport de l'étude d'incidence sur l'environnement j'ai constaté quelques incohérences "voir" du travail BÂCLÉ.Les points de références de cette étude sont orientés de manière à récuser toutes autres alternatives: plusieurs sites sont de meilleures implantations que le choix du PACO. Le port de Wambrechies ,l'enquêteur a confondu le port de plaisance du centre ville(ancienne écluse)et le port avec quai de déchargement que nous situons à 800 mètres en amont de l'ecluse de Quesnoy sur Deule (2 quais et zoning existant et accès A22 toute proche le pont du Vert Galant jouxtant le port).	Autres sites

		Le siteRoute des écluses à Comines Belgique écarté trop facilement des alternatives raisonnablement envisageables,l'excuse de l'ecluse trop près ne tient pas car une plateforme est fonctionnelle à 100 mètres d'une écluse près de Mons : OBOURG.J'ai pris quelques photos et vidéos de déchargement de péniches à 100 mètres en aval de l'ecluse de Comines face à l'entreprise Stema (photos et vidéos que je tiens à votre disposition),cela prouve qu'il y a mauvaise volonté de la part du PACO et une complicité certaine avec l'entreprise Clarebout.Le terrain n'est pas inondable et la zone est classé zone industrielle avec zoning existant ,la route menant à la N58 sera construite avec les travaux de redressement de la Lys entre le pont de Comines et la station épuration Wervicq. Toute l'étude:que ce soit Visuel,Acoustique,Environnement Faune Flore se base comme si le 2ème FRIGO de l'usine Clarebout existait lors de cette étude,mais cela n'est pas le cas. L'auteur de l'étude ne tient pas compte des projets qui suivront si plateforme il y a: _ _ Deuxième frigo(pour permettre l'augmentation de production de l'usine Clarebout,car à l'avenir il n'y aura plus qu'une usine Clarebout avec la fermeture de celle de Neuve Église),la construction du deuxième frigo(les centaines de pieux nécessaires à la stabilité du sol,déjà vu avec le premier frigo avec une remontée des eaux le long du chemin de halage et son affaissement ce qui change les DONNÉES sur les modifications du niveau de la nappe d'eau souterraine,DONNÉES ESSENTIELLES dans le rapport de l'étude "Mais pas pris en compte". _ _ Zoning(selon les déclarations à la presse au printemps 2016Mr Didier Vandeskelde échevin à la commune de Comines Warneton " s'il y a plateforme,il y aura zoning ") _ _ Agrandissement de l'usine Clarebout sur le terrain de l'entreprise Soternor e les	Extension de Clarebout

		ateliers Communaux.Bientôt toute la rive du pont "Pont Rouge" aux locaux municipaux compris ne seront que le reflet des choix de l'équipe dirigeante de l'entité à savoir le Bien Être de monsieur Jan Clarebout. L'auteur ne tient pas compte du "captage de l'eau" nécessaire à l'usine Clarebout à une vingtaine de mètres en Aval du quai de la plateforme bimodale,alors qu'il en fait un "Argument Majeur" pour réfuter les autres sites proposés par la population locale. Le trafic routier!!!!! Total en sortie du complexe industriel 614 mouvements de camion + les véhicules de sociétésde - 3t5 ainsi que les véhicules du personnel à chaque changement d'équipe. On veut faire du transport fluvial pour réduire la pollution dû au trafic routier et en même temps concentrer la pollution industrielle et la pollution routière au même endroit au milieu de deux villes qui ont déjà une détérioration de l'air selon une étude Wallonne. Le Bruit que va générer cette plateforme qui travaillera 24/24 et7/7 (bipbip des chariots élévateurs et grues conteneurs empilés) se combinera avec celle déjà subie par la population de Deulemont et Warneton France de l'usine Clarebout. La pollution lumineuse supplémentaire que va subir la Faune et les habitants de Deulemont En conclusion l'enquête environnementale belge ne se base que sur des rapports anciens: _ _ 2011 pour le bruit de l'usine Clarebout qui produit 4fois plus qu'à l'époque et plus de machines	Circulation Pollution de l'air Bruit

		Génératrices de nuisances sonores _ _ 2014 pour l'étude de la faune et la flore __ 2016 pour le trafic routier qui a augmenté avec la production grandissante de l'usine Clarebout L'auteur de l'étude à part le sondage du sol ,n'a pas organisé d'enquête plus récente et réaliste sur :les nuisances sonores,olfactives,visuelles,impactantes pour la faune la flore,mais aussi sur la nécessité de la présence de la plateforme bimodale au Pont Rouge.Le canal Seine Nord ne sera pas en service si tout va bien avant 2025,pourquoi tant de précipitations pour la construction de cette plateforme????? Les écluses de Comines et Quesnoy sur Deule ne seront plus adaptées au futur trafic que nous vante certains On a dans l'objectif des péniches de 4000 tonnes ,seul les néerlandais et allemand ont ce matériel,que vont faire les bateliers français et belge face à cette concurrence!!! Donc la Belgique et la France vont investir pour le trafic fluvial et en même temps organiser la concurrence à nos bateliers La plateforme peut être installée rue des écluses à côté de Beaulieu il y a tout pour une installation appropriée aux lieux. Madame l'enquêtrice dans l'attente de votre rapport au Préfet du Nord Recevez ma confiance la plus sincère.	Biodiversité Impact visual

		DENIS VIAENE 48 route de Deulemont 59560 Warneton	
23/09	C	**<u>Courriel de Monsieur et Madame LEIRE 9 rue des Frères Hazebrouck à DEULEMONT</u>** Madame la Commissaire Enquêtrice, Nous vous informons par ce courrier être fermement opposés à la construction d'une plateforme bimodale de 235 mètres de long et 60 mètres de large sur la rive de la Lys à Warneton Belgique, <u>en zone inondable</u>, face au village de Deûlémont France, pour les raisons suivantes : <u>Impact environnemental</u> Dans le cadre du recalibrage de la Lys mitoyenne, la surface totale de zone humide impactée sera de 7520 m2. <u>A cela va s'ajouter, la disparition de la zone inondable liée à la construction de la plateforme</u> et la modification du relief (rehaussement de 1 à 2 m selon les endroits). Cet agglomérat de risques inondables aura probablement des répercutions, en période de crues, sur la région tant en France (entre Frelinghien et Comines), qu'en Belgique (entre le Bizet et Comines). Des experts géomètres calculeront sans doute les surfaces à bétonner (plateforme, route et parkings) et la surface totale concernée s'avérera plutôt conséquente. Il va sans dire que la plateforme pourrait être polluée par des déversements accidentels de	ZH INONDATIONS

		matières diverses, consécutifs aux transbordements des péniches ainsi qu'aux fuites d'huiles et d'hydrocarbures des différents engins qui travailleront sur le site et il est fort à parier que ces pollutions s'écouleront dans la rivière (Lys). <u>Pollution de l'air</u> En termes de pollution de l'air, étant donné les estimations minimales de circulation des camions (22 camions par jour pour une péniche de 1300 tonnes) dans son scénario minimaliste, et (13 camions par heure pour une péniche de 4000 tonnes) dans sa version maximaliste avec peut-être, un fonctionnement 24/24H. Concernant notre village et notre situation géographique en rapport au projet, nous serons particulièrement impactés dans la mesure où les vents dominants nous enverront les polluants liés à la circulation des péniches, des camions et des engins de chantier, le tout fonctionnant au diésel (carburant tant décrié en ce moment). Et, qu'en sera-t-il de l'impact sur notre réseau routier et son environnement (D108, Rn 345, pont du badou, A25…) coté France ? Là aussi, nous laissons le soin aux experts d'évaluer les conséquences sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, des secteurs concernés. <u>Nuisances sonores</u> En terme de nuisances sonores, avec des vents majoritairement orientés Nord-Ouest, notre commune sera particulièrement exposée au bruit (en cours de construction et en phase d'exploitation de la plateforme : pelles mécaniques et hydrauliques, marteaux piqueurs, grue portuaire, bulldozers chargeurs). A moins de planter une véritable forêt coté France (ce qui est irréalisable), il n'y a pas de	pollutions CO2 Bruit

		moyen technique d'ériger un mur anti bruit coté Belge. Et ce n'est pas la plantation de quelques arbres sur l'îlot éloigné de la plateforme et situé en aval du village qui fera la différence. Pour rappel, le territoire de Deûlémont se trouve en face, seulement à environ 75m du projet. <u>Incohérence</u> Pour rappel, La Lys/Deûle et ses berges ont fait l'objet d'un projet de parc paysager transfrontalier (projet Corrid'Or) visant à renforcer l'identité paysagère de la vallée de la Lys en préservant un espace nature (coulée verte) dans un environnement fortement urbanisé. Des partenaires français, flamands et Wallons se sont mis d'accord pour sa réalisation. Comment expliquer aujourd'hui que ces mêmes fonds européens ayant financé la coulée verte (côté Français) permettront également le financement du projet plateforme bimodale et sa bétonisation (côté Belge) ? Pour terminer, 4 sites alternatifs de localisation plus appropriés pour cette plateforme ont été proposés par les riverains de la région Wallone et un site côté Français, ces propositions ont-elles été prises en considération ? Nous ne sommes pas opposés au projet proprement dit mais à ses conséquences par rapport à sa localisation. L'Europe, c'est aussi le respect des uns et des autres de chaque côté des territoires. Voilà ce que nous avions à dire sur le sujet et nous demandons bien sûr à ce que le projet ne se réalise pas à cet endroit bien trop près des communes avoisinantes.	Nature Sites alternatives

		Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de nos sincères salutations. M. et Mme LEIRE 9 rue des Frères Hazebrouck 59890 DEULEMONT	
25/09	R Warneton	**<u>Observation de Monsieur et Madame Bondu, 34 route de Deûlémont à Warneton :</u>** Mon adverbe signifie indignation, refus, ne pas admettre. Assez de pollution. Paysage détruit, bruit incessant, odeurs, nauséabondes. Mensonges des autorités belges. Comprendre cet espace entre l'usine Clarebout et le port? Quel vide! Bientôt comblépar le second congélateur… et, plus de traffic, plus de bruit, plus de fume. Il est vrai qu'ils replantent des arbres… On nous a appris respect de l'autre, respect de la nature, l'enjoliver. Y aurait-il des differences en Belgique et la Société clarebout sur une autre plamète? Faut-il prévoir l'achat d'une barque?	 Pollution Impact visual Bruit Odeurs Circulation inondations

		Le risqué d'inondation n'est pas pris en compte.	
25/09	R Warneton	**Observation de Monsieur Michel CUVELIER 29 Ter Impasse de la Tuilerie à DEULEMONT** **Objet** : opposition au projet de plate-forme bimodale au pont rouge à Warneton B. Madame, Monsieur, J'ai pris connaissance du projet de création d'une plate-forme bimodale sur le territoire de Warneton. Des réunions ont été organisées (à Comines B le 28 novembre 2016, à Deûlémont) mais je ne comprends toujours pas les raisons de ce projet, à cet endroit précis. Il a été dit clairement que l'entreprise CL Clarebout n'était pas demandeuse du projet (!). Pourquoi alors avoir décidé d'implanter un quai où personne n'a de besoin particulier clairement exprimé ? On a évoqué Cératec ? La briqueterie ? Mais on entend personne s'exprimer sur ce projet ! Pourquoi alors projeter d'implanter un quai au milieu de nulle part. Où est la réflexion et l'analyse économique du départ ? Maintenant c'est plus clair, l'entreprise CL Clarebout est candidate (!). Evidemment, puisqu'elle l'a toujours été en réalité. Mais d'autres entreprises seraient-elles intéressées ? C'est encore le flou le plus complet presque 2 ans plus tard suite aux propos de Mme Maheux lors de la réunion de Deûlémont. Mais alors si, si peu d'entreprises existantes sont intéressées, il faudra bien à tout prix développer la zone d'activité à proximité du port. On ne concevrait pas dépenser de l'argent public exclusivement pour une entreprise privée. Il deviendra alors impératif de créer à proximité du quai, de l'activité industrielle sur cette zone d'une vingtaine d'ha actuellement agricole et pour une bonne part en zones humides. Soit des nouvelles activités ou soit le rapatriement de l'unité de Clarebout Neuve Eglise puisque ce projet est	

		évoqué. Personne ne peut imaginer que seule l'entreprise CL Clarebout actuelle serait utilisatrice du quai. **Avec la création de ce quai de déchargement, c'est à terme (pas si lointain) une extension de l'activité industrielle qui verra le jour sur l'ensemble de cet espace agricole en bordure de la Lys.** Au-delà du raisonnement global du projet d'autres aspects essentiels et cruciaux plaident contre cette plate-forme bimodale : **L'emplacement.** Implanter au plein milieu d'une zone agricole et inondable un quai et une route est contraire à toute logique de bon sens et de réflexion à l'échelle d'un territoire. Les zones d'activités industrielles doivent être implantées sur des lieux réservés à ce type d'activité, loin des habitations. Il est important de garantir que ces activités n'engendreront pas de nuisances qu'elles soient d'ordre olfactives, de bruit, de pollution aérienne et souterraine. Ce port n'a pas sa place à cet endroit. **L'environnement**. L'emplacement proposé se situe sur un véritable potentiel de diversité. Tout le monde connait le problème de la disparition des espèces animales et notamment des oiseaux. Or le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) qui s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares et qui fait le prolongement de la ZNIEFF du pont rouge au lieu-dit les Willemots à Frelinghien. C'est un véritable corridor écologique qu'il faut absolument préserver. Ce n'est pas parce que l'on replante quelques arbres dans une zone d'activité que l'on compense ce que par ailleurs l'activité industrielle détruit. La préservation de l'environnement ne se fait pas artificiellement comme une notion comptable mais par un projet cohérent et pérenne sur un territoire dédié.	

		De l'autre côté du projet de port, rive droite, la commune a été contrainte de remettre en l'état naturel une zone qui avait été remblayée. A quelques dizaines de mètres on va bétonner ! Afin de préserver et favoriser la biodiversité des fonds européens sont utilisés, le long de la Lys notamment, et c'est également avec ces mêmes fonds Européens que l'on procédera au saccage de l'environnement. Quelle incohérence et quel gâchis. D'autre part une réunion a eu lieu récemment, le 18 avril 2018 à Warneton B, pour le lancement du projet LINBATYS. On peut y lire, entre autre dans la plaquette de présentation, « *depuis 15 ans des inondations récurrentes et puissantes sont constatées de part et d'autre de la frontière. Les causes en sont multiples : caractéristiques naturelles du bassin versant de la Lys, changement climatique, urbanisation croissante….. »* Et un peu plus loin « *une partie des réalisations permettra de développer des milieux naturels favorables à la biodiversité et de réutiliser les eaux pluviales pour les terres agricoles. Un travail de sensibilisation et de conscientisation des publics aux dangers liés aux inondations est également prévu.* » **Comment la réalisation de cette plate-forme de béton et l'industrialisation qui va suivre, sont-elles en cohérence avec le projet LINBATYS ?** **Les nuisances**. Le projet présenté le lundi 28 novembre 2016 semble ignorer superbement l'existence immédiate de la commune de Deûlémont. Les premières maisons se situent à quelques centaines de mètres de notre commune et dans l'axe des vents dominants ouest, sud-ouest. Qu'en est-il des bruits et des nuisances diverses. On nous annonce que cette plate-forme ne fera pas de bruit mais c'est totalement impossible. On imagine aisément que le	

		transport se fera majoritairement par contenair et donc inévitablement du bruit. Tous ces éléments ne peuvent que conduire à une opposition totale au projet, à cet emplacement. Je ne suis pas contre le transport fluvial, au contraire, mais à condition d'avoir un projet cohérent sur le développement économique d'une région et non pas pour satisfaire essentiellement les souhaits d'une entreprise privée pour des profits mercantiles. Michel CUVELIER	
25/09	R Warneton	**<u>Observation de Madame et Monsieur Marie-Ange et Guy masson, 8 rue de l'Horloge à Deûlémont</u>** Madame La Commissaire Enquêtrice Par la présente, en référence à l'enquête publique sur le projet en objet, nous vous faisons part de notre totale **OPPOSITION.** **OPPOSITION:** parce que l'aspect humain est méprisé. Eriger une telle construction face aux 750 habitations du village de Deûlémont est tout simplement scandaleux. Les premières demeures sont à 200m. /l semblerait que la commune de Deûlémont ait été complètement négligée et oubliée. Cette plateforme serait opérationnelle 7 j/ 7 et 24h/24 et engendrerait bruits, pollutions et nuisances de tous	Qualité de vie

		types. **OPPOSITION:** Parce que l'aspect environnemental est également méprisé. La faune et la flore sont sacrifiées au nom du Saint Profit. Ce projet de plateforme est en totale contradiction avec les projets transfrontaliers tels que: -CORRID'OR qui renforce l'identité paysagère de la Vallée de la Lys. En France on préserve la nature, en Belgique on bétonne. Le drame, c'est que ces projets sont financés par les mêmes fonds européens (Fonds FEDER) **Où est la cohérence ???** **OPPOSITION:** Parce que ce projet va à l'encontre du PPRI prévu cette année. Pire encore, tout est fait pour le prendre de vitesse. LlNBATYS qui lutte contre les inondations de la Vallée de la Lys et LYSE qui lutte contre les inondations causées par le changement climatique indéniable, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la lys sont désapprouvés. En ces temps de dérèglements climatiques, les risques d'inondations sont augmentés et, en périodes de crues importantes, avec un tel projet, Deûlémont serait directement impacté. **OPPOSITION:** parce que ce projet est prévu au mauvais endroit.	Biodiversité Inondations

		Côté belge :-un autre site, près du zoning de Bas Warneton, est déjà partiellement aménagé et pourrait accueillir cette plateforme. - Une autre zone, près de la station d'épuration de Comines se prêterait très bien à cette construction. De plus, celle-ci serait à proximité de la RN58 avec toutes les infrastructures routières. Côté français :- Le port de Wambrechies (faisant partie des ports de Lille) équipé d'un quai et d'une base arrière est actuellement sous exploité et pourrait être un bon compromis où la France et la Belgique s'y retrouveraient. Lorsque, lors de la réunion publique qui a eu lieu à Deûlémont le 14 septembre, nous entendons les représentants du PACO, Mme MAHEU et M. DELHAYE, nous dire que, même si les autres endroits proposés pourraient être valables, le simple fait que ces sites soient en France ou en Flandres était un refus à caractère rédhibitoire. Qu'il était hors de question que cette plateforme soit implantée ailleurs qu'en Wallon nie !!!!!!!!!!! ????????????? Quand nous savons que ce projet insensé est financé par des fonds européens, nous nous posons beaucoup de question sur l'état d'esprit de ces personnes. Où est l'Europe ???????????????? Sommes-nous de retour avec les problèmes linguistiques qui ont fait la renommée de la Belgique ?????????????????? Les avons-nous quittés un jour ?????????????	Bas Warneton Autres sites

		C'EST PATHETIQUE **OPPOSITION:** parce que ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout avec la bénédiction d'une grande partie des élus belges. Quand nous, riverains, souffrons déjà des nuisances répétitives de cette société, nous ne pouvons que craindre une dégradation supplémentaire de notre qualité de vie. **La construction d'une telle plateforme fera de Deûlémont un village sinistré et l'annexe d'une zone industrielle.** Pour toutes ces raisons, nous sommes profondément contre ce projet à cet endroit. En vous remerciant de nous avoir lus et en espérant que le bon sens prendra le dessus. J'en doute. Bien respectueusement	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame Anita Créteur 22 Les Passereaux à Frelighien</u>** Messieurs J'ai consulté avec attention le projet de plateforme bimodale. Au vu des plans établis, et de ce qu'ils impliquent, pour l'environnement et la biodiversité,des	Biodiversité

		communes voisines, j'y suis absolument oppose. Comment une petite entité bege de moins de 19 000 habitantspeut-elle imposerà ses voisins la construction d'un quai long de 250m? Ce quai avec ses installations dédiées (voies d'accès, parkings, pour poids lourds) détruira définitivement dans dizaines d'ha de zone naturelle au profit quasi-exclusif de l'entreprise Clarebout potatoes. Le projet prévoit aussi le déplacement de 2 ruisseaux affluents de la Lys. La lys est mitoyenne d'Armentières à Menin soit sur un peu plus de 26 km. L'Europeet la Mel peuvent-elles accepter que la belgique s'octroie le droit de défigurer cette partie de la vallée de la Lys avec les zones humides riches en faune et en flore et indispensables aux reserves d'eau ? Que penser des effets désastreux sur le paysage? Déjà enlaidi par le congélateur géant de l'entreprise Clarebout et sur la dévalorisation des habitations ayant vue sur ces habitations? Qui indemnisera leurs propriétaires? Respectueuses salutations. Je souhaite que ce projet déraisonnable ne puisse jamais se réaliser Je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations	Extension Clarebout Impact patsager ZH Biodiversité Dévalorisation immobilière

27/09	R Deûlémont	**Observation manuscrite signée Maurice sans nom ni adresse**[4] Ma surprise est grande et je demande à M le Préfet de recadrer les choses. Page 39 du résumé non technique, on peut lire: "seuls les alternatives situées en region Wallone ont été étudiées." Ce n'est pas permis par la cour européenne doit statuer et faire refaire l'Enquête Publique. On nous consulte pourquoi? On est en Europe et déjà on doit constater que les 2 Enquête Publique en France et en Belgique n'ont pas les memes cotes de publication et de consultation. Un autre element à prendre en compte dans ce context : le dossier français est incomplet : il manqué toute la traduction en flamand On est dans un context spécifique et transfrontalier. Au niveau du traffic, on ne peut pas laisser les commentaries qui sont exposés. À la base, des activités portuaires et de transport tout commence quand les péniches circulent, la nuit, une péniche ne bouge pas. Donc, globalement, on peut envisage un accostage à partir de 8h le matin et une sortie du port vers 15 ou 16h. En réalité, tout le transport de véhicules ne va pas se faire sur le jour mais bien sur des créneaus horaires de faible amplitude 6h/jour donc les statistiques moyennes (illisible) ne sont pas représentatives dans le dossier	Trafic fluvial

[4] Observation manuscrite, souvent illisible et retranscrite en l'état mot à mot

		Autreaspect fundamental : Sur tous les plans on voit on voit parfois la représentationtracée de la frontier mais jamais à la (illisible) sur les plans indiquent le terme "FRONTIERE" C'est cacher une partie du dossier pour voir également dans ce dossier des photos anciennes où on a soigneusement on on a soigneusement tronqué l'Enquête Publique Alors, on peut rapprocher un autre dossier en cours (illisible) de l'appel d'offres pour la stabilisation des berges du consultation est française et tous les travaux à 98% se font sur l'espace belge mais les français vont payer Il existe probablement des accords mais ces accords doivent également être pris en comptepour que les français puissant s'exprimer À la page 39 du résumé non technique on a suffisamment d'éléments our neutralizer l'Enquête Publique et refaire un dossier equitable et partagé. Je n'ai pas trouvé l'adresse internet du dossier. On garde les cours d'eau existant maintenant dans l'état sauf que les berges à un niveau remonté à 2m et pas maintenir l'existant c'est manipuler notre compétence. On n'a pas d'avis de l'architecte des batiments de France. IL ne dit rien et pourtant l'église est classée monument historique. On a l'art de découper les règles d'urbanisme . En complement, on va installer un basin de retention qui sera un basin de decantation des	Fonds européens inondations

		métaux lourds qui n'apportera aucune compensation par rapport à l'existantet au lagunage naturel On n'a pas d'avis du Président de la MEL . Je pense que Monsieur Damien Castelain doit nous aider et pas seulement faire plan de gesteion des espaces naturels mais aussi de preserver les milieux naturels transfrontaliers. On ne retrouve aucune trace de consultation du SAGE ni du SDAGE. Ces organisms ont un role predominant à jouer et sont acteurs du plan de gestion des milieu naturels Je suis contre ce projet Maurice	ZH
27/09	R Deûlémont	**Observation de M Grysole 700 rue du Pont Rouge à Frelinghien** Un courriel sera envoyé sur le register dematerialize.	
27/09	R Deûlémont	**Observation de Monsieur et Madame Roland et Martine Polin 8 rue Louis Flipo à Deûlémont** Nous sommes opposes à ce projet parcequ'il se situe sur des zones humides naturelles et inondables. Et qu'il est prévu d'être finance par des fonds européens.	ZH Inondations Fonds européens
27/09	R Deûlémont	**Observation de Monsieur et Madame Eric et Martine Maignaud 13 place Claro à Deûlémont**	

		Objet : Enquête publique, commune de Deûlémont, plateforme de manutention. La perspective de l'implantation d'une plateforme multimodales en face de notre commune me questionne sur plusieurs points : Nous sommes dans un espace de verdure, la coulée verte. Ce projet a une dimension européenne et a obtenu des fonds pour promouvoir son développement. A ma connaissance des fonds européens seraient également sollicités pour promouvoir le développement de cette plateforme. Ce constat met en évidence des contradictions dans les modalités d'attributions de ces financements. Je rappelle également qu'un accord de coopération renforcée a été signé ce 15 septembre entre la Wallonie et les Hauts-de-France. Il serait donc souhaitable que dans le respect de ces accords et de la volonté affichée de coordination entre nos deux régions, un tel projet ne se réalise pas de manière unilatérale sans tenir compte des réalités et des choix environnementaux mis en place. Un deuxième point, en extension au premier, est le suivant : La rentabilité d'une telle plateforme sous-entend un flux conséquent de marchandises. Je ne suis pas sûr, qu'en l'état, l'entreprise Clerbout, puisse, à elle seule, rentabiliser un tel projet, sauf à envisager un développement conséquent de ses infrastructures ou, inciter d'autres entreprises à venir s'installer à proximité de cette plateforme.	Zone humide Fonds europeens Extension usine Cl biodiversité

		Dans cette perspective, l'environnement s'en trouverait encore plus dégradé. Il s'agit donc de repenser complétement le projet et d'y mettre beaucoup plus de transparence. Eric et Martine Maignaud.	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Monsieur Philippe Mouton Vice Président d'Eco-vie</u>** **<u>Concerne : l'EP sur le projet de plate-forme portuaire au Pont Rouge.</u>** Mesdames et Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la Ville de Comines-Warneton. Les raisons pour lesquelles l'association Eco-vie est contre une plate-forme portuaire au Pont Rouge. 1) Nous estimons que des solutions alternatives existent déjà à Wambrechies et pourraient	

		être aménagées près des écluses à Bas-Warneton en cohérence avec le projet d'une route portuaire déjà prévue à cet endroit. Il est très regrettable que pour des points de vue de frontière administrative purement formels et théoriques la plate-forme existante de Wambrechies, à ne pas confondre avec son port de plaisance soit jugée inadéquate pour le projet. A l'heure où l'on voudrait voir des projets transfrontaliers se développer afin de promouvoir un transport fluvial respectueux de toutes les questions environnementales on s'aperçoit que l'Europe favorise en toute incohérence le sous régionalisme le plus strict au dépends d'une protection des milieux sensibles qu'elle devrait mettre en œuvre. 2) L'étude d'incidence nous apprend que cette zone vu ses caractéristiques naturelles aurait pu se trouver protégée par le statut Natura 2000 à cause de la présence d'espèces d'oiseaux dites Natura 2000. D'autres zones très proches et d'aspect similaire voire de moindre qualité à celle-ci sont déjà en Natura 2000. La rive française de la Lys possède également de nombreuses zones protégées juste en face du projet, en amont (il est fait allusion dans l'EIE de la dernière zone dans la vallée de la Lys de la fritillaire pintade) et à l'aval. 3) Nous estimons que toute la zone agricole inondable, parcourue de fossés, ponctuée d'étangs, d'alignements de saules autour du site prévu devrait obtenir le statut Natura 2000 car elle est complémentaire de l'espace prévu pour le projet et que l'EIE dit que le projet lui-même fragmente et détruit une zone de grande valeur naturelle. Par contre, nous regrettons qu'il ne soit pas vraiment fait mention de potentialités futures des espaces entourant directement le projet car une gestion respectueuse de la biodiversité y permettrait la présence d'espèces nouvelles en flore et en faune à cause de la présence de nappes phréatiques très peu profondes. 4) L'étude d'incidence nous révèle que la qualité de l'air à Comines-Warneton s'est	

		dégradée de manière spectaculaire ces dernières années dans un coefficient « fois 3 », le plus fort présenté par l'étude pour toute la Wallonie. Que la région figure parmi celle les plus impactées de Wallonie par la mauvaise qualité de l'air. Il n'est pas fait mention des causes la détérioration de l'air à cette période, ni des études plus proches jusqu'à cette année. Néanmoins, la quantité de projets d'urbanisation prévus dans l'entité qui recouvrira au moins 200 ha fera à coup sûr chuter encore la qualité de l'air déjà très fortement influencée par les rejets d'ammoniac des nombreuses porcheries industrielles. Nous rappelons que l'ammoniac n'est pas pris en compte par l'étude. 5) L'étude signale que la plate-forme portuaire attirera un trafic intense autour de la zone. Trafic qui sera encore multiplié par la présence à court terme d'un zoning selon l'échevin D. Vandeskelde. Ce projet de zoning se fera même si il n'est pas à l'ordre du jour. Nous regrettons à ce titre que la zone du Pont Rouge et de tout l'ouest de Warneton soit soumise à un véritable saucissonnage de projets arrivant les uns après les autres. Ceci semble soutenu par toutes les autorités qui répètent à l'envi qu'elles ne savent juger que d'un projet à la fois sans aborder les suivants ou les précédents. Le résultat en est que le citoyen se sent négligé car il peut avoir lui une vision d'ensemble de son quartier, de sa ville ou de la vallée de la Lys entière. 6) Qu'aucune garantie n'est donnée sur l'avenir des espaces agricoles qui bordent le projet sur environ 20 ha. Autrement dit ; la plate-forme portuaire appellera un nouveau zoning dans un avenir proche. Que l'intercommunale IEG y fait allusion dans ses récents plans stratégiques. 7) Le projet est situé dans une vaste zone inondable qui fera l'objet de projets industriels à l'avenir également. Eco-vie dénonce la contradiction avec les projets très couteux de lutte contre les inondations Linbatys, Lyse, Corridor. 8)	

		9) Nous signalons que les autorités françaises n'ont pas été clairement averties de ce projet, que des informations incomplètes et contradictoires ont circulé même au niveau de l'Eurométropôle pourtant missionné pour échanger entre pays et régions toutes les informations les plus exactes possibles vu la densité urbaine à considérer. 10) Nous sommes interpelés par un fort soupçon de surproduction organisée par Cl.Warneton soi-disant demandeur de la structure portuaire. Nous n'adhérerions pas à un cautionnement de cette surproduction supposée et demandons aux autorités wallonnes une investigation poussée à ce sujet. 11) Nous regrettons que l'étude ne fasse pas le lien entre différents projets et leurs impacts sur la gestion des eaux car situés en zone inondables de la Lys à Comines, Bas-Warneton et Warneton sur de courtes distances. Ces projets sont : la modernisation de la Lys à Comines avec des disparitions de zones inondables très importantes. Le plan communal d'aménagement Kortekeer qui se fera en bordure de la Lys à Bas-Warneton et Comines sur les rives du ruisseau Kortekeer au contact direct avec de vastes zones inondables. Philippe Mouton Vice Président d'Eco-vie. **<u>Document annexé au registre :</u>** Le 11 décembre 2016.	ZH et inondable

Eco-Vie.

Philippe MoutonVice-Président48, Rue de Wytschaete

7781 Houthem056/55 84 55phil.mout@hotmail.com

Plate forme portuaire du Pont Rouge.

Questionnement en vue de l'E.I.E. se référant au dossier présenté à la soirée d'information du 28 novembre 2016.

1) Gestion des eaux de surface sur le site de la plate forme.

Actuellement, la qualité des eaux de la Lys est assez médiocre, même si elle n'est pas comparable avec celle des années du siècle passé. Il n'empêche que l'urbanisation n'apporte rien de positif en termes de bétonnage des berges, d'écoulements malheureux ou même clandestins qui sont inhérents aux activités industrielles d'une plate forme portuaire et d'un

		zoning. Des exemples malheureux sont fréquemment dénoncés concernant l'entreprise Cl Warneton. Des mortalités de poissons de grande taille ont été constatées. En plus, un important cours d'eau, la Warnave, draine la rive belge de la Lys ; il viendra buter contre les structures imperméables de la plate forme. A) Comment comptez-vous assainir les eaux évacuées ? B) Comment allez-vous gérer le cours de la Warnave ? C) Les exigences françaises concernant la gestion de l'eau sont-elles les mêmes que les exigences belges ? 2) Gestion des zones inondables. D'un point de vue général, concernant plusieurs projets d'urbanisation de long de la Lys, les zones inondables ne sont pas assez prises en compte ni d'une manière purement technique par rapport au tissu urbain existant dans leur périphérie, ni même en termes de coût évité, sachant que les structures projetées ou mises en place pour éviter l'inondation mobilisent abondamment les énergies et les financements de diverses provenances. A) Quelle concertation avec la France et la Flandre ? B) Comment protégez-vous les zones inondables ? C) Quelles sont les documents fiables consultés, leur provenance et leur actualité pour prendre en compte la protection des zones inondables le long de la Lys, tant en Belgique qu'en France ? La gestion des zones inondables est un véritable combat mené depuis des années contre de très	

		nombreux abus issus d'une mauvaise gestion du territoire avec des conséquences toujours traumatisantes pour les citoyens. Les citoyens paient régulièrement le financement de projets tant en France qu'en Belgique. Curage des cours d'eau, aménagements de berges, profilages de berges, creusements de bassins d'orages artificiels sont des solutions correctives coûteuses, une gestion préventive des risques épargnerait beaucoup d'argent. Hors, ce projet ne semble pas tenir compte de la cartographie des zones inondables mis en ligne par la Région Wallonne. Année 2004. Inondations dans les prés du Pont Rouge. A l'arrière plan Warneton Industrie. Année 2004 A la même époque : vue sur la grande ferme occupée aujourd'hui par Philippe Bossaert.	

		Inondation des prés du Pont Rouge en 2015. Les photos parlent d'elles mêmes. Je tiens à préciser que l'inondation s'est produite plusieurs fois ces dernières années sans que des photos ne soient prises et que les photos présentées ici ne sont pas les seules. Les prés du Pont Rouge sont régulièrement sous eau et le quartier du Pont Rouge est impacté par la montée de l'eau des nappes et le débordement des cours d'eau voisins.	

		L'inondation provient des débordements de la Lys par les pertuis de l'embouchure de la Warnave et d'autres débouchés de fossés. Depuis sa source jusqu'à Aire sur la Lys, la Lys est un cours d'eau très modeste. A partir d'Aire, elle peut être soumise à des inondations très importantes jusque chez nous et plus loin vers la Flandre très densément peuplée. Les écluses régulent les crues, mais le barrage de l'écluse retient les eaux vers l'amont. La Flandre n'acceptera pas d'être inondée. Quand la Lys est trop haute, c'est la Warnave qui s'étale dans les prairies. Plusieurs fois ces dernières années, le quartier du Gheer à près de 2 km a été inondé. Il est situé sur le cours de la Warnave et de ses affluents. La Warnave voûtée traverse les anciens établissements Wienerberger appartenant maintenant à l'entreprise Cl. Warneton. Elle s'étale dans les prairies inondables de parts et d'autres de son embouchure, vers le quartier du Pont Rouge et vers l'entreprise Cl. Warneton. Les prairies sont parcourues de petits canaux collecteurs et sont en partie drainées. Il faut prendre conscience que dans cette zone la nappe phréatique affleure. Partout en bordure de Lys, la nappe affleure et en particulier dans le périmètre constitué par la Lys et la Chaussée du Pont Rouge. Le terrain reste continuellement humide même longtemps après des crues. Le drainage récent effectué par un agriculteur n'empêche pas que les terrains drainés soient encore inondés. Un remblai effectué a été stoppé par les autorités compétentes. On conviendra donc du fait, que, l'inondation lorsqu'elle se produit est alimentée de trois manières. A savoir, les eaux souterraines, l'étalement de la Warnave et celui de la rivière.	

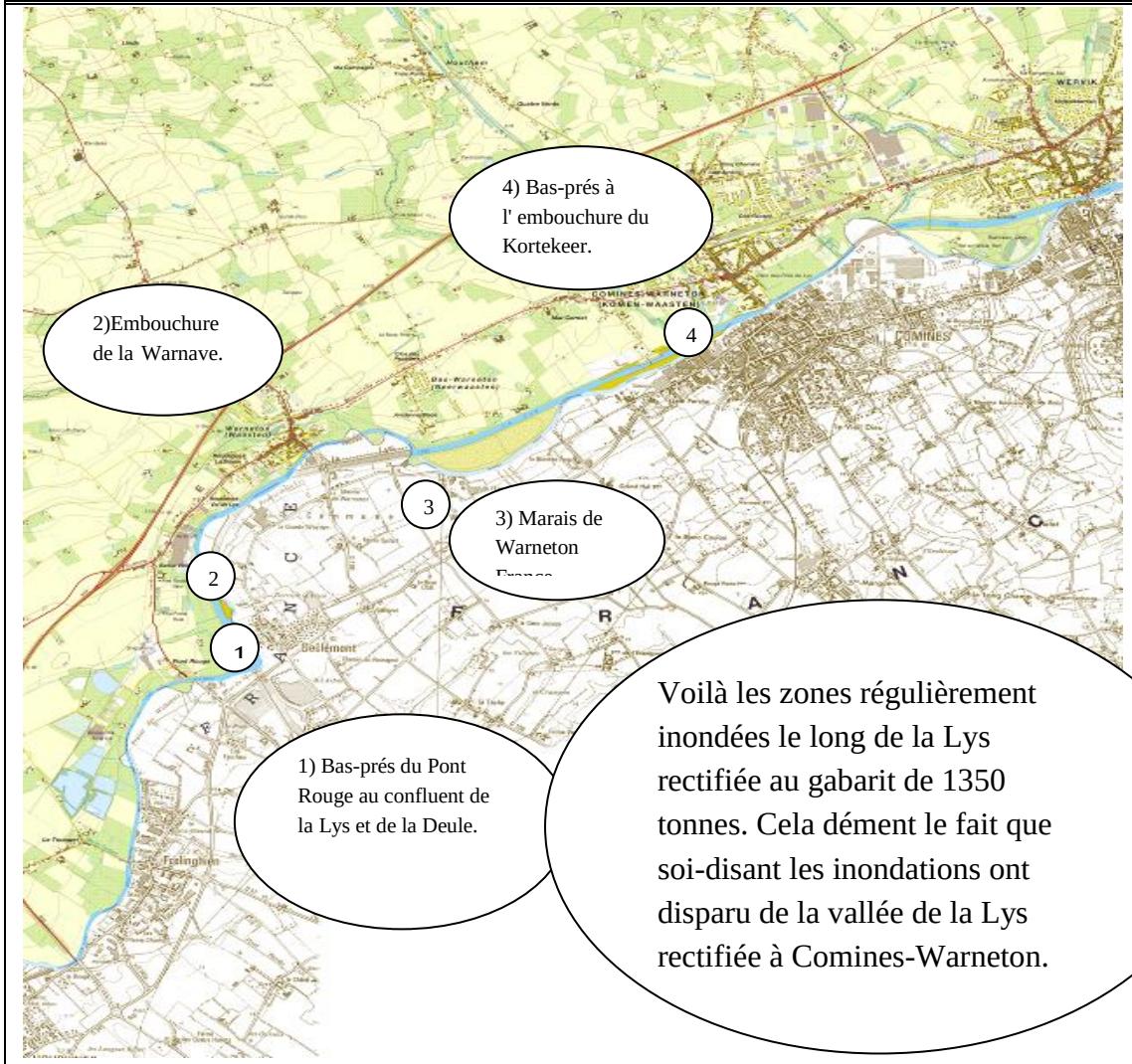
4) Bas-prés à l' embouchure du Kortekeer.
2)Embouchure de la Warnave.
4
3
3) Marais de Warneton
2
1
1) Bas-prés du Pont Rouge au confluent de la Lys et de la Deule.
Voilà les zones régulièrement inondées le long de la Lys rectifiée au gabarit de 1350 tonnes. Cela dément le fait que soi-disant les inondations ont disparu de la vallée de la Lys rectifiée à Comines-Warneton.

		1) Bas-prés du Pont Rouge au confluent de la Lys et de la Deule. 2) Embouchure de la Warnave.	

Embouchure de la Warnave entre les saules avant les industries.

3) Marais de Warneton France.

4) Bas-prés à l'embouchure du Kortekeer.

		3) Renseignements discutables des cartes d'aléas d'inondation.	
		Les cartes mises en ligne par la région wallonne comportent des indications discutables. La meilleure preuve est que le plateau du Vert Digue est situé en zone d'aléa inondation. Alors que ce terrain de plus de vingt hectares est surélevé de plus de 8 mètres au-dessus du niveau de la Lys. C'est là une notion qui peut mal renseigner l'administration qui comme doit statuer sur le bien fondé de placer un quai de déchargement dans une zone, celle là véritablement inondable dont la nature est certifiée par de nombreuses photos prises à des dates et des années différentes. Vous devriez vous fier à ce que les photos vous prouvent. Nous vous signalons de plus que nous avons en temps et en heure répondu à une enquête publique sur la gestion des inondations organisée par l'Administration wallonne.	
		Bas prés à l'ouest du canal Ieper Comines en bordure de Lys. Souvent inondés, ils ne sont pas renseignés sur les cartes de la RW.	

La zone des Bas-Prés du Kortekeer est située dans le périmètre du Plan Communal d'Aménagement Kortekeer. C'est une zone qui a été très souvent inondée. On peut s'en rendre compte dans la photo ci-dessus. Récemment elle a été transformée en champs, drainée et nivelée. Les mares subsistent encore et le relief n'a pas été relevé. Le caractère inondable est resté indiscutable. Mais les cartes d'aléa d'inondation, très curieusement ne le signalent plus.

C'est une erreur de plus dans la

Notions théoriques en vigueur dans les dossiers de la Région Wallonne :

		Remarque importante : les zones cartographiées (aléa d'inondation et zones inondables) ne représentent pas forcément des zones qui ont déjà été inondées, mais bien des zones qui pourraient être inondées. **Donc, ce n'est pas parce que, de mémoire d'homme, une parcelle n'a jamais été <u>inondée</u> qu'elle ne peut pas être renseignée comme <u>inondable</u>.** Réponse après 20 ans d'observations :	
		Tout en tenant compte de ce qui est écrit plus haut. Nous avons observé une anomalie dans la désignation de certains endroits en bordure de rivière qui ne seront jamais inondés ; la zone naturelle du **Vert-Digue** en Natura 2000.	
		La zone Natura 2000 appelée Vert Digue est désignée en aléa « faible inondation". C'est un non-sens car le plateau artificiel du Vert Digue a une altitude d'au moins 8 m au-dessus du niveau moyen de la Lys. Compte tenu de la grande surface de cette zone et de sa situation d'aléa faible, nous jugeons que cela peut occasionner de sérieuses erreurs d'appréciations si on doit juger d'un projet sur la vallée de la Lys.	

Le versant sud du plateau appelé Vert Digue.

A) Comment peut-on raisonnablement envisager les impacts sur la gestion de l'eau quand on sait par le plan stratégique de l'IEG que la zone entourant le projet de plate-forme est vouée à être urbanisée grâce au partenariat de l'Intercommunale et par les projets de CL.Warneton qui veut de bâtir un second frigo géant lui aussi prévu en zone

		inondable ? Ces projets nous paraissent indissociables par leurs impacts cumulés dans un même périmètre et sur la vallée mitoyenne de la Lys ! B) Les données de la R.W. étant très discutables, comment ferez-vous pour évaluer correctement l'impact d'une nouvelle urbanisation en zone inondable sur le bief situé entre l'écluse de Bas-Warneton, celle de Quesnoy et celle d'Houplines ? C) Comment pouvez-vous estimer l'impact des crues des ruisseaux Warnave, Douve, Kortekeer ainsi que des montées de la Deûle ?	

		Crue du ruisseau Koetekeer.	
		4) Potentiel naturel des prairies du Pont Rouge.	
		Depuis le Bizet jusqu'à Wervik, la Lys est bordée de nombreux sites de haut potentiel naturel avec des protections comme le statut Natura 2000, la dénomination ZNIEFF. Nous ne comprenons pas comment il est possible d'avoir ignoré les qualités naturelles des prairies marécageuses du Pont Rouge. Cela ne peut être qu'une volonté influencée par des impératifs économiques et des marchandages en sous main ! Les affirmations du Bourgmestre G Deleu dans le Vivre à Comines semblent le prouver. Les zones de marais sont biologiquement très riches, la flore y est particulière et plus encore ces lieux sont de véritables filtres et capteurs de nitrates. Toute cette zone à l'égal de nombreuses rives mitoyennes pouvait être protégée intégralement. Les projets d'urbanisation détruisent des biotopes de valeurs, isolent des lieux de développement de la faune et de la flore et favorisent le développement des espèces invasives. En résumé, ces projets contribuent à la destruction de la biodiversité en activant les trois causes les plus incriminées dans l'étude de son déclin. Les Associations Environnementalistes venues observer les prés de Lys, la zone a un important potentiel naturel et il serait vraiment opportun de se donner la possibilité de l'étudier davantage. Les zones inondables de la vallée de la Lys présentent un intérêt remarquable sur le plan environnemental pour les raisons suivantes : La richesse des milieux naturels :	

		Sur la globalité de la zone est rassemblée toute une mosaïque d'habitats naturels s'inscrivant dans le lit majeur de la Lys. En termes d'occupation du sol, se sont les milieux herbacés qui dominent (pâtures, prairies permanentes). Les pratiques culturales variées d'une parcelle à l'autre permettent d'entretenir une bonne diversité des habitats. Certaines parcelles sont utilisées de manière peu intensive et semblent être amendées raisonnablement. D'autres (les plus humides) ne sont plus exploitées et constituent des habitats peu communs. Vu que la vallée de la Lys est entièrement adaptée au gabarit européen entre Deulémont et Gent, on se doit de signaler que les zones naturelles de Comines-Warneton forment un ensemble marécageux exceptionnel par sa surface, dans une logique de situation aux abords de vastes zones urbaines et par ses potentialités écologiques. Malheureusement, les Bas-prés de Comines sont appelés à disparaître sous les remblais issus de la « modernisation » de la Lys. D'autres bas-prés à Comines ont été labourés et sont devenus des champs cultivés, perdant ainsi les caractéristiques naturelles qu'ils se devaient de garder au sein d'un PCA Kortekeer.	

		 Prairies de fauche au Pont Rouge. Milieux très riches comparables aux Bas-Prés de Comines voués à être remblayés pour la plus grande partie. Présence supposée au Pont Rouge de l'oenanthe aquatique. Voir dossier flore en annexe.	

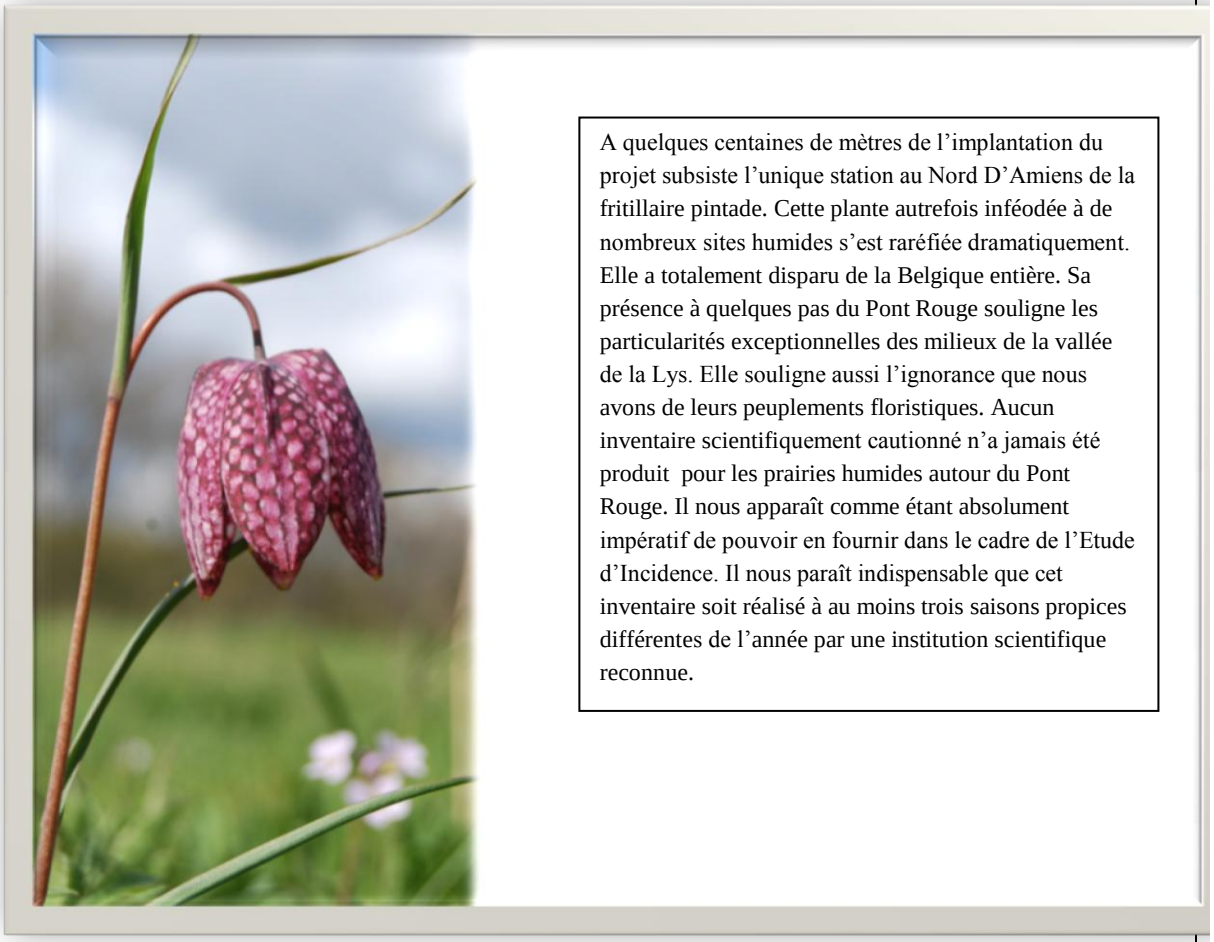

A quelques centaines de mètres de l'implantation du projet subsiste l'unique station au Nord D'Amiens de la fritillaire pintade. Cette plante autrefois inféodée à de nombreux sites humides s'est raréfiée dramatiquement. Elle a totalement disparu de la Belgique entière. Sa présence à quelques pas du Pont Rouge souligne les particularités exceptionnelles des milieux de la vallée de la Lys. Elle souligne aussi l'ignorance que nous avons de leurs peuplements floristiques. Aucun inventaire scientifiquement cautionné n'a jamais été produit pour les prairies humides autour du Pont Rouge. Il nous apparaît comme étant absolument impératif de pouvoir en fournir dans le cadre de l'Etude d'Incidence. Il nous paraît indispensable que cet inventaire soit réalisé à au moins trois saisons propices différentes de l'année par une institution scientifique reconnue.

		La fonction du site corridor biologique. Le site des Bas Prés de la Lys à Comines-Warneton prolonge vers l'aval l'ensemble des prairies alluviales de la vallée de la Lys. C'est le lieu de passage et de nourrissage pour la faune (mammifères, oiseaux, batraciens, insectes,…) qui prospère le long du cours d'eau.	
		 Passage en hiver du harle bièvre. Espèce rare en Belgique.[redacted]	
		Régulation des cours d'eau.	

		Le rôle de ces milieux humides sont multiples et ne bénéficient pas seulement à notre biodiversité ; ils ont également un rôle prépondérant dans la régulation des cours d'eau et donc des risques d'inondation. Rôle épurateur des marais. Dans la région de Comines située en zone vulnérable, les milieux humides ont un rôle épurateur. Les marais sont de véritables stations d'épuration sans aucun frais de fonctionnement, combien cruciales pour limiter la pollution des eaux notamment induite par les effluents d'élevage.	

Les plantes des marais épurent l'eau chargée de nitrates. Bas-prés de Comines. Zone destinée à être protégée pour sa flore répertoriée dans le dossier en annexe.

		Le gouvernement wallon s'est engagé à enrayer le déclin de la biodiversité, un objectif découlant de la convention de Rio sur la biodiversité. Mais, arrêter le déclin de la biodiversité, ce n'est pas seulement "signer" des déclarations d'intention, c'est aussi, sur le terrain, s'engager à maintenir ce qu'il reste de biodiversité et la restaurer. Nous tenons à signaler la présence d'une plante invasive dans le bras mort de la Lys entre les écluses et la France, ainsi que dans le bras mort de la Lys à l'embouchure de la Douve à Warneton. Il s'agit sans doute de l'hydrocotyle fausse renoncule. Nappes phréatiques. La teneur en nitrates est un indicateur important de la qualité des eaux. Elle reflète l'intensité des perturbations anthropiques, dont les sources sont variables mais liées principalement à l'agriculture. L'arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture précise les modalités de la surveillance appelée « Survey nitrate ». L'aquifère des dépôts du quaternaire de **Comines-Warneton** présente globalement des valeurs en nitrates très élevées. Les mesures effectuées 2000-2003 par la DGRNE indiquent des teneurs souvent supérieures à 50 mg/l, soit au-delà du seuil de potabilité. Cet aquifère a fait l'objet de la désignation de zone vulnérable[5] : L'épuration naturelle. On se retrouve avec des cours d'eau dont la qualité ne parvient pas à dépasser le médiocre,	

		malgré les efforts constants d'épuration. Le bassin de la Lys est encore aujourd'hui le vecteur de pollution le plus important vers l'Escaut. La teneur en nitrates est un indicateur important de la qualité des eaux. Elle reflète l'intensité des perturbations anthropiques, dont les sources sont variables mais liées principalement à l'agriculture. Ces considérations nous amènent à dire que les roselières des zones inondables de Comines-Warneton sont des épurateurs plus importants encore qu'ailleurs vu la teneur record en nitrates des eaux souterraines et aussi de surface. Il faut prendre acte que si l'on considère l'ensemble du Hainaut Occidental, La Douve, le Kortekeer et la Haute Planche figurent parmi les plus pollués en matière de nitrates, matières phosphorées et azotées. Ce ne sont donc pas que nos eaux souterraines qui sont en souffrance, mais nos eaux de surface tout autant, d'où l'importance de l'auto-épuration. A) Comment valorisez-vous la biodiversité sur les sites que vous impactez ? B) Comment pouvez-vous évaluer les impacts polluants des installations portuaires ? C) Comment remplacer les berges aujourd'hui vivantes quand le projet est de bâtir un quai vertical en béton ? D) Comment évaluer l'impact de la suppression d'une zone d'auto épuration ?	
		6 Avenir de l'agriculture à Comines-Warneton.	
		Qu'en est-il de l'avenir de l'agriculture dans notre région. C'est l'urbanisation à outrance. Un	

		jeune agriculteur occupe ces terres et s'est organisé selon ses possibilités. On lui a interdit de remblayer une prairie et ceci à bon escient. Mais vous vous allez y construire une plate forme bi modale. Est-ce cohérent ? Malgré qu'il ait drainé ses terres à grands frais, l'inondation s'y produit encore. Cela souligne le caractère particulier des lieux et leur utilité comme zones d'extension des crues. Partout dans la commune de Comines-Warneton, on a des projets immobiliers pour des centaines d'hectares.. On a plus besoin des agriculteurs pour des produits de première nécessité dans la région que d'aider à vendre les frites au Brésil. La perte est conséquente aussi pour le monde agricole qui se verra à moyen terme privé de la surface de deux cents hectares et ce n'est qu'un début car on ne devine dans votre vison du développement aucun signe de parcimonie dans l'utilisation de la terre en temps que ressource agricole. L'IEG veut laisser croire que le seul développement est celui de l'urbanisation à outrance dans des espaces infinis. A) Comment protégez-vous l'agriculture locale en vous inspirant des derniers décrets wallons ? B) Quels dédommagements sont prévus lorsqu'une exploitation est déséquilibrée par une diminution de ses terres. Pour l'épandage des effluents d'élevage par exemple ?	
		8 Trafic sur la route express.	
		Nous regrettons que l'intercommunale IEG soit demandeuse de tant de terres agricoles, si l'on additionne les projets actuellement connus, on arrive à environ 100 ha, avec les prochaines zones d'habitat en vue, nous arrivons à au moins 200 ha. C'est une perte énorme de terres agricoles que nous déplorons. D'autres parts, la RN 58 verra sa vitesse diminuer à 90 km à l'h. Ceci afin de pouvoir accueillir le trafic important des tracteurs. Les tracteurs seront donc exclus du centre ville de Warneton, cela a pour conséquence d'éliminer le danger lié aux	

		tracteurs dans la ville. L'arrivée des tracteurs sur la RN 58 occasionnera des formes de dangers différents sur la voie express. J'ajoute aux tracteurs destinés à Cl Warneton les tracteurs et les camions qui rejoindront les usines du Nord de la France Il est primordial de se donner tous les moyens possibles afin d'avertir et de protéger les usagers de la RN 58 en fonction de ces changements. Compte tenu de ces importantes modifications, nous redoutons l'arrivée de nombreux véhicules liés à l'éventuelle zone portuaire et de la zone industrielle attenante. Nous rappelons également que la zone industrielle des Quatre Rois apportera un flux de véhicules divers et variés en surplus de l'actuel trafic concentré sur la seule usine CL Warneton. Le zoning prévu au Bizet apportera du trafic sur la RN 58 ainsi que les deux projets de PCA Kortekeer et du Bizet. Comme nous l'avions déjà conseillé à bon escient pour le trafic dans le centre ville, nous vous conseillons dès à présent de faire des estimations réalistes pour la fréquentation de la voie express et des bretelles concernées. A) Comment prenez-vous en compte les flux de trafic à venir ? B) Les zones industrielles des Quatre Rois, du Bizet, les deux PCA du Kortekeer et du Bizet, la zone portuaire et un futur zoning sont autant d'inconnues du point de vue du trafic sur la RN 58. Comment les évaluer objectivement ?	
		9 Mise à mal des projets touristiques transfrontaliers.	
		La France investit de gros budgets dans des projets de développement du tourisme et de protection de l'environnement sur la Lys. Elle a pris conscience de la nécessité pour les citoyens d'avoir des lieux de ressourcement et la vallée de la Lys est encore magnifique. Le drame à Comines-Warneton c'est que du point de vue d'une prise de conscience des valeurs touristiques, agricoles et naturelles on est si aveugle de l'harmonie que l'on peut encore trouver dans nos paysages.	

		Nous nous attendons aussi que l'IEG nous revende la trame verte et la bleue après la zone portuaire et le remblais des prés de Lys. A) Comment pouvez-vous évaluer les impacts sur le tourisme, la mobilité douce, les investissements surtout français qui ont été produits ? En matière financière, en termes de fréquentation de la vallée de la Lys ?	
		10) Absence de dialogue avec la France.	
		Depuis le temps que l'on s'acharne à connaître les souhaits des protagonistes de l'urbanisation de la vallée de la Lys, on est frappé par l'ignorance des vues belges dans le chef des autorités françaises. C'est inconcevable, alors que les voies navigables de France s'apprêtent à protéger les berges de la Lys sur les biefs dont ils sont responsables suite à des accords très anciens, elles ne sont pas tenues au courant des constructions prévues par la Région Wallonne sur les mêmes berges de la rivière. Développer une plate-forme et zone industrielle dans une zone inondable est une aberration révoltante à tous points de vue, un retour en arrière. Le manque flagrant de relations entre les autorités belges et françaises est lui aussi révoltant, car ce seront des Français et des Belges qui auront leur maisons inondées le long de la Lys bien nommée « mitoyenne » et devront supporter les nuisances industrielles. Les voisins Flamands aménagent les derniers marais qui bordent leur rivière et ils en creusent de nouveaux. Les Wallons eux les remblaient en masse et s'apprêtent à industrialiser et urbaniser les zones d'extension de crues sur des dizaines d'hectares. Nous avons le sentiment	

		que certains projets sont même sciemment dissimulés aux voisins territoriaux afin de ne pas subir leurs critiques, fussent ces dernières de la plus limpide évidence. A) Avez-vous pris connaissance des travaux de création de marais et de conservation de la nature à Wervik ? B) Connaissez-vous les richesses de la flore et de la faune côté France ?	
		12) Possibilité pour les entreprises belges d'utiliser les ports existants en France.	
		Les entreprises Belges n'ont-elles pas la possibilité de se diriger vers des ports déjà existants sur la Deûle. A Wambrechies ou à Quesnoy existent des infrastructures portuaires. En quoi un port à Warneton dessert-il la Wallonie ? Si le port fluvial existe ce sera pour Clarebout Potatoes. Si un port fluvial pouvait avoir du succès, les flamands en créerait un aussi vite sur Menin pour leurs industries. A) Une étude est-elle prévue pour envisager de telles possibilités et pour en faciliter les concrétisations ?	
		13) Etude d'une alternative à Bas-Warneton s'il ne s'agit que d'une plate forme bimodale.	
		Les ingénieurs disent toujours qu'il n'est pas possible de faire une plate forme bimodale à Bas-Warneton, mais ils ne disent jamais vraiment pourquoi ? Alors que la tentation est tellement	

		grande au Pont Rouge car il y aurait moyen d'y implanter plus de 20 ha de zoning. Monsieur le bourgmestre a dit de nombreuses fois que les écluses de Bas-Warneton étaient, je le cite « un travail inutile de la Wallonie ». Ceci au vu de la mise au gabarit Va 4500 tonnes de la Deûle et de la Lys. A) Alors faudra-t-il vraiment un jour refaire ces écluses pour accueillir les plus gros tonnages ? B) Quels seraient les aménagements nécessaires pour accueillir une plate-forme aux écluses de Comines ? Ces dernières ne sont-elles pas qualifiées de « port libre sur les cartes du PACO ?	
		14) Création d'un nouveau zoning.	
		Augmentation de la pollution par le trafic routier, nuisances par le bruit induit par les activités industrielles, risque d'envols de poussières nocives dues aux manipulations de produits recyclables. Alors que Warneton et Deulémont subissent déjà toutes ces nuisances à cause de la seule usine Cl Warneton : bruits incessants, comportements dangereux de la part des conducteurs, émissions de particules cancérigènes dues au trafic et aux émanations de l'usine. Nuisances visuelles des structures industrielles, des montagnes de gravats, pollutions dans la Lys. Injustices de part l'octroi de dérogations obtenues par Cl Warneton et refusées à d'autres entrepreneurs, diminution des valeurs immobilières, etc….L'usine CL Warneton est un zoning à elle seule !	

		A) Quand on voit comment les autorités doivent gérer les problèmes successifs qui apparaissent à cause d'une seule usine, on se pose la question de savoir comment elles feraient avec trois ou quatre fois plus d'industrie et trois ou quatre fois plus de trafic routier. B) Votre étude doit aller au devant de ces problèmes. C) Quelles compensations envisagez-vous pour la plate-forme bimodale ? D) Nous pensons que si compensations il y a, elles doivent impérativement se faire dans un périmètre contigu à la plate-forme ? En conclusion, <u>Le bassin de la Lys cumule toutes les pressions sur les cours d'eau.</u> Le bassin de la Lys abrite une des plus fortes densités de population dans le bassin de l'Escaut. Cette urbanisation n'est pas homogène, la plaine de la Lys en France n'étant pas aussi peuplée, de même que celle de la Marque en amont. Par contre, on note une urbanisation quasi ininterrompue du bassin minier jusqu'à Lille et Kortrijk. C'est également une des zones les plus industrialisées. L'implantation de certaines industries est déjà fort ancienne : charbonnage dans le bassin minier, industrie textile, briqueterie, brasserie le long de la Lys et de la Deûle. A cela il faut ajouter l'industrie chimique, la	

		papeterie, l'industrie métallurgique, l'industrie textile,…l'évolution de ces secteurs a suivi des chemins très divers. Toutes ces industries ont eu et ont encore un impact sur la région et sur ses cours d'eau. Elles sont à l'origine d'importantes pollutions et utilisent une grande quantité d'eau provenant des nappes phréatiques. Malgré les progrès significatifs en matière d'épuration des eaux, beaucoup reste encore à faire surtout dans la région frontalière. Il y a une douzaine d'années, un centre de boues de dragage a été refusé sur le site, cela n'a empêché aucun bateau de passer sur la Lys. Le zoning attenant a lui aussi été refusé par le Ministre Foret en cohérence sans doute avec sa circulaire : dont vous trouverez ci-dessous les références. Vous trouverez en annexe un inventaire floristique qui a servi à décrire les Bas-Prés de la Lys à Comines. Il pourrait vous inspirer pour celui qui est indispensable au Pont Rouge dans des milieux comparables. Des plantes plus rares pourraient s'y développer ainsi que des animaux également. L'agriculture est également bien présente et très intensive surtout dans le nord, moins au sud. Depuis quelques années, le développement très important des porcheries industrielles présente une nouvelle pression pour l'environnement. La Cop 21(convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qui s'est déroulée à Paris en décembre 2015 à laquelle 196 gouvernements, dont celui de la Belgique, se sont engagés à agir pour conserver les écosystèmes existants, restaurer les écosystèmes dégradés, en respectant les populations. C'est tout particulièrement vrai pour les zones humides. Cet accord est entré en vigueur au début de ce mois de novembre 2016. Ce projet de port et de zone industrielle est en totale contradiction avec les résolutions signées car il est situé en zone marécageuse inondable et d'un véritable potentiel de biodiversité.	

		Pour ces raisons, nous vous demandons de refuser ces projets et le cas échéant de demander des alternatives. Philippe Mouton Vice Président d'Eco-Vie. **Annexe Circulaire Michel Foret.*** 9 JANVIER 2003. – Circulaire relative à la délivrance de permis dans les zones exposées à des inondations et à la lutte contre l'imperméabilisation des espaces. Source : REGION WALLONNE Publication : 04-03-2003 Entrée en vigueur : 04-03-2003 Dossier numéro : 2003-01-09/47 **Annexe.** ***COMINES (B)Diagnostic floristique*** **Eco-vie**	

		Environnement et Développement Alternatif Stachys palustris (Bas Prés)	

		NORD NATURE CHICO MENDES – 132 rue d'Artois – 59000 LILLE **Tel : 03.20.12.85.00 – Mél : contact@nn-chicomendes.org** Les données qui suivent ont été collectées à l'occasion de 3 visites du site : • Mercredi 12 juillet 2006 (matin) : repérage global de la zone d'étude en compagnie de Philippe Mouton • Vendredi 21 juillet 2006 (journée) : inventaire floristique • Mardi 25 juillet 2006 (matin) : inventaire floristique A l'occasion de ces visites, il a été possible d'effectuer un repérage des grands ensembles naturels et une première approche, non exhaustive de la biodiversité spécifique sur le plan	

		floristique de 3 secteurs particuliers. Pour une meilleure connaissance du site, il faudrait compléter ce travail par un approfondissement des inventaires sur ces secteurs et des recensements floristiques sur les secteurs non étudiés, en particulier : - la prairie pâturée située vers le centre de la zone (près des anciens ponts) - la friche arbustive proche de cette prairie - la berge de la Lys Par ailleurs, un suivi ornithologique et un relevé des lépidoptères, des orthoptères, des odonates et des batraciens renseignerait sur l'intérêt des Bas-Prés dans le contexte du corridor biologique que constitue la Lys. Dans le cadre de cette première étude, 3 secteurs ont été étudiés plus particulièrement : • La phalaridaie et ses abords (B) : Habitats : ✓ Végétation à *Phalaris arundinacea* (code CORINE Biotope : 53.16) ✓ Typhaie (code CORINE Biotope : 53.13)	

		✓ Prairies humides de transition à hautes herbes (code CORINE Biotope : 37.25) • La peupleraie (B) : Habitats : ✓ Forêt de Peuplier riveraine rudéralisée (code CORINE Biotope : 44.61) ✓ Végétation à Glyceria maxima (code CORINE Biotope : 53.15) • Le fossé entre la peupleraie et la station d'épuration (F) Habitat : ✓ Phragmitaies sèches rudéralisée (code CORINE Biotope : 53.112)	

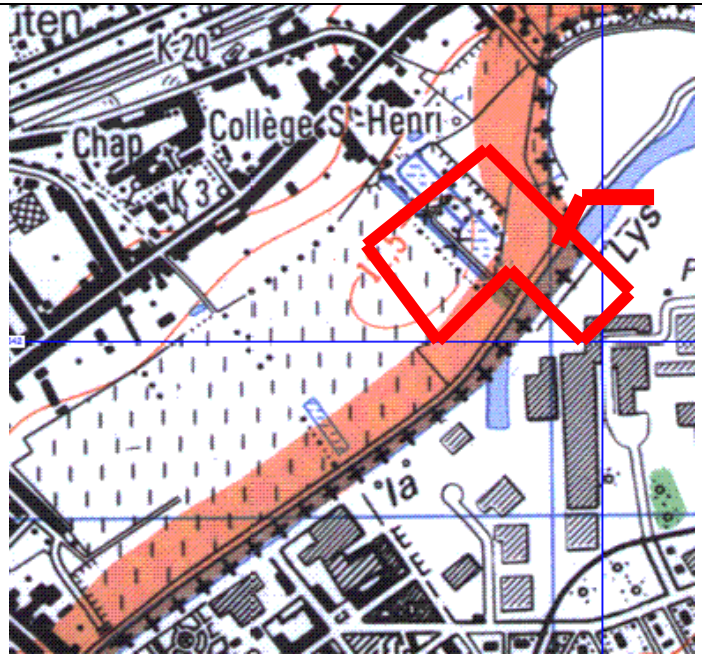

secteur d'étude

		 Vue de la zone étudiée depuis le chemin de halage après l'inondation du 4 juillet 2005. L'eau dépasse largement la zone signalée à 12,5 m d'altitude sur la carte ci-dessus.	

		 La même zone en période sèche.	
		Répartition Nord-Pas de Calais et territoires voisins (d'après CRP – Bailleul) CC : très courant – C : courant – PC : peu courant – AR : assez rare – R : rare – RR : très rare – E : exceptionnel **Coefficient d'abondance dominance** + : simplement présent (recouvrement et abondance très faibles). 1 : abondant et recouvrement faible ou assez peu abondant avec un plus grand recouvrement. 2 : très abondant ou recouvrement supérieur à 5%.	

		3 : recouvrement de 25 à 50%, abondance quelconque. 4 : recouvrement de 50 à 75%, abondance quelconque. 5 : recouvrement supérieur à 75%, abondance quelconque.	
		 La phalaridaie et ses abords.	

Végétation à *Phalaris arundinacea* (code CORINE Biotope : 53.16)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIE
POACEAE	Agrostis stolonifera L.	Agrostis stolonifère	CC	1
RANUNCULACEAE	Caltha palustris L.	Populage des marais	PC	+
CONVOLVULACEAE	Calystegia sepium (L.) R. Brown	Liseron des haies	CC	2-1
CYPERACEAE	Carex disticha Huds.	Laîche distique	PC	3-1
CYPERACEAE	Carex riparia Curt.	Laîche des rives	AC	3
CYPERACEAE	Eleocharis palustris (L.) Roem. et Schult.	Scirpe des marais	PC	2-1
POACEAE	Elymus repens (L.) Gould	Chiendent commun	CC	1

			EQUISETACEAE	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	CC	3-1		
			RUBIACEAE	Galium aparine L.	Gratteron	CC	1		
			POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	2		
			POACEAE	Holcus lanatus L.	Houlque velue	CC	1		
			IRIDACEAE	Iris pseudacorus L.	Iris jaune	AC	+		
			JUNCACEAE	Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffmann	Jonc à tépales aigus	AR	+		
			JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	AC	1		
			APIACEAE	Oenanthe fistulosa L.	Oenanthe fistuleuse	AR	+		
			POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	4		
			LAMIACEAE	Scutellaria galericulata L.	Scutellaire toque	PC	+		
			LAMIACEAE	Stachys palustris L.	Epiaire des marais	PC	1		

URTICACEAE	Urtica dioica L.	Grande ortie	CC	1	
VALERIANACEAE	Valeriana repens Host	Valériane officinale à rejets	PC	+	

Typhaie (code CORINE Biotope : 53.13)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIE
ALISMATACEAE	Alisma plantago-aquatica L.	Plantain d'eau commun	PC	2
CYPERACEAE	Eleocharis palustris (L.) Roem. et Schult.	Scirpe des marais	PC	1
EQUISETACEAE	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	CC	1
POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	+
JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	AC	3-2

LAMIACEAE	Lycopus europaeus L.	Lycope	AC	+	
POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	1	
LAMIACEAE	Stachys palustris L.	Epiaire des marais	PC	+	
TYPHACEAE	Typha latifolia L.	Massette à larges feuilles	AC	4	

Prairies humides de transition à hautes herbes (code CORINE Biotope : 37.25)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIE
POACEAE	Agrostis stolonifera L.	Agrostis stolonifère	CC	3 - +
BETULACEAE	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C	4 - +
POACEAE	Alopecurus pratensis L.	Vulpin des prés	C	+

			CONVOLVULACEAE	Calystegia sepium (L.) R. Brown	Liseron des haies	CC	1		
			ASTERACEAE	Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépis à tige capillaire	CC	+		
			APIACEAE	Daucus carota L.	Carotte	CC	+		
			POACEAE	Elymus repens (L.) Gould	Chiendent commun	CC	1		
			ONAGRACEAE	Epilobium hirsutum L.	Epilobe hérissé	C	2 - +		
			ONAGRACEAE	Epilobium parviflorum Schreb.	Epilobe à petites fleurs	C	+		
			EQUISETACEAE	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	CC	1		
			ROSACEAE	Filipendula ulmaria (L.)	Reine des prés	AC	1		
			RUBIACEAE	Galium aparine L.	Gratteron	CC	1		
			POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	+		

			POACEAE	Holcus lanatus L.	Houlque velue	CC	2		
			POACEAE	Holcus mollis L.	Houlque molle	AC	1		
			JUNCACEAE	Juncus conglomeratus L. var. conglomeratus	Jonc aggloméré	PC	+		
			JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	AC	3 - +		
			JUNCACEAE	Juncus inflexus L.	Jonc glauque	AC	+		
			FABACEAE	Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	C	1 - +		
			POACEAE	Lolium perenne L.	Ray-grass commun	CC	2		
			FABACEAE	Medicago lupulina L.	Luzerne lupuline	C	+		
			POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	+		
			POACEAE	Phleum pratense L.	Fléole des prés	C	+		
			POACEAE	Phragmites australis (Cav.) Steud.	Phragmite	AC	5 - +		

			SALICACEAE	Populus sp.	Peuplier		+		
			POLYGONACEAE	Rumex conglomeratus Murray	Patience agglomérée	AC	1		
			POLYGONACEAE	Rumex crispus L.	Patience crépue	CC	1		
			SALICACEAE	Salix alba L.	Saule blanc	C	+		
			SALICACEAE	Salix cinerea L.	Saule cendré	AC	+		
			SCROPHULARIACEAE	Scrophularia auriculata L.	Scrofulaire aquatique	AC	+		
			ASTERACEAE	Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée	C	+		
			ASTERACEAE	Sonchus asper (L.) Hill	Laiteron épineux	CC	+		
			LAMIACEAE	Stachys palustris L.	Epiaire des marais	PC	1		
			FABACEAE	Trifolium pratense L.	Trèfle des près	CC	2 - +		
			FABACEAE	Trifolium repens L.	Trèfle rampant	CC	+		

URTICACEAE	Urtica dioica L.	Grande ortie	CC	1	
VALERIANACEAE	Valeriana repens Host	Valériane officinale à rejets	PC	+	
FABACEAE	Vicia cracca L.	Vesce à épis	AC	+	

Forêt de Peuplier riveraine rudéralisée (code CORINE Biotope : 44.61)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIE
ACERACEAE	Acer pseudoplatanus L.	Erable sycomore	CC	+
BETULACEAE	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	C	+
ASTERACEAE	Arctium lappa L.	Grande bardane	AC	+
ARACEAE	Arum sp.			+
BETULACEAE	Betula pendula Roth	Bouleau	CC	+

					verruqueux				
			POACEAE	Calamagrostis sp.			+		
			CONVOLVULACEAE	Calystegia sepium (L.) R. Brown	Liseron des haies	CC	1		
			CORNACEAE	Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	CC	+		
			BETULACEAE	Corylus avellana L.	Noisetier	CC	+		
			MALACEAE	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	CC	+		
			POACEAE	Dactylis glomerata L.	Dactyle vulgaire	CC	1		
			ONAGRACEAE	Epilobium parviflorum Schreb.	Epilobe à petites fleurs	C	+		
			ORCHIDACEAE	Epipactis helleborine (L.) Crantz	Epipactis à larges feuilles	AC	+		
			POLYGONACEAE	Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	AC	1		

			RHAMNACEAE	Frangula alnus Mill.	Bourdaine	PC	+		
			OLEACEAE	Fraxinus excelsior L.	Frêne commun	CC	+		
			RUBIACEAE	Galium aparine L.	Gratteron	CC	1		
			GERANIACEAE	Geranium robertianum L.	Herbe à Robert	CC	3 - 1		
			POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	+		
			ARALIACEAE	Hedera helix L.	Lierre	CC	4		
			JUGLANDACEAE	Juglans regia L.	Noyer royal		+		
			JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	AC	2 - +		
			OLEACEAE	Ligustrum vulgare L.	Troène commun	C	3 - +		
			BRASSICACEAE	Lunaria annua L.	Monnaie du pape		+		
			POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	+		
			SALICACEAE	Populus sp.	Peuplier		4		

GROSSULARIACEAE	Ribes rubrum L.	Groseillier rouge	AC	+		
ROSACEAE	Rosa gr. canina L.	Rosier des chiens	CC	+		
ROSACEAE	Rubus L. sp.			2		
POLYGONACEAE	Rumex sanguineus L. f. viridis (Sibth.) Koch	Patience des bois	AC	1		
SALICACEAE	Salix alba L.	Saule blanc	C	2		
CAPRIFOLIACEAE	Sambucus nigra L.	Sureau noir	CC	1		
TILIACEAE	Tilia cordata Mill.	Tilleul à petites feuilles	PC	+		
URTICACEAE	Urtica dioica L.	Grande ortie	CC	1		
VALERIANACEAE	Valeriana repens Host	Valériane officinale à rejets	PC	+		
CAPRIFOLIACEAE	Viburnum opulus L.	Viorne obier	AC	+		

Végétation à Glyceria maxima (code CORINE Biotope : 53.15)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIENT
ONAGRACEAE	Epilobium parviflorum Schreb.	Epilobe à petites fleurs	C	1
GERANIACEAE	Geranium robertianum L.	Herbe à Robert	CC	+
POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	4
JUNCACEAE	Juncus effusus L.	Jonc épars	AC	1
POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	1

Forêt de peupliers riveraine rudéralisée

Phragmitaie sèche rudéralisée (code CORINE Biotope : 53.112)

FAMILLE	TAXON	NOM FRANCAIS	REPARTITION	COEFFICIE
POACEAE	Calamagrostis sp.			**3 - +**
CONVOLVULACEAE	Calystegia sepium (L.) R. Brown	Liseron des haies	CC	1

ONAGRACEAE	Epilobium hirsutum L.	Epilobe hérissé	C	1	
ROSACEAE	Filipendula ulmaria L.	Reine des prés	AC	+	
RUBIACEAE	Galium aparine L.	Gratteron	CC	1	
POACEAE	Glyceria maxima (Hartm.) Holmberg	Glycérie aquatique	PC	+	
POACEAE	Phalaris arundinacea L.	Baldingère	AC	2	
POACEAE	Phragmites australis (Cav.) Steud.	Phragmite	AC	5 - 2	
URTICACEAE	Urtica dioica L.	Grande ortie	CC	1	

Table des matières.

1) Gestion des eaux de surface sur le site de la plate forme.
2) Gestion des zones inondables.
3) Renseignements erronés des cartes d'aléas d'inondation.
4) Potentiel naturel des prairies du Pont Rouge. a) Corridor biologique. b) Régulation des cours d'eau. c) Rôle épurateur des marais. d) Nappes phréatiques e) Epuration naturelle. f)

		5) Avenir de l'agriculture à Comines-Warneton. 6) Trafic sur la route express. 7) Mise à mal des projets touristiques transfrontaliers. 8) Absence de dialogue avec la France. 9) Possibilité pour les entreprises belges d'utiliser les ports existants en France. 10) Etude d'une alternative à Bas-Warneton s'il ne s'agit que d'une plate forme bimodale. 11) Création d'un nouveau zoning.	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Monsieur Luc Beauchemin 8 rue du Mal Foch à Deûlémont</u>** J'ai realize les photos jointes le 6 mai 2012 à l'aide de mon smartphone. On distingue l'usine Clarebout en activité avant la construction du grand congélateur. Cette zone n'est pas seulement dite "inondable" elle est réellement et régulièrement inondée. Comment peut-on concevoir d'y construire une plateformre portuaire, une zone industrielle? Monsieur Vanderkelde, échevin à la ville de Comines Warneton a énoncé clairement et publiquement, lors d'une presentation du projet de plateforme à Comines, la vision du developpement pour ce site : construire une zone industrielle. Autoriser la construction d'une plateforme portuaire et à considerer dans un ensemble… cela cela représente la clé pour la construction d'un 2ème congélateur puis d'un zoning. Je m'oppose fermement à ce projet pour ne pas avoir à subir d'inondation, de nuisances sonores et subir les nuisances d'un zoning qui en découlent, Cordialement	 Inondations Extension Cl

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

27/09	R Deûlémont	**Observation de Monsieur Leprêtre, Maire de La Madeleine et Conseiller regional qui a demandé d'annexer les 2 documents suivants :** CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE PICARDIE - NORD PAS DE CALAIS SEANCE PLENIERE DU 25 septembre 2018 Question orale posée au Président Question n^{O}l : Monsieur Sébastien LEPRETRE Monsieur le Président, Fin juin, les habitants et élus de Deûlémont ont découvert avec surprise le lancement d'une enquête publique, en Belgique, sur le projet de plateforme portuaire prévu sur la rive belge de la Lys, juste en face de leur village. Je parle de surprise, puisque depuis l'annonce de ce projet fin 2016, aucune information n'avait été communiquée par les autorités belges. En quoi consiste ce projet? Il s'agit d'une plateforme bimodale, qui sera constituée d'un quai de chargement de 235 mètres de long permettant l'accostage de deux bateaux de 110 mètres de longueur, d'une surface d'arrière quai estimée à 8 000 rn", mais également d'une voirie privée en direction de l'usine Clarebout Potatoes située à une centaine de mètres et de la RN 58. C'est donc dans la plus grande discrétion qu'une enquête publique s'est déroulée du 28 juin au 27 août dernier, sans réelle information préalable des collectivités françaises voisines.	

		L'enquête publique côté français est quant à elle sur le point de s'achever. Bien sûr, il ne s'agit pas de remettre en cause le développement du transport par la voie d'eau, notamment à l'heure où nous nous réjouissons du lancement officiel du projet du canal Seine-Nord Europe, mais je souhaite attirer ici l'attention de notre assemblée sur le manque de transparence et sur le financement de ce projet, qui doit bénéficier des fonds FEDER à hauteur de 3,4 millions d'euros. Préalablement, je me dois de préciser que les fonds FEDER ont déjà été mobilisés sur ce territoire, au titre du développement des espaces naturels. En effet, avec le soutien du FEDER, le projet transfrontalier Corrid'Or a été lancé en 2011 pour valoriser le parc paysager transfrontalier de la Vallée de la Lys. Ainsi, le secteur de Deulémont (espace Symphorien) a fait l'objet d'aménagements pour permettre le développement naturel de milieux humides. Une deuxième phase de travaux est par ailleurs prévue dans le cadre du nouveau projet européen « V AL YS ». Concernant précisément ces zones humides, il est utile de s'arrêter sur le contenu du dossier de l'enquête publique de la plateforme portuaire, et notamment sur l'étude d'incidences environnementales, dans laquelle il est écrit: « Le site d'implantation du projet est constitué d'un réseau d'habitats biologiques variés: (...). La réalisation du projet engendrera la perte de ces habitats, dont plusieurs présentent un intérêt biologique élevé. Le projet est situé le long de la Lys et induira également la destruction d'une de ses berges sur une longueur de 340 m. (…) L'impact de la mise en œuvre du projet sur les habitats et les espèces animales est dès lors	

		évalué comme significatif)) On se retrouve donc dans une situation où, sur un même cours d'eau, la Lys, on va mobiliser les fonds européens pour : - du côté français, valoriser et protéger les zones humides, - et du côté belge, financer un projet d'infrastructure lourde qui aura un impact significatif sur ces mêmes zones humides. N'y a-t-il pas là une contradiction? N'est-il pas absurde de mobiliser les fonds européens pour valoriser nos milieux humides si ces derniers sont détruits de l'autre côté de la frontière par une bétonisation des zones inondables avec le concours des mêmes fonds? Dans ce contexte, ma question est la suivante: Comment la Région Hauts-de-France compte-t-elle se positionner face à ce projet et quelles actions entend-elle mettre en œuvre pour contribuer à une meilleure cohérence dans l'attribution des financements européens à une échelle inter-régionale et transfrontalière ? Je vous remercie. **Réponse de Monsieur Xavier Bertrand**	

Région Hauts-de-France

Le Président

Monsieur Carlo 01 ANTONIO
Ministre Wallon de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être Animal Chaussée de Louvain, 2
5000 NAMUR

Lille, le 24 septembre 2018

Objet: Nuisances liées aux activités de l'entreprise Clarebout Potatoes

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous faire part des préoccupations des habitants de la ville de Deûlémont, commune française située à la frontière avec la Belgique, suscitée par le projet d'extension de l'entreprise Clarebout Potatoes à Warneton (Belgique). Ces préoccupations m'ont été rapportées par le Maire du village,

		Monsieur Christophe LIENART, et sont principalement liées aux nuisances sonores, olfactives et visuelles produites par ladite entreprise. Par ailleurs, ces activités ont également des conséquences écologiques pour la zone humide de la Lys. Etant données la proximité géographique de ces deux communes, et les très bonnes relations entre nos régions respectives, il me semblerait tout à fait approprié qu'un dialogue ouvert et transparent puisse s'établir sur cette question. J'ai eu le plaisir de signer le 15 septembre dernier avec Monsieur le Ministre-Président Willy BORSUS une déclaration de coopération renforcée entre les Hauts-de-France et la Wallonie. La problématique existante entre Deûlémont et Warneton (Belgique) nous offre ainsi une belle opportunité de mettre en application cette coopération de manière concrète, en résolvant cette question de manière concertée. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée. Xavier BERTRAND Copie adressée à : Monsieur Willy BORSUS, Ministre-Président de Wallonie Monsieur Christophe LIÉNART, Maire de Deûlémont (Nord) Monsieur Grégory TEMPREMANT, Conseiller régional Monsieur Sébastien LEPRETRE, Maire de la Madeleine. Conseiller régional	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame Elizabeth Dumoulin-Eggemont 5 quai du mal Foch à Deûlémont</u>**	

		Madame J. HUART Commissaire-enquêtrice PROJET: Implantation d'une plateforme bimodale au Pont-Rouge à COMINES-WARNETON Madame, Deûlémontoise de puis 72 ans, je déplore la destruction du paysage en face de notre village de Deûlémont. Comment peut-on en arriver là ? On nous fait croire à des scénarios qui sentent la magouille! Pour une seule personne, M. ClAREBOUT, qui ne pense qu'à gagner de l'argent au détriment des riverains de Deûlémont. Sur les plans et cartes belges, Deûlémont n'existe pas! Mais il y a 1 700 habitants qui ne supportent plus les nuisances de cette entreprise Cl WARNETON. Une plateforme à cet endroit est inacceptable:	

		Bruits 24 *hl 24* Péniches Grues, Camions Containers - ils ne sont pas en caoutchouc. Alors qu'il y a déjà un port de <u>commerce</u> à Wambrechies, et un quai de déchargement en amont de l'écluse de Comines-Belgique qui est déjà utilisé. la majorité en place dit qu'à cet endroit-là ça gênera les habitants de Comines-France, mais pour eux, à Deûlémont, ça ne gêne en rien. les rives de notre village sont à 70 m du projet! Nous savons très bien que cette plateforme servira essentiellement à Cl WARNETON, que les terres qui jouxtent cette « plateforme » permettrons l'agrandissement de la société et permettra l'arrivée de l'usine de Neuve-Église en 2022. Je ne suis pas contre le transport par voie d'eau, mais je dis « NON» à une plateforme à cet endroit. Du côté français, juste en face de ce projet de plateforme, nous ne pouvons pas toucher à cet environnement sauvage. En 2015, nous avons eu la change de pouvoir inaugurer le corridor écologique (Trame Verte et Bleue). Ce sont pourtant les même fonds européen. Je pense que l'Europe est différente en France et en Belgique. le lieu est mal choisi: ce sont des terres de culture et inondables et l'on veut en faire une zone industrielle, donc bétonnage! Le chemin de halage (Quai Verboeckhoven - RAVel de la lys) sera dévié et les promeneurs devront traverser la voie d'accès et de sortie de ce port. N'est-ce pas dangereux?	Bruits Circulation Autres sites Extension Clarebout Nature ZH Inondations

		Et, comme par hasard, l'entrée et la sortie se font par l'entrée de l'usine Cl WARNETON. Pour bien des raisons, j'ai, en janvier 2015, créé l'Association de Défense de l'Environnement de Deûlémont. Nous nous battons contre toutes ces nuisances. Nous avons tenté un dialogue avec les autorités belges. Des courriers ont été envoyés aux ministres de la santé, de l'industrie, du travail, des transports, au Ministre-Président BORSUS. Tous se rejettent la balle. Est-ce normal? M. CLAREBOUT dirigerait-il la Belgique? Ce n'est pas une plateforme bimodale qui donnera beaucoup d'emplois! la majorité du Conseil Communal de Comines-Warneton parle du Canal Seine-Nord. Cela n'est pas encore fait. Toutes les excuses sont bonnes pour favoriser ce projet, que nous, Français, nous ne voulons pas. Nous espérons que Notre Village de Deûlémont restera un village où il fait bon vivre. Vous trouverez, en pièces jointes, photographies se rapportant à l'objet de ce courrier, ainsi qu'une liste récapitulative. Fait à Deûlémont, le Dix-neuf septembre 2018 Elisabeth DUMOULIN - EGGERMONT	

		Des photos ont été annexées au regitre : 19 photos de format A4 dont voici le détail : **LISTE EXPLICATIVE DES PHOTOS JOINTES** Vues aériennes (1995 - 2011- 2013) 1995-V.A. Deulemont-Warneton.jpg 1995-VA Deulemont Warneton 2.jpg 2011-A.-Deulemont-Warneton.jpg 2013-M DC-VA-Deulemont.jpg 2014-V.-A.- Deule Warneton.jpg Inauguration Corridor Deûlémont 2015 2015-05-31-lnauguration Corrid'Or-2.jpg 2015-lnauguration Corrid'Or-3.jpg Inondations 2015 2015-11-22-lnondation - Vue depuis Quai Verboekhoven-1.jpg 2015-11-22-lnon - Vue depuis Quai Verboekhoven-2.jpg 2015-11-22-lnondation - Vue depuis Verboekhoven-3.jpg Présentation P.A.C.O. 2016 2016-02-26-Fiche PACO-Présentation plateforme.jpg 2016-11- Vue aérienne-Deulemont Warneton-Zone inondable.jpg 2016-11- plateforme.jpg	

		Diverses vues du Quai de Bas-Warneton-Comnes(B) 2018-06-B-W-Quai en amont écluses Bas-Warneton - Comines-l.jpg 2018-06 Quai en amont écluses Bas-Warneton - Comines-2.jpg 2018-06-B-W-Quai en écluses Bas-Warneton - Comines-3.jpg 2018-06-B-W-Quai en amont .cluses Co V.A.-1.jpg 2018-06-B-W-Quai en aval .cluses Comines-1.jpg 2018-06-B-W-Quai en aval .cluses Comines-V.A.-1.jpg Vue prise de la rive gauche à Warneton- Quartier du Pont-Rouge en 2016 DEULEMONT-ARC-EN-C1EL-LAURIE.jpg	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation commune de 5 habitants de Deûlémont :</u>** **<u>-Madarne Colette Gosteaux sis, 26 Allée du Rossignol 59890 Deûlémont</u>** **<u>-Monsieur Aiexandre Coutteure et Madame Magali Coutteure sis, 49 Allée du Rossignol Deûlémont</u>**	

		-Monsieur Jean-Pierre Hauspie et Madame Eliane Hauspie, 51 Allée du rossignol 59890 Deû!émont **Tous signataires du présent rapport** Nous avons décidé d'un commun accord de présenter une réponse commune à cette problématique Estimant que nous défendons une cause commune, avec les mêmes argumentations. Nous nous opposons à ce projet en raison de son impact sur notre écosystème, notre environnement, et toutes les conséquences avenirs de l'aboutissement d'un tel projet. L'iMPACTS SUR L'ECOSYTHEME Trois d'entre nous habitons DeOlémont depuis 40 ans. Nous avons toujours connus le secteur, où il est projeté d'implanter une platcforma. Cette zone d toujours subie des inondations tous les hivers, certes une amélioration avait pu être constatée lors des dragages de la LYS et de l'augmentation du gabarit de la DEÛLE. Cette zone inondable a été reconnue par les représentants belges: Monsieur Carl Delhaye, ingénieur au service public de Wallonie et Madame Catherine Maheux directrice du PACO, venus nous présenter le projet lors de la réunion du 24 septembre 2018. Ils ont précisé « que les Inondations n'étaient pas du seul fait du débordement de la LYS au confluent avec la DEÛLE mais également par le fait que la nappe phréatique ne se situe	

		qu'à un mètre de la surface. Lors de la montée des eaux en raison des fortes précipitations, cette zone regorge d'eau et les champs environnant sont envahis. Dans ce cas comment peut-on imaginer bétonner sur ce territoire une plateforme de 60 fVI de large sur 150 M de iong? Bétonner sur un sol instable, dont la solidité devra être conséquente, en raison des charges qui pèseront en surface. Que devient la nappe phréatique si peu profonde, elle, qui alimente toute notre zone. A moins de travaux pharaoniques et, encore si cela est possible, (nous ne sommes pas des techniciens) et aussi très couteux soient réalisés. Nous nous permettons de nous interroger? Les risques de pollutions par les matières déchargées et dont les substances toxiques et néfastes à notre santé, peuvent être véhiculées et infiltrées par les eaux de ruissellement; matières dont nous n'avons eu aucune précision à ce stade du projet. Il faut également après la construction, tenir compte des modifications ultérieures sur les dépôts qui pourraient en résulter et dont la population serait dans une ignorance totale. L'impact sur la santé serait inévitable, c'est l'eau que nous consommons. Autres interrogations: Toute la vie sur *ces* parcelles en serait modifiée. Cette zone est un écosystème qui régule la	

		circulation des eaux et sert de zone tampon lors de la montée des eaux et évite une invasion plus conséquente des secteurs environnants. La politique actuelle n'est-elle pas la préservation des zones humides? La Belgique en serait-elle exemptée? Certainement, puisqu'aujourd'hui elle a permis la construction d'une usine sur cette même zone par un industriel qui n'en a que faire de la réglementation européenne. (Rejets dans la LYS? fumées, odeurs, bruits, circulation sur des routes non adaptées au tonnage des camions et autres engins) Ces zones humides, préservent toute une vie animale et végétale, en total symbiose. Vous modifiez un des seuls éléments et tout le système est en périi et la disparition pour certaines espèces animales ou végétales est inévitable. Pour que ces espèces vivent, elles ont besoins des uns et des autres. Un tel déséquilibre est inacceptable car à terme c'est la vie de l'être humain que l'on condamne. <u>IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT:</u> Que deviendront les eaux de ruissellement sl elles ne peuvent plus s'infiltrer: Tout simplement là où elles ne peuvent plus aller, elles envahiront des secteurs jusque-là préservés et inonderont notre village: je crois que ces dernières années la France a dû faire face à ses responsabilités, lors de nos nombreuses catastrophes qui ont été vécues douloureusement par les populations.	

		Octrover des permis de construire sur des zones inondables, je crois que la France le paie très chère aujourd'hui. La Belgique ne saurait être au-dessus des lois et devrait tirer les conséquences de ce qui est arrivé dans notre pays. Nous sommes en EUROPE non! Il ne se passe pas une journée sans que l'on évoque le réchauffement cllrnatlque, la fonte des glaces de l'océan Arctique, alors on ne peut également que s'interroger sur la montée des eaux des mers et océans. L'écoulement de nos fleuves ne se feront plus avec le même débit, entraînera automatiquement une augmentation des niveaux du réseau hydrographique intérieur et le surplus débordera sur les terres en inondant les terres cultivées mais aussi les zones d'habitations avec toutes les conséquences que cela comporte. Autre impact: les nuisances dues aux bruits, une telle zone d'activité, chargement et déchargement des bateaux, fonctionnement, des grues et autres matériels nécessaires à ces activités, La circulation des camions relais etc. .. Notre village en a déjà plus qu'assez avec les odeurs, les évacuations de fumée, et le bruit de l'usine Clarebout, nous avons notre dose sans compter les rejets infects et toxiques dans la LYS. Je crois qu'il est inutile d'en rajouter. LES CONTRADICTIONS ET LES NONS-DITS SUR LE FINANCEMENT ET L'AVEN!R DU SITE <u>Sur les financements:</u> Madame r'lIAHEUX lors de notre réunion du 14 septembre 2018 nous a bien affirmé que cette plateforrne dont !a route de circulation !a reliant avec le réseau routier passerait sur le territoire de l'usine CLAREBOUT n'intéressait absolument pas le propriétaire	

		de l'usine. Nous savons que bien sûr les 2 représentants de la Belgique, sont présents pour bâtir et persuader la population riveraine de l'utilité du projet, mais ils sont payés pour le faire et font leur travail, le futur et la politique économique ne saurait être leur problème. Ils n'en connaissent pas forcément tous les dessous. En effet lors d'une réunion précédente, en présence de représentants belges, ii bien été dit que Clarebout, **pourrait financer pour un tiers la construction** Alors lorsqu'on nous dit qu'il n'est pas intéressé, permettez-nous ɑ en douter. L'argumentation de Mme Maheux, est que les pommes de terre livrées ne doivent pas comporter d'éléments gâtés et pourris, et qu'il est plus facile de refuser le chargement d'un camion que celui d'un bateau. Nous avouons méconnaître le circuit de réception, mais c'est un argument difficile à croire. Nous ne croyons pas que les agriculteurs trient toutes les patates avant leurs dépôts et seules les pourritures visibles peuvent être décelées mais celles internes!!!!, nous ne croyons pas qu'elles soient passées au scanner. Et pour les examiner il faut bien les décharger. Son argument ne tient pas debout car nous savons qu'à la clef il a la construction du second congélateur et qu'il a bien été dit l'intéressement de Monsieur Clarebout au projet, d'autant plus que son usine de Neuve Eglise doit fermer en 2020 et être rapatriée sur Warneton. N'est- ce pas un gros mensonge. 105000 litres d'ammoniaque à notre porte n'est-ce pas un type SEVESO 7, nous en avons actuellement	

		35000, c'est déjà beaucoup. Nous n'avons aucune illusion sur le développement ultérieur du site et d'une industrialisation plus intense à l'arrière, Mme Maheux a eu des difficultés pour nous donner les noms des industriels intéressés par le projet. Sur les 10 qu'elle avançait elle n'a pu nous en ôter que 2. CONCLUSION: Nous souhaitons protéger notre village des inondations, des nuisances, bruits, odeurs, d'une industrialisation 8 risques, nous sommes dans la banlieue verte de Lille et nous entendons le rester. Nous voulons protéger notre santé et celles de nos enfants. Nous nous opposons à ce projet et que pour une fois le pouvoir de l'argent ne fasse sa loi au détriment de la popuiation parce que ces financiers du profit n'en non rien à faire de notre vie. Nous voulons préserver notre qualité de vie, notre environnement et celui de l'avenir. Nous voulons protéger notre patrimoine; nos maisons seront dévaluées. Nous vouions que L'EUROPE ait une politique plus cohérente, cette EUROPE ne peut attribuer des subventions pour préserver le milieu naturel, les écosystèmes et les zones humides, lutte contre ies inondations, établir une coulée verte de LILLE à COURTRL\ y pour les	

		randonneurs, les VVT, les chevaux et autres activités de promenades et financer une industrialisation néfaste sur les mêmes berges. UNE ABERRATION DE PLUS, LE 24 SEPTEMBRE2018 A 8H30 LA RADIO VIVACITE ANNONCAIT QUE WARNETON RECEVAIT LE LABEL DES ME!LLEURS VILLAGES OU IL FAIT BON SE PROMENER / *On nous* propose un aménagement paysager? Je ne savais pas que l'on pouvait planter des arbres au milleu de l'eau et sur la route des bateaux. JE CROIS QUE Li, BELGIQUE SE MOQUE DE NOUS quand on sait ce que nous subissons chaque jour avec l'usine CLAREBOUT, ALORS NOUS DISONS STOP STOP MILLE FOIS STOP Nous nous sentons profondément humiliés N'oubliez jamais que la nature est au-dessus des lois humaines, si on !a contrarie, un jour, elle n'hésite pas à nous rappeler et reprendre ses droits.	

27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame et Monsieur Martine et Jean Lefebvre 5 Avenue des Œillets, 59890 DEULEMONT</u>** Le 27 septembre 2018 A l'attention de Mme La Commissaire Enquêtrice Deûlémont, le 26 septembre 2018. Observation de Martine et Jean LEFEBVRE, 5 Avenue des Œillets, 59890 DEULEMONT Madame Par la présente lettre, nous tenons à apporter notre plus grand soutien à la Mairie ainsi qu'à l'association Deûlémont Défense Environnement, présidée par Mme Dumoulin, dans leur lutte contre l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de notre village. Nous sommes totalement opposés à ce projet. Nouveaux résidents de DEULEMONT depuis juillet 2016, nous avons choisi ce bourg pour sonaspect calme et buccolique. Et nous n'en sommes pas déçus. Pour ces raisons nous sommes inquiets et contre ce projet de plateforme bi-modale tel qu'il est présenté ce jour. Dés la mise en activité dans le périmètre actuellement prévu, nous devronssubir les nuisances visuelles, sonores et olfatives. A ce désagrément s'ajoute ce qui à notre époque est une INEPTIE: la suppression partielle de zone humide avec les risques que cela va engendrer. Les changements climatiques que ne semblent pas vouloir être pris en compte par certains dirigeants politiques et industriels, et qui provoquent régulièrement des innondations et des mutations écologiques.	Bruit Odeurs

		Voilà ce que ce projet nous prépare. Car bien entendu le développement économique fait fi de tous ces facteurs pour favoriser le « toujours plus ». Ce projet est à l'instar d'une plateforme multimodale qui s'est créée il y a près de 20 ans à Dourges (62 FRANCE) et qui depuis son gentil petit projet de déchargement etchargement de péniches a vu se développer un échangeur autoroutier, une station service pour poids-lourds, des entrepôts de stockage, et je crois un échangeur Rail Route Fluvial (pas loin d'l poids-lourd par minute et par jour 24h/24h. Voilà ce qui semble être un petit projet gentillet au profit d'une seule entreprise pressentie à ce jour et va être le devenir de la population des zones RURALES concernées. Martine et Jean LEFEBVRE	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Yannick et Valérie Moulin8 Hameau de la Tâche59890 DEULEMONT</u>** Objet : Refus de l'implantation d'une plate-forme bimodale face à notre village de Deûlémont Madame, Par la présente lettre, nous tenions à apporter notre plus grand soutien à la Mairie ainsi qu'à l'association Deûlémont Défense Environnement, présidée par Mme Dumoulin, dans leur lutte contre l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de notre village. Nous sommes totalement opposés à ce projet. En ce qui me concerne je suis arrivée à Deûlémont avec mes parents à l'âge d'un an, j'en ai	

		47, autant dire que j'ai toujours vécu ici. Mon père, mon grand-père et arrière-grand-père y sont nés. Nous sommes donc très attachés à notre village et je souhaite que mon fils qui a actuellement 16 ans puisse, si il le souhaite, faire profiter ses enfants des bienfaits qu'apporte le calme qui règne à Deûlémont, nous avons une qualité de vie malheureusement mise en péril par tous ces projets démesurés. Nous partons rarement en vacances, nous n'en n'éprouvons pas forcément le besoin parce qu'il est très facile de s'évader en restant ici. Notre passion commune avec mon mari est la randonnée équestre et les chemins de halage sont vraiment très bien aménagés pour la pratique de cette activité et offrent un cadre magnifique. Malheureusement depuis quelques années, une société gigantesque s'est implantée juste en face de notre village, de l'autre côté de la Lys. Les dégâts causés par celle-ci sont déjà monumentaux et si le projet d'implantation d'une plate-forme bimodale voit le jour, celle-ci se trouverait juste à côté, encore plus proche de notre village … Alors NON !!! STOP !!! Nous en avons assez avec cette société qui se croit tout permis et qui a déjà bien endommagé notre beau village. Nous ne voulons pas de cette plate-forme et de toutes les nuisances qui vont avec !!! POUR QUE DEULEMONT RESTE DEULEMONT NOUS REFUSONS LA PLATE-FORME BIMODALE En espérant sincèrement que ce projet soit stoppé Cordialement Des Deûlémontois amoureux de leur petit village	

27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Monsieur Christophe LIENART374 Chemin des Ecolatries59890 DEULEMONT</u>** Je suis maire de la commune de Deûlémont, et à ce titre, plusieurs délibérations ont déjà étés prises sur ce sujet, mais je tiens à donner mon propre avis et vous dire pourquoi je suis en totale opposition à ce projet de création de plateforme bimodale sur la commune voisine belge de Comines-Warneton. Opposition que je vais classer en quatre axes : - Particularité du village de D dans son appartenance à la Métropole Européenne de Lille - L'Europe et ses financements FEDER - La gestion des zones humides et la prévention des risques d'inondations - L'existence de Deûlémont • Deûlémont est un village rural de 990 ha dont plus de 800 ha en zone agricole ou verte. Il est composé aujourd'hui de 2000 habitants, ceux-ci y habitent pour profiter dans leur temps libre des nombreux espaces verts et notamment le long des berges de la Lys et de la Deûle ; tout en supportant les inconvénients liés au village (peu de transport en commun et peu de commerces). Le projet de création d'une plateforme séparée du village par la lys enlèvera cette principale caractéristique de Deûlémont qui est le calme au milieu d'un environnement sauvegardé et entretenu. • L'espace St Symphorien sis en bas de la rue Flipo autour de la péniche à sec « jasi II »	

		a été retravaillé en zone humide, travaux gérés par l'Espace Naturel Métropolitain de la MEL et financés en partie par des fonds FEDER de l'Europe. Ces mêmes fonds FEDER qui financeraient pour plus de trois millions d'euros la construction de la plateforme et donc la destruction de la zone humide coté belge juste de l'autre côté du canal. Fonds FEDER utilisé également dans le cadre du projet INTEREG Linbatys toujours pour des travaux de recréation de zones humides et d'ouvrages d'arts liés à la lys. Cette utilisation contraire de nos impôts européens ne peut que mener à une reconsidération totale de ce projet. • Comme dit précédemment, notre village participe à la sauvegarde et à la création de zones humides et notamment en bordure de rivière. Nous avons également coopéré avec les voies navigables de France pour des travaux de compensation avec encore création de zones humides, ouvrages d'arts et espaces verts. Dans le cadre du PPRI nous venons d'acter en conseil municipal un plan reprenant les zones d'inondations dont le bas de la rue Flipo, encore une fois en face du projet de plateforme. Il n'est donc pas question de voir ce travail de construction de notre environnement et de protection de nos populations, qui nous a pris des dizaines d'années, balayé en quelques semaines.	

		• Ce projet a été présenté la première fois le 28 novembre 2016 à Comines Belgique, tous les plans niaient l'existence de notre village, il n'y avait que du blanc à sa place sur tous les plans projetés sur le PowerPoint. Comment mener une étude d'incidence environnementale en occultant totalement l'autre rive du canal. Deûlémont existe il est peuplé de 2000 habitants aujourd'hui, il est composé de 990 Hectares que l'on a géré dans le cadre de la trame verte et bleue depuis que la communauté urbaine de Lille existe. On ne peut accepter qu'unilatéralement on décide de faire subir à cette population des nuisances sonores fortes (bruit des containers déplacés, des grues en mouvements, déplacement des camions, vrac déversé …), des risques de pollution incessants (fuite sur véhicules, coulée issue de vrac, …), une nuisance visuelle impactante (empilement de containers dans un milieu aujourd'hui composé d'eau, de verdure et de prairies), et un mépris total de notre existence (aucun dialogue au préalable). Voilà ce qui constitue ma réflexion et donc mon refus total et catégorique de ce projet de création d'une plateforme bimodale en face de notre espace St Symphorien. Merci d'inclure ce courrier dans le registre d'enquête publique.	

		Christophe Liénart Maire de Deûlémont	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame Isabelle LEROY 9 Impasse de la Tuilerie à DEULEMONT</u>** Objet: projet d'implantation d'une plateforme bimodale au Pont Rouge à Warneton Belgique Madame La Commissaire-Enquêtrice, Par la présente lettre, je vous prie de bien vouloir prendre en considération mon avis sur le projet d'implantation d'une plateforme bimodale au Pont Rouge à Warneton Belgique. Ce projet d'implantation de cette plateforme est situé juste face à mon village de Deûlémont. Deûlémont est une jolie petite commune rurale, tranquille, paisible, verdoyante, reposante ... où il faitbon vivre; où la nature aime s'y développer. Les zones humides, très présentes sur notre Commune, accueillent de nombreuses espèces animales et végétales. Hélas, nous, les deûlémontois, subissons déjà quotidiennement les nuisances apportées par les installations situées juste face à notre belle commune: l'immense congélateur qui défigure totalement Deûlémont, et les bruits de fond que nous entendons de jour comme de nuit. Si je parle de bruits de fond aujourd'hui, c'est parce que cette plateforme ne fera qu'augmenter ces bruits de fond par une activité industrielle qui en découlera. En effet, nous aurons fort à craindre que le chargement et le déchargement de milliers de containers en continu provoquera de fortes nuisances sonores!!! Alors STOP aux nuisances!!!! Pour que Deûlémont reste un village calme et tranquille!!! Il	Qualité de vie Impact visual bruit

		existe des zonings industriels qui peuvent accueillir ce genre d'installation. Préservons la nature, notre environnement et notre tranquillité. Transmettons à nos enfants une nature préservée et respectée, afin qu'eux-mêmes puissent œuvrer ensuite pour la préserver également. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mon avis et ma totale opposition à ce projet d'installation de plateforme. Bien respectueusement	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame FACON Anne-Sophie 28 rue du Maréchal Leclerc 59890 DEULEMONT - France</u>** Madame la Commissaire Enquêtrice, Par ce courrier, je tenais à vous informer de mon opposition totale au projet de la plateforme bimodale situé à Warneton Belgique face à notre commune de Deûlemont. En effet ce projet, réalisé avec les fonds FEDER, est en totale incohérence avec le projet **Corridor** côté France et surtout détruirait nos zones humides, qui permettent aujourd'hui à la faune et la flore de se développer naturellement. La construction étant prévue sur une zone inondable. Cette plateforme de béton provoquerait très certainement des inondations côté français, des nuisances 24h/24h à cause d'un quai de déchargement réalisé au profit	Inondations

		d'une seule usine CLARBOUT. Nous avons la chance de vivre à Deûlémont dans le poumon vert de la métropole Lilloise, **protégeons la nature! Protégeons notre village, protégeons-nous!** Pour toutes ses raisons, je souhaite vivement que ce projet soit définitivement rejeté. Pour cela merci de prendre en compte l'ensemble de mes remarques pour motiver votre refus d'obtention de permis de construire. En espérant que ma demande retiendra toute votre attention, recevez Madame la Commissaire Enquêtrice, mes sincères salutations.	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de mme et Monsieur Valérie et Yannick Moulin 8 hameau de la Tâche à Deulémont</u>** Par la présente lettre, nous tenions à apporter notre plus grand soutien à la Mairie ainsi qu'à l'association Deûlémont Défense Environnement, présidée par Mme Dumoulin, dans leur lutte contre l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de notre village. Nous sommes totalement opposés à ce projet. En ce qui me concerne je suis arrivée à Deûlémont avec mes parents à l'âge d'un an, j'en ai 47, autant dire que j'ai toujours vécu ici. Mon père, mon grand-père et arrière-grand-père y sontnés. Nous sommes donc très attachés à notre village et je souhaite que mon fils qui a actuellement16 ans puisse, si il le souhaite, faire profiter ses enfants des bienfaits qu'apporte le calme qui règne à Deûlémont, nous avons une qualité de vie malheureusement mise en péril par tous ces projets démesurés. Nous partons rarement en vacances, nous n'en n'éprouvons pas forcément le besoin parce	Qualité de vie

		qu'il est très facile de s'évader en restant ici. Notre passion commune avec mon mari est larandonnée équestre et les chemins de halage sont vraiment très bien aménagés pour la pratique de cette activité et offrent un cadre magnifique. Malheureusement depuis quelques années, une société gigantesque s'est implantée juste en face de notre village, de l'autre côté de la Lys. Les dégâts causés par celle-ci sont déjà monumentaux et si le projet d'implantation d'une plate-forme bimodale voit le jour, celle-ci se trouverait juste à côté, encore plus proche de notre village ... Alors NON!!! STOP!!! Nous en avons assez avec cette société qui se croit tout permis et qui a déjà bien endommagé notre beau village. Nous ne voulons pas de cette plate-forme et de toutes les nuisances qui vont avec !!! POUR QUE DEULEMONT RESTE DEULEMONT NOUS REFUSONS LA PLATE-FORME BI MODALE En espérant sincèrement que ce projet soit stoppé Des Deûlémontois amoureux de leur petit village	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Monsieur Arthur Honoré 14 rue de Verdun à Deûlémont</u>** Je voudrais attire votre attention sur l'usine Clarebout et le projet de construction de la plateforme bimodale. Outré l'aspect visual et extérieur d'une laideur inconceivable nous avons le droit au bruitdes frigos et aux odeurs d'huile quotidiennement. Actuellement en arrêt maladie je peux vous dire qu'il n'y a pas une journée sans nuisance… alors qu'en serait-il si le projet de plateforme devait voir le jour? - la qualoté de l'air respire par nos enfants?	Impact visuel bruit odeurs qualité de l'air

		Ce projet est sur une ZH et inondable, comment est-il possible de penser construire ainsi? - la mise en avant de la nature côté français par des fonds européens peut-il être détourné pour d'autres fonds côté belge? - quid de l'entreprise Clarebout qui bénéficiera de tous ces avantages de façon indirect mais directement pour elle? - quell avenir pour nos enfants? - quell avenir pour l'écologie régionale que nous pronons au quotidien? Nous comptons sur votre écoute et votre comprehension dans notre quotidian, dans notre combat pour un monde respectueux de tous. cordialement	ZH Fonds européens Profit Clarebout écologie
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de Madame Mathilde Bryche et de Monsieur Marc Vallet 32 avenue des primevères à Deûlémont</u>** **Objet: Enquête publique sur le projet de plateforme bimodale au Pont-Rouge à Warneton (B)** Madame la Commissaire; Je vous prie de prendre en considération mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes: 1. Selon l'indicateur de qualité de l'air dans les communes du Hainaut mis au point par l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC), Comines-Warneton est la première commune où l'air s'est le plus dégradée entre les périodes [2010-2012] et [2012-2014]. les paramètres retenus par cet indicateur	CO2

		mettent en évidence la pollution de l'air par les gaz d'échappement (ozone, dioxyde d'azote et particules fines reconnues cancérogènes par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Si le transport fluvial permet de réduire le nombre de camions sur les routes et leurs émissions de C02 dans l'atmosphère, ce qui est quantifiable à l'échelle nationale ou européenne, le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et tracteurs se rendant ou sortant de l'usine Cl Warneton. Ce projet contribuera à augmenfer la pollution de l'air dans notre région, et notamment à Wami:lton. Cette pollution s'ajoutera aux émissions de C02 de l'usine Cl Warneton qui ont augmenté de 29,3 avec l'autorisation de l'AWAC (Réf. : Moniteur Belge des 9/06/2016 et du 16/03/2017) ... Cette mauvaise qualité de l'air est préjudiciable à la santé de toute la population de notre région et ce, d'autant plus qu'un plan d'urbanisation pour les 10 prochaines années prévoit l'artificialisation de plus de 200 ha de terres agricoles. 2. Ce projet se situe sur une zone humide et inondable. On envisage de la bétonner. Or, elle est importante pour la biodiversité, pour le cycle de l'eau et pour la prévention des inondations. Selon les scientifiques, les zones humides sont «des puits à carbone» et participent de par leur nature à la lutte contre le réchauffement climatique. la zone inondable du Pont rouge absorbe les crues de la Lys et, plus généralement, les zones.le long de la lys contribuent aussi à lutter contre la sécheresse. 3. Très appréciée par des milliers de promeneurs et d'amoureux de la nature, la vallée de la lys 4. Ce projet de plateforme est en contradiction totale avec les projets transfrontaliers suivant: - CORRID'OR : renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys. En France, on préserve la nature • et en Belgique on bétonne les bords de Lys ... - LlNBATYS : lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys. - LYSE: lutte contre les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser. ... 5. Un autre site, près du zoning de Bas-Warneton, déjà partiellement aménagé, pourrait accueillir cette plateforme. Si elle pouvait y être implantée sa	ZH Qualité de vie Autre site

		configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons en Belgique, où l'extrémité du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse ... 6. Ce projet est un cadeau à l'entreprise Clarebout qui pourra, en utilisant cette plateforme justifier ses demandes d'extension et d'augmentation de production ... Quand on souffre déjà des nuisances, des pollutions et des accidents que cette entreprise a générés, on ne peut que craindre ses nouvelles visées expansionnistes. Bien respectueusement,	
27/09	R Deûlémont	**<u>Observation de la famille Bausier 23 rue des Processions à Deûlémont</u>** Nous sommes contre ce projet d'implantation de cette plateforme. Nous avons déjà de très nombreuses nuisances occasionnées par la sté Clarebout et nous désirons stopper d'autres nuisances que pourrait générer cette plateforme. Nuisances visuelles Degradation de l'environnement Nuisances sonores occasionnées par les chargements/déchargements Nuisances environnementales Destruction de zh Biodiversité	nuisances visuelles dégradation de l'environnement Nuisances sonores Nuisances environnementales ZH biodiversité

27/09	R Deûlémont	**Observation de Madame Anita Grodtzki et de Monsieur Roger Gerard 18 allée des Rossignols à Deûlémont** NON à la construction d'une plateforme avec transbordement face au centre de la commune française de Deûlémont. Côté français, on preserve la nature (projet Corrid'or préservant un espace nature "la coulée verte"). Côté belge, on y installe une zone bétonnée. Où est la coherence européenne? Quelles nuisances visuelles, sonores et olfactives vont encore s'ajouter à celles déjà provoquées par l'usine Clarebout? Il y aurait pourtant d'autres endroits pour installer cette structure avec moins d'habitations proches mais il semble que Clarebout sera le grand bénéficiaire de cette construction. Nous étions dans une agreeable et paisible commune qui va encore perdre de sa qualité environnementale. Nous ne pouvons que nous dresser avec vehemence contre ce projet.	imperméabilisation nuisances visuelles, sonores et olfactives autres sites
27/09	R Deûlémont	**Observation de Madame et Monsieur Leire 3 rue des Frères Hazebroucq à Deûlémont** Nous vous informons par ce courrier être fermement opposés à la construction d'une plateforme bimodale de 235 mètres de long et 60 mètres de large sur la rive de la Lys à Warneton Belgique, en zone inondable, face au village de Deûlémont France, pour les raisons	

		suivantes: <u>Impact environnemental</u> Dans le cadre du recalibrage de la Lys mitoyenne, la surface totale de zone humide impactée sera de 7520 m2. <u>A cela va s'ajouter, la disparition de la zone inondable liée à la construction de la plateforme</u> et la modification du relief (rehaussement de 1 à 2 m selon les endroits). Cet agglomérat de risques inondables aura probablement des répercutions, en période de crues, sur la région tant en France (entre Frelinghien et Comines), qu'en Belgique (entre le Bizet et Comines). Des experts géomètres calculeront sans doute les surfaces à bétonner (plateforme, route et parkings) et la surface totale concernée s'avérera plutôt conséquente. Il va sans dire que la plateforme pourrait être polluée par des déversements accidentels de matières diverses, consécutifs aux transbordements des péniches ainsi qu'aux fuites d'huiles et d'hydrocarbures des différents engins qui travailleront sur le site et il est fort à parier que ces pollutions s'écouleront dans la rivière (Lys). <u>Pollution de l'air</u> En termes de pollution de l'air, étant donné les estimations minimales de circulation des camions (22 camions par jour pour une péniche de 1300 tonnes) dans son scénario minimaliste, et (13 camions par heure pour une péniche de 4000 tonnes) dans sa version maximaliste avec peut-être, un fonctionnement 24/24H. Concernant notre village et notre situation géographique en rapport au projet, nous serons	

		particulièrement impactés dans la mesure où les vents dominants nous enverront les polluants liés à la circulation des péniches, des camions et des engins de chantier, le tout fonctionnant au diésel (carburant tant décrié en ce moment). Et, qu'en sera-t-il de l'impact sur notre réseau routier et son environnement (0108, Rn 345, pont du badou, A25 ...) coté France? Là aussi, nous laissons le soin aux experts d'évaluer les conséquences sur la qualité de l'air et les nuisances sonores, des secteurs concernés. Nuisances sonores En terme de nuisances sonores, avec des vents majoritairement orientés Nord-Ouest, notre commune sera particulièrement exposée au bruit (en cours de construction et en phase d'exploitation de la plateforme: pelles mécaniques et hydrauliques, marteaux piqueurs, grue portuaire, bulldozers chargeurs) A moins de planter une véritable forêt coté France (ce qui est irréalisable), il n'y a pas de moyen technique d'ériger un mur anti bruit coté Belge. Et ce n'est pas la plantation de quelques arbres sur l'îlot éloigné de la plateforme et situé en aval du village qui fera la différence. Pour rappel, le territoire de Deûlémont se trouve en face, seulement à environ 75m du projet. Incohérence Pour rappel, La Lys/Deûle et ses berges ont fait l'objet d'un projet de parc paysager transfrontalier (projet Corrid'Or) visant à renforcer l'identité paysagère de la vallée de la Lys en préservant un espace nature (coulée verte) dans un environnement fortement urbanisé. Des partenaires français, flamands et Wallons se sont mis d'accord pour sa réalisation. Comment expliquer aujourd'hui que ces mêmes fonds européens ayant financé la coulée verte (côté Français) permettront également le financement du projet plateforme bimodale et sa bétonisation (côté Belge) ?	

		Pour terminer, 4 sites alternatifs de localisation plus appropriés pour cette plateforme ont été proposés par les riverains de la région Wallone et un site côté Français, ces propositions ont-elles été prises en considération? Nous ne sommes pas opposés au projet proprement dit mais à ses conséquences par rapport à sa localisation. L'Europe, c'est aussi le respect des uns et des autres de chaque côté des territoires. Voilà ce que nous avions à dire sur le sujet et nous demandons bien sûr à ce que le projet ne se réalise pas à cet endroit bien trop près des communes avoisinantes. Nous vous prions d'agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de nos sincères salutations.	
27/09	R Deûlémont	**Une pétition intitulée "contre le projet de la plateforme bimodale sur le site dit "Le Pont Rouge" à Comines-Warneton (Belgique) (juillet / août 2018) portant la signature de 818 personnes a été annexée au registre de Deûlément** Il a été matérialement impossible de retranscrire dans ce rapport les noms et adresses de ces 818 personnes mais les signatures figurant sur chacune des pages ont été authentifiée par Monsieur le Maire de Deûlémont :	

		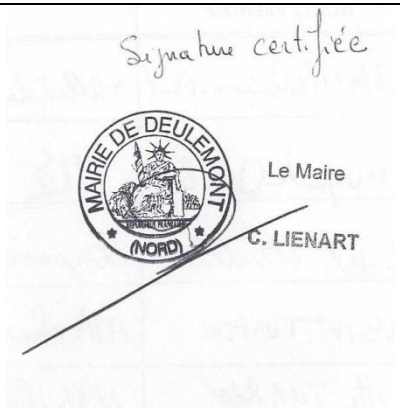	
27/09	R Frelighien	**<u>Observation de Madame Anita Créteur 22, les Passereaux à Frelinghien</u>** Je suis totalement oppose à la construction d la plateforme du Pont Rouge . Mes argumrnts seront transmis par courriel.	
27/09	R Frelighien	**<u>Observation de Monsieur le Maire de Frelinghien</u>** Ci joint la deliberation du Conseil Municipal signee par tous les conseillers municipaux.	
27/09	R Comines	**<u>Observation ne portant pas de nom et d'adresse, signee "Michel" .</u>** la lecture et le décryptage de cette observation difficilement lisible est retranscrite intégralement afin de ne pas courir le risque d'en faire une mauvaise interpretation :	

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique en Belgique et dans un deuxième temps une autre enquête en France pour la forme on a pas de table et de chaise pour étudier le dossier mais on peut lire ceci page 39 "Incidence sur l'environnement, Résumé non technique" on ne prend pas en compte les remarques françaises (voir l'europe)

en Belgique l'enquête a démarré en juillet et en partie pendant la coupe du monde de Foot. Au mois de juillet on a vu un reportage télévisé avec Mme la Bourgmestre et Mr le Maire sur le pont de la Lys abordant la thématique des Matchs de Foot, mais rien sur le développement fluvial transfrontalier.

Alors ce projet de Port est bien un aménagement dans le projet de la liaison fluviale "Seine Nord" et bénéficiant des subventions Européennes. Alors je pense que les français peuvent se manifester pour encourager les élus à travailler ce projet ensemble et faire un nouveau reportage télévisé sur les enjeux européens de cet aménagement on a su le faire pour le foot on doit travailler de la même manière.

On a tous en mémoire le document de Mr Xavier Bertrand en campagne avec la vache du Cominois c'était une bonne initiative qui se justifie également sur le développement du bassin de la Lys il faut revenir à Cominois il fallait installer GABY à proximité de CLARE BOUT, il y a plusieurs mois que l'entreprise serait en fonctionnement on connait la suite malgré le 500 000 de la ME c'est notre potentiel économique local régional et national par la trame bleue qui est mis à l'étude et avec des impacts environnementaux non négligeables que nous laisse presque la Lys

Dans le passé le développement industriel du bassin de la Lys a déjà

Registre d'enquête publique - Page 4

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

		constitue une arête doisale economique. Nous avons simplement eu une presentation publique sur les quelques Jets d'eau qui remplaceront à terme le stationnement de la Grand Place. L'incidence de l'eau n'a pas les mêmes enjeux. Raisonnablement, on peut constater que la creation du port sera complete par un bassin d'ecrêtement des orages, qui ne sera pas equivalent à la zone inondable d'aujourd'hui. Le milieu naturel sera modifie de maniere considerable. Apres consultation des plans et de la topographie de la plaine transfrontaline de la lys, on peut si vous les acteurs et les instances se reunissent faire une proposition qui reduit considerablement les impacts. Alors pourquoi ce port ne peut pas changer de place sur les Berges. Ce dossier doit passer a la Cours Europeenne pour être refusé dans son etat actuel et retravailler de manière paritaire avec les Français et le Belges par la volonté des élus et obliger les services reciproques à travailler dans le laboratoire transfrontalier. Michel	
27/09	C	**<u>Courriel de Madame JASICKI Christiane 31 impasse de la Tuilerie à Deûlémont</u>** Monsieur, Je me permets de vous contacter ,pour vous signifier mon mécontentement, habitant à Deûlémont ,je trouve honteux que l'on puisse envisager la construction d'une plate-forme bimodale à proximité de notre beau village ,pourquoi autoriser la destruction d'un site naturel	

		où de nombreux oiseaux vivent en toute tranquillité construction qui "défigurera"notre environnement et qui ne fera que nous apporter des NUISANCES ,imaginer le bruit générer par le va et vient des nombreux camions qui viendront livrer les containers sur le site ,le bruit des containers qui seront déplacés et posés sur le "port" et sur les péniches ,nous sommes déjà impactés visuellement, olfactivement et sonorement par l'entreprise belge Claerebout ,aussi je vous en prie aidez nous ,mettez votre veto ,pour que notre village ne soit pas de nouveau impacté. Il existe à quelques kilomètres de chez nous un quai de déchargement qui ne demande qu'a être mis en service ,sans apporter aucune nuisance à l'environnement existant, aussi s'il vous plait faite ce qu'il est en votre pouvoir ,pour conserver notre Coulée Verte Cordialement	bruit
27/09	C	**<u>Courriel de Monsieur</u>** GRYSOLE **<u>700 rue du pont rouge 592236 FRELINGHIEN</u>** **Je suis opposé à ce projet et l'ai spécifié sur le registre en mairie et par ce courriel, je souhaite m'en expliquer.** Ce projet est situé sur une zone humide, comme vous le savais, et nous devons la protéger. Les zones humides font partie des écosystèmes les plus complexes et les plus productifs du monde, tout comme les forêts tropicales et les récifs coralliens. Ils sont capables d'accueillir une immense variété d'espèces de microbes, de plantes, d'insectes, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de poissons et de mammifères. Toutes ces espèces sont étroitement liées aux zones humides et dépendantes les unes des autres, formant un cycle de vie et un ensemble	

		d'interactions complexes. Si une espèce disparaît, tout le réseau trophique est menacé, ce qui pourrait conduire, à terme, à la perte d'un écosystème tout entier. C'est pour cette raison que la protection des habitats des zones humides est essentielle au maintien de la biodiversité au niveau mondial et national. Bétonner les zones humides comme celle du Pont rouge est donc en total contradiction avec l'accord de Paris de déc. 2015 entrée en vigueur le 4 novembre 2016. Dans l'Accord de Paris de décembre 2015 – COP21 il est dit que les zones humides, comme celles du Pont rouge à Warneton, sont des puits de carbone naturels qui atténuent le réchauffement climatique global. D'autre part, selon les scientifiques, l'artificialisation ou la bétonisation des terres est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge ont-ils conscience de cette situation ou alors font ils minent de l'ignorer, ce qui me paraît vraiment dramatique si tel était le cas… De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une zone inondable qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (les experts affirment que les zones inondables sont de véritables « puits à CO2 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plateforme qui va à l'encontre du projet transfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys qui va coûter 1 609 616,45 € aux contribuables… ! Des inondations en amont sont prévisibles… Des riverains risquent d'en souffrir dans le futur… Réaliser ce projet au service de la seule industrie de Mr Claerbout sacrifie ce petit coin de nature qu'est le Pont rouge dont la biodiversité et les avantages naturels sont connus, reconnus et appréciés, c'est laisser, à l'âge de la COP 21 et du défi écologique, une logique du profit devenue monnaie courante à l'échelle mondiale.	

		Qu'allons nous laisser comme planète à nos enfants et petits enfants ? Ne faut-il pas repenser notre façon de produire et de consommer et ainsi développer les circuits courts. Suite à ce courrier, je souhaite avoir une réponse et être tenue au courant de la suite donnée à ce projet ;	
27/09	C	**<u>Courriel de Madame Stéphanie GRAMMET</u>** Bonjour, Vous trouverez, ci-dessous, nos observations relatives au projet de construction d'une plate-forme bimodale sur la commune de Comines-Warneton (Pont rouge) face au village de Deûlemont. Nous avons choisi de vivre à Deûlémont pour le calme et l'environnement protégé. Avec la construction de cette plate-forme, plusieurs incohérences apparaissent: - dégradation visuelle du paysage (déjà mis à mal avec le congélateur Clarebout). Aucun aménagement paysager n'est prévu côté français, alors que , côté belge des plantations d'arbres sont prévues. - gênes sonores: à la construction, puis en fonctionnement. Bruits de containers s'entrechoquant, avec une possible utilisation du site 24/24h. Le bruit à 70 m du village sera	

		insupportable. - la construction de la plate-forme entraînera très probablement celle du 2nd congélateur de l'usine Clarebout (gênes olfactives déjà présentes aggravées) , voire une zone industrielle côté belge...avec les conséquences en terme de déplacements routiers (pollution supplémentaire, bruit) - plate-forme surdimensionnée par rapport à la zone. il semblerait que cette plate-forme n'ait vocation qu'à faire en sorte que la Wallonie ait son installation (rivalités entre Wallonie et Flandre). En effet, des installations portuaires existent déjà à Comines ou Wambrechies et elles sont sous-utilisées. Pourquoi dépenser des fonds publics pour des installations inapropriées ? Les défenseurs belges du projet ont été incapables de fournir le nom d'une seule entreprise intéressée par ce projet. - Et surtout, l'incohérence la plus flagrante: des fonds ont été attribués par l'Europe depuis plusieurs anneés, afin de préserver la zone humide (qui serait détruite par la construction de la plate-forme); Ceci signifie préservation de l'environnement, de la faune, de la flore. Comment est-il possible, au sein des instances européennes, d'attribuer des fonds publics pour la préservation de l'environnement, sur un lieu précis, et en même temps, d'attribuer d'autres fonds européens pour favoriser le développement industriel de ce même site ? Ceci est parfaitement inconcevable, en terme de gestion de fonds publics ! De plus, cette zone est inondable. A l'heure où les catastrophes se multiplient pour des raisons de bétonnage excessif et inadapté des sites naturels, comment peut-on autoriser une telle construction dans ces conditions ? Nous espérons que ces remarques seront entendues, pour la préservation de	

		l'environnement et d'un site fragile dont la beauté et l'équilibre sont ménacés. Stéphanie Grammet	
27/09	C	**<u>Courriel de Mme Françoise GRYSOLE COUSIN 700 rue du Pont Rouge 59236 FRELINGHIEN</u>** Le 11 septembre 2018 en marie de Frelinghien, j'ai rencontré Madame Jacqueline Huart commissaire enquêtrice au sujet du projet de plateforme bimodale sur la commune de Warneton Belgique. **Je suis opposé à ce projet et l'ai spécifié sur le registre en mairie et par ce courrier, je souhaite m'en expliquer.** Ce projet est situé sur une zone humide, comme vous le savais, et nous devons la protéger. **Les zones humides font partie des écosystèmes les plus complexes et les plus productifs du monde**, tout comme les forêts tropicales et les récifs coralliens. Ils sont capables d'accueillir une immense variété d'espèces de microbes, de plantes, d'insectes, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux, de poissons et de mammifères. Toutes ces espèces sont étroitement liées aux zones humides et dépendantes les unes des autres, formant un cycle de vie et un ensemble d'interactions complexes. Si une espèce disparaît, tout le réseau trophique est menacé, ce qui pourrait conduire, à terme, à la perte d'un écosystème tout entier. C'est pour cette raison que la protection des habitats des zones humides est essentielle au maintien de la biodiversité au	

		niveau mondial et national. **Bétonner les zones humides comme celle du Pont rouge est donc en total contradiction avec l'accord de Paris de déc. 2015** entrée en vigueur le 4 novembre 2016. Dans l'Accord de Paris de décembre 2015 – COP21 il est dit que les zones humides, comme celles du Pont rouge à Warneton, sont des puits de carbone naturels qui atténuent le réchauffement climatique global. D'autre part, selon les scientifiques**, l'artificialisation ou la bétonisation des terres** est une des principales causes de la sixième extinction de masse qui est en cours. Les décideurs qui projettent cette plateforme bimodale au Pont-Rouge ont-ils conscience de cette situation ou alors font ils minent de l'ignorer, ce qui me paraît vraiment dramatique si tel était le cas… De plus, ce projet de plateforme portuaire au Pont-Rouge se situe sur une **zone inondable** qui contribue à alimenter la nappe phréatique et à lutter contre le réchauffement climatique (les experts affirment que les zones inondables sont de véritables « puits à CO2 ») et que la zone inondable du Pont-Rouge contribue à absorber les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent. Enfin, que dire de ce projet de plateforme qui va à l'encontre du projet transfrontalier LINBATYS de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys qui va coûter 1 609 616,45 € aux contribuables… ! **Des inondations en amont sont prévisibles**… Des riverains risquent d'en souffrir dans le futur…	

		Réaliser ce projet au service de la seule industrie de Mr Claerbout sacrifie ce petit coin de nature qu'est le Pont rouge dont la biodiversité et les avantages naturels sont connus, reconnus et appréciés, c'est laisser, à l'âge de la COP 21 et du défi écologique, **une logique du profit devenue monnaie courante à l'échelle mondiale**. **Qu'allons nous laisser comme planète à nos enfants et petits enfants ?** **Ne faut-il pas repenser notre façon de produire et de consommer et ainsi développer les circuits courts.** Suite à ce courrier, je souhaite avoir une réponse et être tenue au courant de la suite donner à ce projet ; Recevez toutes mes salutations	
27/09	C	**<u>Courriel de Madame Magali TOP7 Avenue des primevères 59 890 DEULEMONT</u>** Monsieur le Préfet, Je fais suite à mon échange avec Mme Huart, Commissaire enquêtrice, missionnée sur le projet de plateforme bimodale au niveau du lieu-dit du Pont Rouge et en vis-à-vis direct avec notre commune française de Deûlémont. Comme consigné dans le registre d'observation, mis à notre disposition sur la période d'enquête, je m'oppose fermement ainsi que l'ensemble des membres de ma famille à ce « PROJET » de plateforme situé certes sur le territoire belge mais dont les nuisances futures seront supportées de plein fouet par les habitants de Deûlémont et ce pour les raisons détaillées	

		ci-après : • Localisation : en face du centre de la commune et avec pour seule barrière, la LYS qui ne peut à elle seule nous protéger des nuisances à venir, • Envergure du « projet » : un quai de 235m de long, avec une zone de stockage d'où un impact environnemental conséquent en terme de visuel mais surtout de nuisances sonores générées par le transbordement continu de containers par grues H 24 / 7j sur 7, • L'accroissement de trafic (D945-D108), sur les routes encerclant notre commune, accroissement de nuisances sonores et ce en continu mais surtout dangerosité de la circulation et mise en danger de nos enfants devant traverser la D945, dont de récents accidents en ont fait preuve, • Impact environnemental par le remblayage de zones d'aléa d'inondation, mettant en péril les habitations du bord de Lys, côté français, ces dernières ainsi que notre mairie n'étant situés qu'à 200m de la LYS, • Impact sur la qualité de notre air que ce soit ne phase construction qu'en phase d'exploitation par l'émission de poussières générées par le déplacement d'engins, de containers, circulation de camion… • Mise en péril de l'immobilier sur Deûlémont : qui rêverait de s'installer sur notre commune en face d'une zone industrielle et en effet boomerang, ce projet met en péril la valeur des maisons situées actuellement sur la commune, • A ma connaissance, aucune étude d'incidence n'a été réalisée vis-à-vis du territoire français par les autorités belges. • Argent public européen gaspillé ; sur notre commune, mise en place du « Corrid'or » pour renforcer les paysages de la Vallée de la Lys et juste en face, financement d'une zone industrielle : chercher l'erreur !	Impact visual Bruit Circulation Inondations Dévalorisation immobilière Fonds européens

- Document témanant des Associations :"DEULEMONT ENVIRONNEMENT" 5 rue du Maréchal Foch 59890 Deûlémont (F), "ECO VIE" rue de l'Oratoire, 34 7700 Mouscron (B), et "LES AMIS DULEMONT" Rue d'Ypres 1, 7784 Warneton (B) transmis par voie postale par les Services Préfectoraux et annexés aux observations du public

Projet de plateforme portuaire bimodale au Pont Rouge à Warneton

Quelques extraits de ce projet ont été repris du rapport final de l'étude d'incidences sur l'environnement demandé par la Direction des Voies hydrauliques de Tournai et effectué par le cabinet CSD Ingénieurs Conseil S.A. de Namur.

Une enquête publique est actuellement ouverte en Mairie de Comines (B) au service Urbanisme (Personne en charge : Madame Declercq) depuis le 28 juin jusqu'au 15 juillet et du 16 août au 27 août 2018 de 8h30 à 12h et de 14 à 16h30 et sur RV le vendredi de 16h30 à 20h.

Présentation du projet

Le projet consiste à construire une plateforme bimodale avec transbordement (déchargement du contenu des péniches directement dans/sur des camions ou temporairement sur la dalle avant d'être rechargé dans les camions – ou vice versa), afin de favoriser le transport par voie fluviale.

Financement européen (FEDER) : 3.400.000 €.

Cet équipement se situera en rive gauche de la Lys mitoyenne sur le site dit : « le Pont Rouge » à Warneton (juste en face du centre de Deûlémont).

La durée du chantier est estimée entre 12 et 15 mois avec une mise en exploitation du site en 2019. Cette plateforme de manutention, d'une longueur de 235 m sur 60 m de large (soit près d'1,5 ha), sera composée de :

- 1 avant quai qui servira au transbordement des bateaux au moyen d'une grue et d'un camion en chargement/déchargement ;
- 1 zone de stockage ;
- 1 surface restante destinée aux manœuvres des camions ;

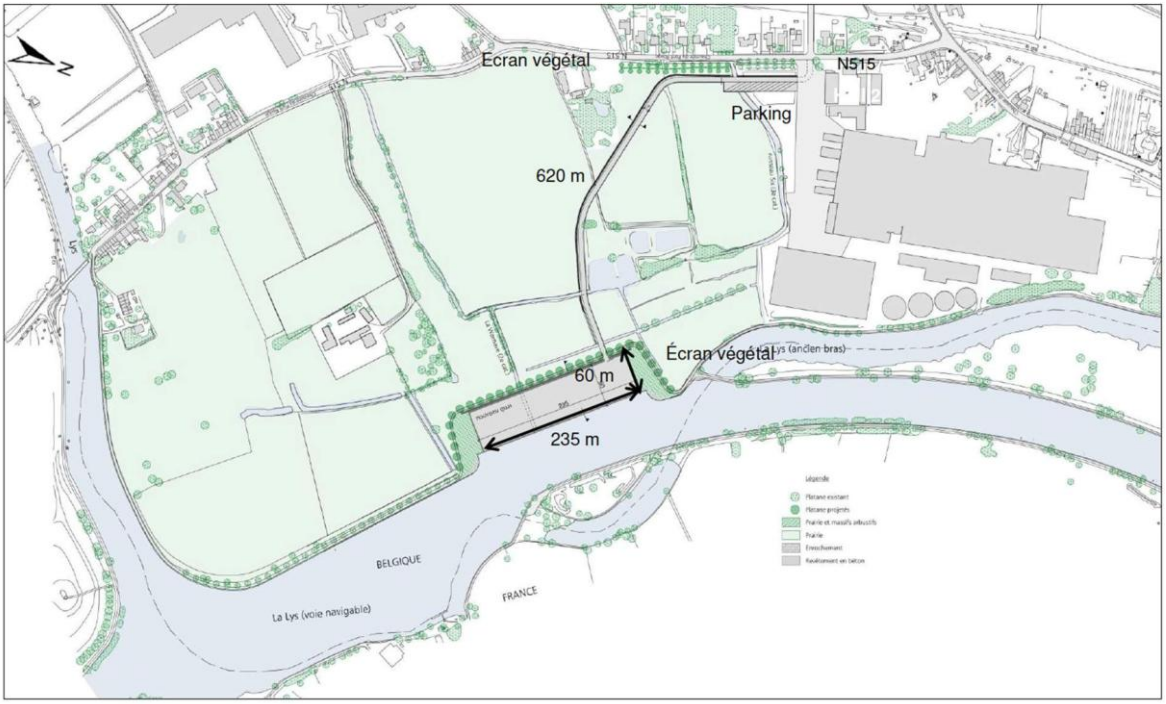

Figure 10 : Plan d'implantation (source : Greisch).

- 1 parking de 10 camions à l'entrée du site.

Un accès direct sera réalisé vers l'entreprise Clarebout Potatoes et sa future extension (actuellement en cours de demande) comprenant :

- 1 bâtiment frigorifique de 137,5 m de long, 82 m de large et 33 m de haut (1) ;
- 1 bâtiment de logistique avec 10 quais de chargement/déchargement (2);
- 1 bassin de stockage des eaux pluviales (3);
- 1 parking (4).

Plan d'urbanisme du projet d'extensions des bâtiments de congélation et d'expédition de l'usine Clarebout de Warneton (Demande de permis unique 2016)

(➔à la page suivante)

Plan d'urbanisme du projet d'extensions des bâtiments de congélation et d'expédition de l'usine Clarebout de Warneton (Demande de permis unique 2016)

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

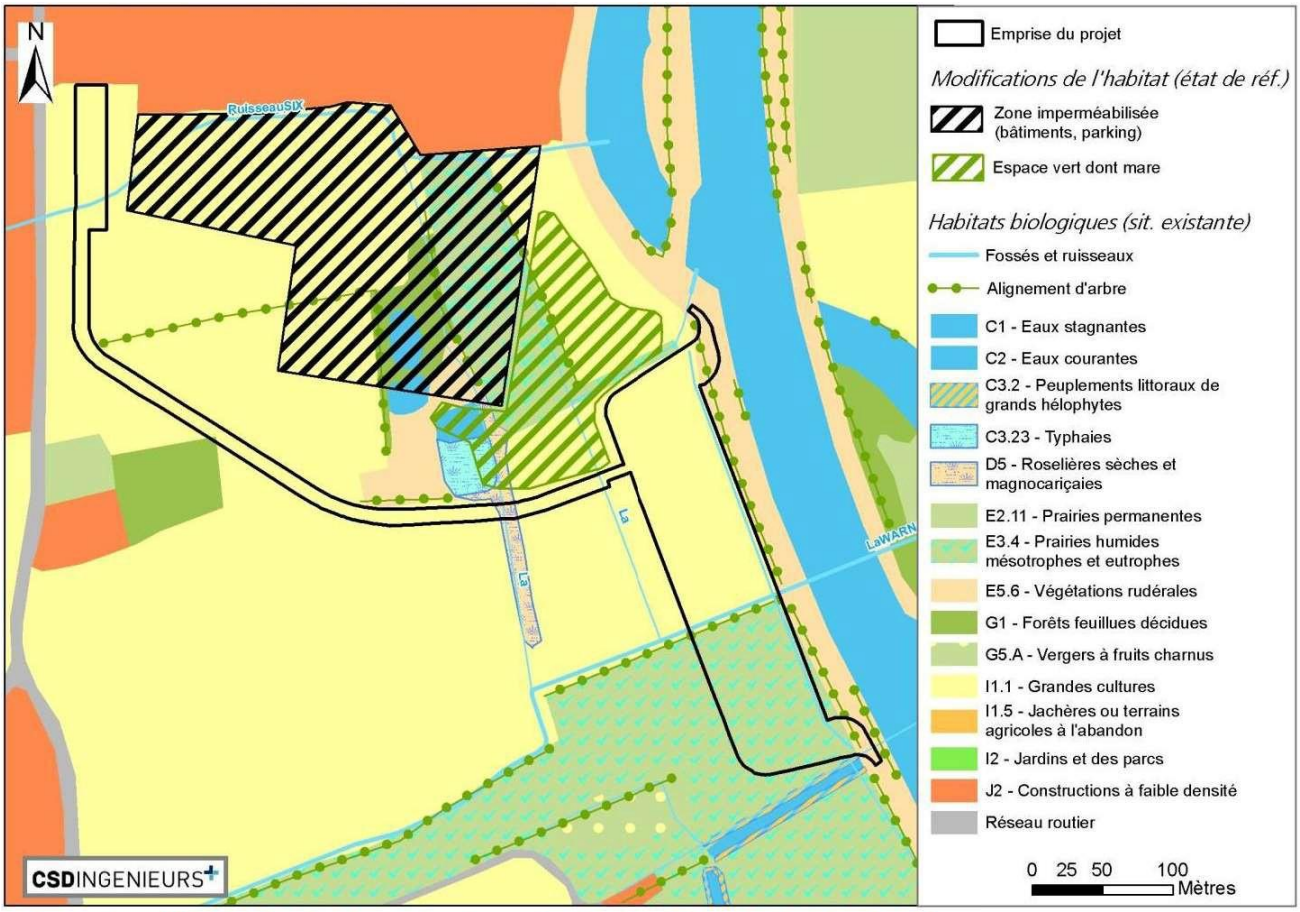

Figure 37 : Modifications des habitats biologiques dans les conditions de l'état de référence.

Extrait de l'annexe E2 de l'étude d'incidences sur l'environnement de la plateforme portuaire (page 50). En hachuré noir, l'occupation des sols par le 2e congélateur, le bâtiment de logistique avec les quais de chargement pour le camions et l'extension du grand parking (aire d'attente des camions. En hachuré vert, l'espace vert incluant une mare pour le stockage des eaux pluviales.

Télécharger le document. Suivre ce lien : https://wp.me/P7s4xt-2lK

Le transbordement d'au minimum 200.000 tonnes/an et maximum 1.000.000 t/an, se fera sous forme de conditionnements suivants :

- Vrac ;
- Palettes ;
- Indivisible ;
- Containers (hauteur maximale 7,5 m/container) ;

- Big-bags

➔ **L'exploitation du site sera possible 24h/24h**

Les voieries principales concernées par le transport de fret, à proximité du site seront :

- La N58 qui donne accès à la France (Armentières) ;
- l'A19 qui relie Courtrai à Ypres en Belgique ;
- la N515 qui traverse Warneton et relie Ploegsteert à Comines Belgique ;
- la D945 qui relie Béthune à Halluin, en France, et qui traverse le village de Deûlémont ;
- la D108 venant de la frontière belge pour rejoindre Lille.

Risques et Impactsenvironnementaux

Modification du relief

Le projet est situé en zone d'aléa inondation moyen (En France, risque d'inondation annuel).

La plateforme sera construite en remblais et sera rehaussée de 1 à 2 m de terre selon les endroits, soit environ 36.000 m3 de terre sur l'ensemble du site qui pourrait occasionner en période de crues, des débordements de la Lys et inondations d'habitations possibles en direction du centre de Deûlémont. Les premières habitations côté français se situent à 203 m du site et à 280 m de la Mairie.

Il faut signaler l'importance de gérer les eaux de la Lys par rapport aux inondations et aussi par rapport à la sécheresse, que d'autres projets sont à l'étude à quelques kilomètres sur la même rive. Il est question de supprimer des bassins d'orages naturels sur des dizaines d'ha. Concernant les risques de sécheresse, il faut considérer que les terres basses le long de la rivière contiennent les nappes phréatiques et par capillarité profitent aussi de l'eau de la Lys.

Pollution du sol et eaux souterraines

Les risques de pollution liés au futur projet, en phase d'exploitation, concernent principalement des fuites des réservoirs en carburant des camions ou grues présents sur la plateforme ou épanchement accidentel du contenu d'un conditionnement.

Qualité de l'air

En phase de construction, les émissions de poussières générées par le déplacement de terres des travaux de terrassement engendreront un encrassement plus rapide des surfaces vitrées.

En phase d'exploitation, les envolées de poussières seront occasionnées par :

- la manutention des matières et déchets ;
- les stockages en vrac sur le site à l'extérieur ;
- les déplacements d'engins de génie civil ;
- les camions qui arrivent et repartent du site ;
- les activités de reconditionnement.

Selon cette étude d'incidences, la réalisation de ce projet permettra de réduire la part des transports des matières par camions au profit d'un transport par bateau réduisant ainsi les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Toute personne sensée comprendra que cet avantage n'est valable que sur le plan national et européen mais pas sur le plan local où un grand de camions convergera vers cette plateforme…

Ce nombre de camions qui convergera vers ce quai s'additionnera à celui des camions et des tracteurs convergeant vers l'usine Clarebout (selon le comptage réalisé par la Police de Comines-Warneton en mai 2017, le nombre de camions convergeant vers CL Warneton était de 800 au lieu des 414 camions et tracteurs autorisés par le permis unique de 2012)…

À noter que la surproduction chez CL Warneton génère des émissions de CO2 supérieures à ce qui

était initialement autorisé (pour une production officielle autorisée par le SPW de 1.140 tonnes/jour). Au cours de l'été 2017, l'Agence Wallonne de l'air et du Climat

(AWAC) a autorisé CL Warneton à augmenter ses émissions de CO2 dans l'atmosphère…

Une nouvelle autorisation d'émettre des gaz à effet de serre est accordée suivant les modalités fixées dans les conditions d'exploitations particulières émises par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC)

Extrait de l'affiche jaune publiée le 3 août 2017 par l'administration communale de Comines-Warneton

Ci-dessous, un extrait de l'Arrêté du Gouvernement wallon (A.G.W.) fixant la liste des installations couvertes par le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et l'allocation initiale de quotas à titre gratuit de chaque installation pour la période de référence 2013-2020 (M.B. 08.11.2013). ID Wallonie des installations de CL Warneton : 316.

	Modification du 9 juin 2016 (M.B. 21/06/2016)	**Modification du 16 mars 2017 (M.B. 14/04/2017)**		
Année	**Tonnes équivalent CO2 (tCO2)**		Δ	%
2013	33177	33177	0	0
2014	52341	52341	0	0
2015	60888	65846	4958	8,14
2016	60053	77649	17596	29,30
2017	60053	76223	16170	26,93
2018	58950	74798	15848	26,88
2019	56745	73372	16627	29,30
2020	55643	71947	16304	29,30

Source : http://environnement.wallonie.be/legis/air/air070.html (M.B. = Moniteur Belge)

[A.G.W. 28.11.2013] - [A.G.W. 03.04.2014] - [A.G.W. 15.05.2014] - [A.G.W. 15.01.2015] - [A.G.W. 03.03.2016] -[A.G.W. 16.03.2017]

D'autre part, nous lisons aux pages 54 et 55 de l'annexe E2 de l'étude d'incidences, Chapitre 5.4 - Air et énergie > 5.4.3.2 Qualité de l'air :

Un indicateur de qualité de l'air a été mis au point pour chaque commune wallonne. Cet outil fournit une information synthétique permettant de situer la qualité de l'air d'une commune par rapport à celle de l'ensemble de la région, en l'occuence, ici Comines-Warneton.

Dans le graphique ci-dessous nous constatons que la qualité de l'air à Comines-Warneton s'est (sérieusement) dégradée ces dernières années

Quatre paramètres sont pris en compte dans le calcul de l'indicateur de qualité de l'air par commune, à savoir :

- l'ozone (O3),
- le dioxyde d'azote (NO2),
- les particules fines dont le diamètre est inférieur à 2.5 µm (PM2.5),
- les particules dont le diamètre est compris entre 2.5 µm et 10 µm (PM10-2.5).

Les paramètres ci-dessus sont ceux qui permettent de mesurer la pollution de l'air par les gaz d'échappement des moteurs diesel (camions, tracteurs,…).

Dans le cas de la commune de Comines-Warneton, on s'aperçoit que la qualité générale de l'air s'est dégradée ces dernières années (cf. Figure suivante).

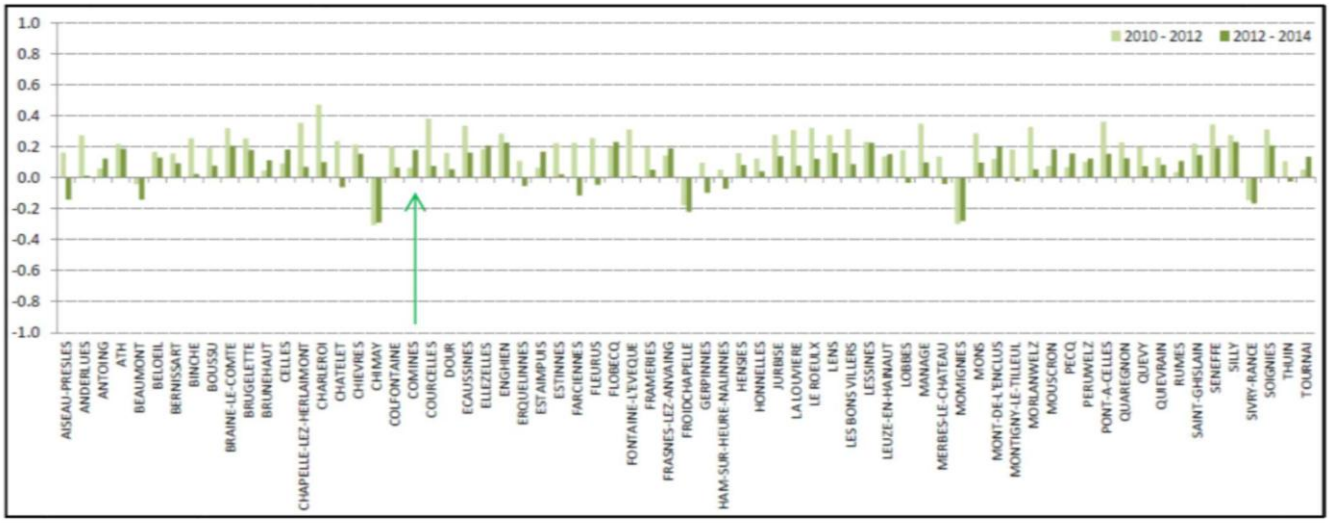

Figure 38 : Indicateurs communaux de la qualité de l'air calculés pour des périodes de trois ans (source : AWAC, 2015).

Les 23 stations automatiques (ISSeP-AWAC) réparties sur le territoire wallon enregistrent en continu les valeurs pour chacun de ces polluants. Elles fournissent des indicateurs journaliers qui sont comparés à la moyenne de la Région wallonne. Les Indicateurs communaux sont ensuite moyennés par période de trois ans afin de limiter l'influence d'épisodes exceptionnels de pollution et/ou de mauvaises conditions de dispersion atmosphérique. Les indicateurs communaux sont actuellement disponibles pour les périodes 2010-2012 et 2012-2014.

Concernant l'ozone présente dans l'atmosphère, nous avons appris que CL Warneton a installé un générateur d'ozone dans le système de désodorisation des vapeurs de cuisson rejetées dans l'atmosphère. Ce gaz est utilisé pour détruire par oxydation les particules organiques résiduelles présentes dans les fumées convergeant vers la grande cheminée.

Quant aux particules fines, il est bon de rappeler qu'en octobre 2013, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé l'ensemble des particules fines, ainsi que la pollution de l'air extérieur, comme des cancérogènes certains (groupe 1) pour l'Homme.

Paysage et urbanisme – Ce projet de plateforme portuaire est en totale contradiction avec 3 projets transfrontaliers financés par les mêmes fonds européens

CORRID'OR – Projet transfrontalier associant la France, la Flandre et la Wallonie visant le renforcement de l'identité paysagère de la vallée de la Lys en préservant un espace nature (la coulée verte) dans un environnement fortement urbanisé. Coût du projet : **1,8 million d'euros**.

Côté français, on préserve la nature ; côté belge, on y installe une zone bétonnée.

LINBATYS - Ce projet transfrontalier de lutte contre les inondations dans la vallée de la Lys intitulé LINBATYS, associant la France, la Flandre et la Wallonie va coûter plus de 3,2 millions d'euros dont financement européen (FEDER)…

LYSE - Ce projet LYSE associant la France, la Flandre et la Wallonie vise à contrer les risques inondations causées par le changement climatique, le changement d'occupation des sols et l'urbanisation sur les territoires transfrontaliers de la Lys et de l'Yser rendant les communes de plus en plus vulnérables au risque inondation. Coût total du projet : 4,76 millions d'euros dont financement européen (FEDER) : 2,4 millions d'euros.

Rappelons les services gratuits rendus des zones inondables/humides

- Selon les scientifiques, les zones humides sont de véritables puits qui absorbent le CO2 (gaz à effet de serre). Leur protection contribue (gratuitement) à la lutte contre le réchauffement climatique,
- La réalisation de ce projet engendrera la perte des habitats, dont plusieurs présentant un intérêt biologique élevé.
- La bétonisation de cette partie du Pont rouge participe à la sixième extinction de masse qui est en cours. Les scientifiques du monde entier ne cessent de nous alerter sur la disparition massive des insectes, des oiseaux et des mammifères et que cette extinction s'accélère dangereusement !
- Les zones humides absorbent les crues de la Lys et des ruisseaux qui s'y déversent et « nourrissent » les nappes phréatiques.
- Dans notre région très impactée par la pollution aux nitrates, les zones humides contribuent à purifier les eaux de surface déjà saturées par les effluents agricoles et industriels

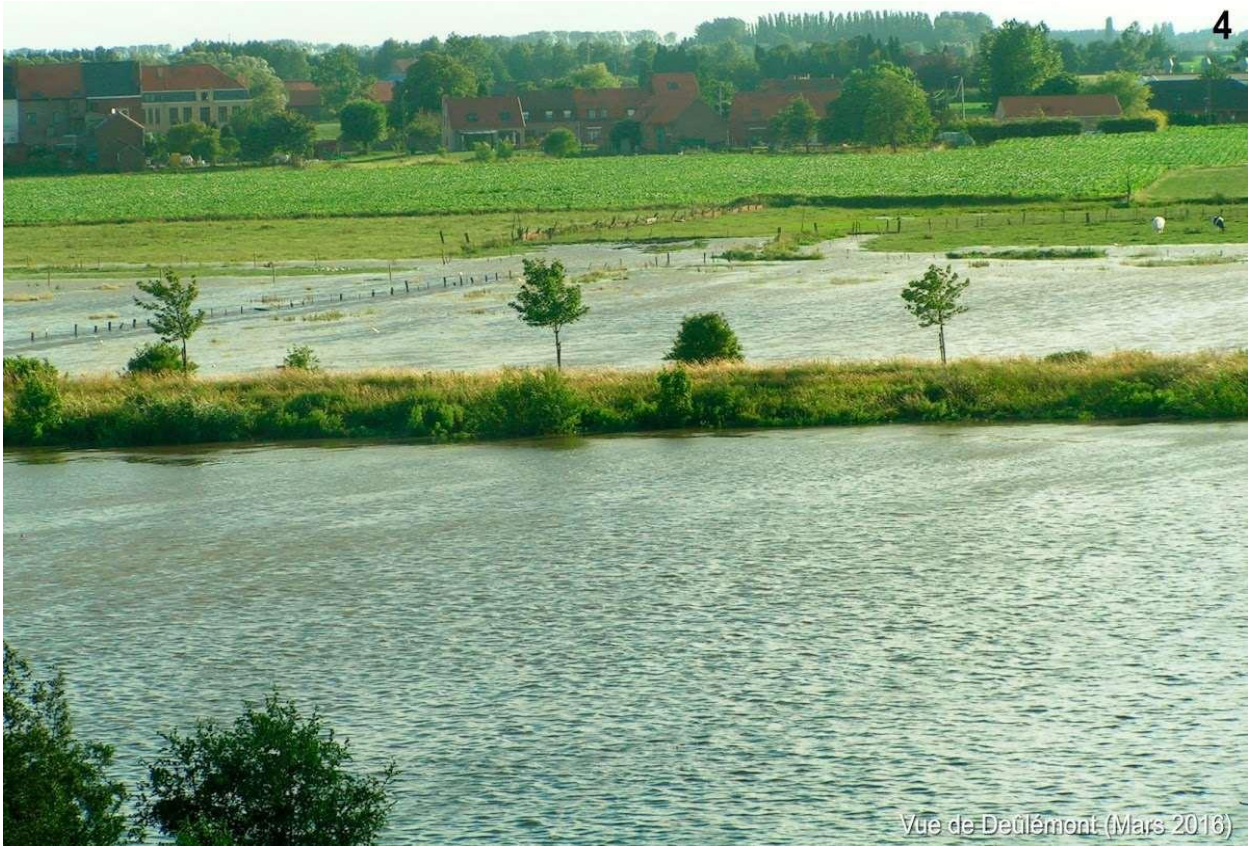

Par ailleurs, le rapport précise que le projet s'inscrit : « dans un paysage local du quotidien, sans valeur paysagère patrimoniale et une occupation du sol de type agricole (prairies bordées de

haies) ainsi que la présence de l'entreprise Clarebout, du clocher de l'église et la cheminée de l'ancienne briqueterie de Deûlémont ».

Il semblerait donc que « l'urbanisation » de la commune de Deûlémont et ses 1.750 habitations, majoritairement impactées selon la proximité des lieux et dont la 1ère maison du centre du village se situe à 203 m du projet, ait été « négligée » dans ce rapport.

Le terme « quotidien » n'a aucune valeur précise et on peut même parler de terme « subjectif ». Pourquoi donner une connotation banale voire trompeuse à un paysage qui est parcouru et estimé par des milliers de touristes, cyclistes, cavaliers et piétons, joggeurs tant en semaine que le dimanche. Nous contestons fermement ce terme et signalons que cette partie de la vallée possède une véritable unité et une homogénéité paysagère typique de la Lys. La preuve en est que l'étude mentionne des alignements de saules, des cours de ruisseaux, des prairies basses qui tendent de plus à se raréfier et qui donnent un caractère à cette zone. Comparez certaines œuvres du peintre Eugène Verboeckhoven à ce que vous voyez au Pont Rouge pour vous en convaincre.

Trafic routier - Charges de trafic attendues (estimation)
Scénario minimaliste (utilisation minimale de l'infrastructure portuaire pour un transbordement de
200.00 tonnes/an) :

- 43 camions pour une péniche d'un gabarit de 1.300 t, une péniche sera déchargée en moyenne tous les 2 jours ;
- Le trafic annuel sera de 6.600 camions/an (soit 22 camions en moyenne/jour)
- Soit 1 camion/heure dans le cadre d'une exploitation 24h/24 et 3 camions/heure dans le cadre d'une exploitation concentrée sur 8h/jour ;

Scénario maximaliste (utilisation maximale de l'infrastructure portuaire pour un transbordement de
1.00.00 t/an sur une exploitation concentrée sur 8h/jour) :

- 222 mouvements de camions/jour ;
- 33.300 camions /an ;
- 13 camions/heure pour une péniche d'un gabarit de 4.000 tonnes ;

À noter que le nombre de camions qui convergera vers ce quai s'ajoutera au nombre de camions et de tracteurs entrant et sortant de l'usine Clarebout, déjà très important et polluant (réf. : comptage de la police de Comines-Warneton en mai 2017 : 800 camions) et qui le sera encore plus avec la mise en service de la ligne 7 en septembre prochain. Lors du conseil communal de janvier 2018 au cours duquel la question des blocs de béton posés en travers de la chaussée du Pont rouge, l'échevin Vandeskelde a laissé entendre que ce nombre avait fortement augmenté depuis…

À noter aussi la dangerosité du carrefour chaussée du Pont rouge et du chemin de la grande haie (route Clarebout). Selon les riverains les camions, tracteurs, camionnettes des sous-traitants travaillant dans cette usine ne s'arrêtent pas au stop…. Qu'en sera-t-il quand cette plateforme bimodale sera opérationnelle ? Et quand la ligne 7 de l'usine CL Warneton sera mise en service ?

Charges de trafic attendues sur la voie d'eau (estimation) :

- Scénario minimaliste : environ une péniche tous les 2 jours de 1.300 tonnes, soit 150 péniches/an
- Scénario maximaliste : 1 à 2 péniches /jour (1 x 4.000 t ou 2 x 2.000 t) pour un total de 1.000.000 t/an soit 500 péniches/an.

A terme, cette plateforme bimodale sera confiée à un opérateur privé, dans le cadre d'une concession et, il y a fort à parier que, pour une question de rentabilité, les options maximalistes soient retenues.

Environnement sonore

En phase de <u>construction</u> :

Ce sera la phase de travaux la plus bruyante suite à la manipulation d'engins de chantier (niveau sonore non évaluable à ce jour) :

- Pelles mécaniques ;
- Mini et midi pelles ;
- Marteaux piqueurs alimentés par des compresseurs ; En phase d'exploitation :

Le transbordement sera réalisé en fonction du type de matériaux. Les principales sources de bruit seront donc liées au fonctionnement et au déplacement de ces engins repris ci-dessous (niveau sonore non évaluable à ce jour) :

- Une grue portuaire ;
- Des bulldozers chargeurs ;
- Un chargeur sur pneus ;
- Des pelles hydrauliques.

Selon le rapport, les niveaux de bruit attendus pour les différentes activités de transbordement au niveau des 1ères habitations seront de l'ordre de 40 à 50 dB(A) soit sensiblement les mêmes niveaux qu'aujourd'hui (valeurs issues de diverses campagnes de mesures réalisées précédemment pour d'autres études similaires). Ce constat ne concerne que l'environnement belge, car la plateforme sera équipée en pourtour, d'une barrière végétale.

Côté France, la rivière ne peut servir de barrière anti bruit et les Deûlémontois subirons de plein fouet, de fortes nuisances sonores.

Quatre sites alternatifs de localisation plus appropriés ont été proposés par les riverains de notre région

- Au lieu-dit « le Touquet » à Comines Warneton – site agricole, à quelques mètres à l'est de la RN 58 reliant la frontière française à l'A19 ;
- Route des Ecluses - site agricole à Comines où les berges sont aménagées jusqu'à environ 50 mètres en amont des Ets Beaulieu fibres ;
- Comines-Warneton (à l'est) à 600m de la limite entre la France, la région Wallonne et la Flandre et à 400 m de la station d'épuration française – site boisé – berge asphaltée ;

- Quai de Comines – proche d'un site industriel où les quais sont majoritairement industrialisés

Sur le territoire français, le port de Wambrechies (faisant partie des ports de Lille), équipé d'un quai et d'une base arrière (actuellement sous utilisés), pourrait être un bon compromis entre la France et la Belgique qui, peut-être, y trouverait son compte financièrement.

Concernant la possibilité d'implanter la plateforme portuaire près des écluses à Bas-Warneton, nous sommes persuadés que c'est tout à fait possible pour les raisons suivantes.

L'implantation de cette plateforme portuaire près écluses à Bas-Warneton est tout à fait possible !

Dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant le projet de révision du plan de secteur de Mouscron-Comines portant sur l'inscription à Comines (Warneton et Bas-Warneton) d'une zone d'activité économique industrielle en extension de la zone d'activité économique industrielle dite de «Bas-Warneton» et d'une zone d'activité économique mixte au lieu-dit « Les Quatre Rois »

Source:

https://wallex.wallonie.be/index.php?mod=voirdoc&script=wallex2&PAGEDYN=indexBelgiqueLex.html&MBID=2004202458

Extraits : (...)

43e ligne: Considérant que quatre sites ont été étudiés; que le site localisé au lieu-dit « Pont-Rouge » a été abandonné pour des raisons environnementales et que le site localisé à Ploegsteert l'a été afin de préserver des terrains qui seront peut-être nécessaires à l'extension de l'argilière; que l'étude a donc été poursuivie sur les deux sites restants à savoir « Bas-Warneton » et « Les quatre Rois »

(...)

Considérant cependant que la connexion directe proposée par l'étude d'incidences est une perspective à très long terme; que le plan communal de mobilité préconise plutôt de relier la zone industrielle portuaire de

« Bas-Warneton » à la RN 58 par une voirie déjà inscrite au plan de secteur et qui reliera la N531 à la rue du Fort; considérant dès lors qu'actuellement l'accessibilité routière de la zone portuaire de « Bas-Warneton » n'est pas suffisante pour permettre l'inscription d'une zone de vaste dimension;

(…)

Art. 3. La prescription supplémentaire suivante, repérée *R 1.1., est d'application dans la zone d'activité économique mixte inscrite au plan par le présent arrêté « Les commerces de détail et les services à la population ne sont pas autorisés à s'implanter dans la zone repérée *R 1.1, sauf s'ils sont l'auxiliaire des activités admises dans la zone ».

L'extension future du zoning de Bas-Warneton (R.1.1) autorisée par le SPW sur le bord de la Lys mesure ±400 m de long et ±187 m de large, soit 7,5 hectares ou 5 fois la superficie de la plateforme portuaire projetée au Pont rouge...

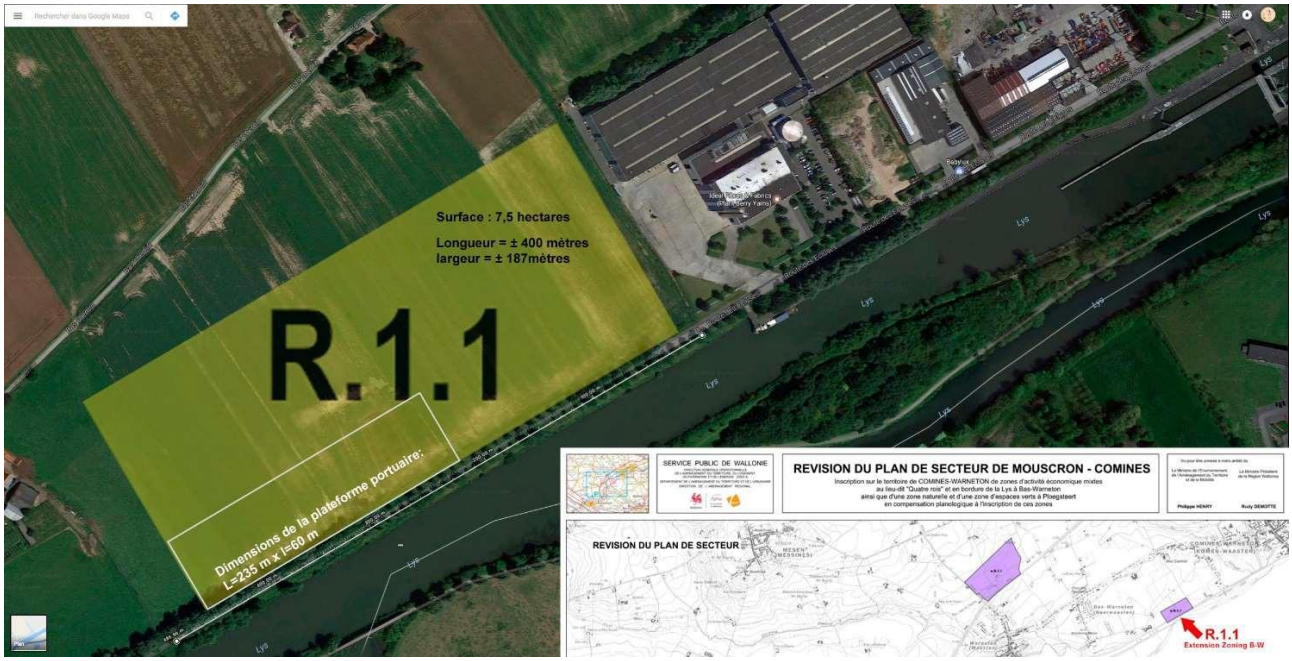

Cliquer sur le lien suivant pour agrandir l'image ci-dessus : https://photos.app.goo.gl/XLS1NB9Djwwezr1G9

Selon le Plan stratégique 2017-2018-2019 de l'IEG, cette extension du zoning permettrait aux entreprises Berry Yarns (Beaulieu Fibres) et Delmar de s'y développer… Question : Est-ce que ces entreprises ont besoin de 7,5 ha ? Dans la négative, accepteraient-elle la présence de cette plateforme qui utiliserait grosso modo 1/5 de cette surface ? Y verraient-ils une utilité ? Ne pas oublier que ce zoning a été initialement conçu pour les entreprises utilisant le transport fluvial et ayant besoin d'un accès à la Lys…

Autre question : si l'administration communale n'avait pas autorisé l'implantation de Baby Lux interdite par l'arrêté du gouvernement wallon du 22/04/2004 (voir extrait ci-dessus), Berry Yarns et Delmar auraient-elles eu suffisamment de terrain pour s'y développer comme elles le souhaitent ?

D'autre part, l'implantation de la plateforme portuaire près des écluses à Bas-Warneton bénéficierait de la proximité (à ±800 m) de la Société Dufour qui dispose de nombreux engins de levage nécessaires aux chargements / déchargements des péniches. Voir photo ci-dessous.

Engin de levage DUFOUR en train de décharger une péniche de 1.000 tonnes de maïs (Photo : Denis Viaene – 19/06/2018)

Le PACO prétend qu'il est impossible d'implanter une telle plateforme portuaire à cet endroit parce qu'elle est trop proche des écluses… Faux ! S'il pouvait y être érigé sa configuration serait proche de celle du quai d'Obourg, près de Mons, où l'extrémité nord-ouest du quai se trouve à une centaine de mètres de l'écluse. Suivre ce lien pour voir les photos aériennes du quai d'Obourg : https://wp.me/p7s4xt-1ur

Malgré toutes les solutions préconisées par les ingénieurs chargés de l'étude d'incidences sur l'environnement dans leur rapport final (aménagement d'infrastructures, recommandations et mesures diverses de prévention, …) il n'est pas concevable que certaines ou plusieurs de ces recommandations puissent être réalisées et/ou respectées, pour diverses raisons … et, qu'en conséquence, il y aura inévitablement, un impact extrêmement négatif sur notre vie au quotidien et une sévère atteinte à notre quiétude.
Pourquoi édifier une plateforme portuaire au Pont rouge et pour favoriser qui ?

Enfin, le nœud du problème est Toute la Wallonie occidentale est plus proche du port de Pecq que de celui de Warneton et de Mouscron. Donc personne de Wallonie ne viendra à Warneton.
Quant aux entreprises locales, aucun nom n'est avancé. CL Warneton est soumis à un chantage de M. Carlo Di Antonio (CDH), ministre de l'Environnement. Si cette entreprise utilise la plateforme portuaire du Pont Rouge il pourra construire un deuxième super congélateur.

Selon le journal La Dernière Heure du 7/12/2017, Carlo Di Antonio n'écarte pas de revoir sa position plus tard. "Je pense que ce n'est pas un refus nécessairement définitif, parce que si un gain environnemental pouvait être développé, avec l'utilisation de la voie d'eau pour les transports, on pourrait sans doute augmenter la capacité et revoir cette décision concernant le congélateur supplémentaire ou d'autres infrastructures. La concrétisation de ce volet-là peut sans doute permettre de débloquer le reste beaucoup plus facilement."

La plateforme portuaire du Pont-Rouge ne profitera qu'à CL Warneton

Il est clair que cette plateforme portuaire profitera à une entreprise flamande, CL Warneton. Après sa mise en service, les décideurs flamands vont observer. S'ils y voient une activité

importante qui sera le fait de firmes flamandes ils construiront un port fluvial chez eux. Ce fut le cas avec l'écluse de Menin. Après la première guerre mondiale le quai Verboeckhoven fût érigé à Warneton pour en faire un port fluvial qui intéressait les Yprois car les péniches sur la Lys étaient plus grandes que sur l'Yperlée (reliant la ville d'Ypres au fleuve Yser), ce qui rendait le transport sur la Lys moins coûteux.
Ypres a donné des primes aux Yprois et le port de Warneton a peu fonctionné. Ces problèmes sont les mêmes depuis le Moyen Âge si pas avant. Ils continueront.
Donc, la seule chose qui a « un peu ennuyé » les auteurs de ce projet de plateforme portuaire au Pont - Rouge, c'est quand on a affirmé que celle-ci sera réalisée pour l'entreprise CL Warneton et elle seule et parce que le PACO a trouvé un financement européen (FEDER).

C'est la seule et vraie raison. Pourquoi ? Parce que cette plateforme portuaire va être réalisée en moins de deux ans alors que les projets suivants

- le zoning des quatre rois à Warneton datant d'il y a 20 ans n'a toujours pas vu le jour,
- idem pour la route qui doit relier les zonings de Bas-Warneton et de Comines ; ce projet date de 40 ans,
- la jonction de la Lys Comines-Wervik date aussi de 40 ans et elle n'a toujours pas été réalisée.

Qui dit quai au Pont rouge, dit zoning

Pour information, il faut savoir qu'à plus long terme, il est prévu, sur la même zone du Pont Rouge, l'implantation d'une zone industrielle malgré l'étude dont fait référence l'arrêté du gouvernement wallon du 22/04/2004 (voir plus haut) .

Dans La Dernière Heure du 18 février 2016, M. Vandeskelde, échevin de Comines-Warneton, déclarait : « S'il doit y avoir un quai, il y aura une plateforme. Et il faudra bien y arriver à cette plateforme. Ce qui signifie une infrastructure pour les véhicules. Et puis, il ne faut pas se leurrer. Il y aura un jour un zoning à cet endroit. Ce serait mentir que de dire le contraire. »
La croissance très rapide de Clarebout Potatoes qui exporte 95% de sa production sans produire plus que les 1.140 T/jour autorisés par le permis unique de 2012…

Clarebout Potatoes ne cesse d'augmenter ses parts de marché à l'exportation. Cette entreprise exporte aujourd'hui 95 % de sa fabrication dans les pays suivants :
Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Aruba, Autriche, Bahamas, Bahrein, Barbade, Belize, Bermudes, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Comores, Côte d'ivoire, Croatie, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Finlande, France, Gabon, Gambie, Guatémala, Hong-Kong, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Koweit, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malte, Maroc, Moldavie, Nigéria, Norvège, Oman, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Tanzanie, Thaïlande, Trinité-sur-Tobago, Turquie, USA, Zimbabwé, Martinique, La Réunion.
Source : https://www.sialparis.fr/Catalogue-2016/Catalogue-Sial-Paris-2016/Liste-des-exposants/CLAREBOUT-POTATOES-NV

CL Warneton augmente son personnel de 57% et affirme ne pas augmenter sa production !
Selon La Voix du Nord du 2/07/2018, l'entreprise Clarebout Potatoes emploie environ 1.400 salariés sur ses deux sites, à Warneton (B) et Neuve-Église (B), dont beaucoup de Français et «surtout à Warneton» ajoute Jan Poté, le responsable communication de l'entreprise. Dans le journal L'Avenir du 18/01/2017, nous lisons que 280 personnes étaient employés à Neuve-Eglise et 420 personnes à Warneton…
Un effectif qui ne suffit visiblement pas vu l'actuelle campagne de recrutement, à moins que l'entreprise ne souffre d'une image écornée par les accidents du travail (dont deux mortels en deux ans) et nuisances dénoncées par les riverains, belges et français.

Le porte-parole de l'usine réfute en bloc et assure que la campagne se justifie par le fait qu'il est « très difficile de trouver des ouvriers qualifiés, c'est dur ». Jan Poté préfère mettre en avant « la croissance très rapide » de l'usine, qui va de pair avec « la croissance des produits surgelés à base de pommes de terre, dont plus de 95 % de la production part à l'exportation ». Un chiffre difficile à vérifier est avancé, avec une augmentation de 57 % du personnel « ces dernières années »… Clarebout manque donc de bras, mais lesquels ?

Comme CL Warneton prétend que son usine ne produit pas plus que les 1.140 T/jour autorisés par le permis unique de 2012, ce qui est confirmé plusieurs fois dans le dossier de demande de permis unique de 2016 pour le second super congélateur et pris en compte sans vérification par les autorités communales de Comines-Warneton et wallonnes - nous nous demandons si Jan Clarebout ne serait pas une sorte d'« avatar doué en magie » et si ses usines ne seraient pas aussi des centres sociaux vu l'augmentation de 57% du personnel employé... □

Nous pensons plutôt que ce chef d'entreprise et ses acolytes excellent dans l'art du mensonge et de la manipulation. Sinon, comment expliquer les modifications suivantes de son entreprise de Warneton et l'extrême bienveillances des autorités wallonnes, qu'il s'agisse du ministre de l'environnement, des responsables du département des permis et autorisations, du département de la Police et des Contrôles et des autorités communales de Comines-Warneton ?? N'oublions pas que Jan Clarebout est membre du conseil d'administration de BELGAPOM, une organisation professionnelle reconnue, qui, au niveau national et international, défend les intérêts des négociants en pommes de terre de consommation et de semences, des préparateurs-emballeurs, des exportateurs, des éplucheurs et de l'industrie de la transformation.

CL Warneton n'augmente soi-disant pas sa production mais un faisceau d'indices démontre le contraire

- Début 2018, CL Warneton a fait augmenter la puissance de l'alimentation électrique de son usine de 42% : 32 mégawatts au lieu de 22 mégawatts…
- L'année dernière, l'Agence de l'Air et du Climat (AWAC) a autorisé CL Warneton à augmenter ses émissions de gaz à effet de serre (responsables du réchauffement climatique) de près de 30%... Les émissions de CO2 sont produites par le gaz consommé par les friteuses…

- Dans le permis unique de 2012 il est prévu 414 mouvements / jour de camions et tracteurs entrant/Sortant de l'usine de CL Warneton. En mai 2017, la Police de Comines-Warneton a compté ±800 camions entrant ou sortant de l'usine…
- CL Warneton va mettre en service une nouvelle ligne, la N°7, début septembre 2018. Cette ligne autorisée par le permis unique de 2012 doit officiellement produire 72 T/jour de spécialités. En réalité, cette nouvelle installation devrait produire beaucoup plus et pas que

des spécialités. Des bruits de couloirs confirmées par différentes sources fiables travaillant dans cette usine parlent en effet d'un minimum de ±50 T/heure, soit
±1.400 T/jour… Ce qui explique les nouvelles extensions autorisées l'année dernière par le SPW :

- 2 chaudières à huile thermique de 6,3 MW/th chacune, soit 12,6MW/th (pour la friteuse de la ligne 7 ?)
- Chaudière à vapeur et nouvel incinérateur pour augmenter la capacité de traitement de l'installation de désodorisation des vapeurs de cuisson rejetées dans l'atmosphère.

- Différentes installations visant l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration (STEP).

A noter que la transformation du digesteur ou réacteur de biométhanisation (bassin caréné en tôle ondulée noire) en bassin anaérobie est en cours et, à notre connaissance, sans permis d'environnement.

- 3.3 - Observations des Organismes Associés :

Le dossier d'enquête publique a été transmis pour avis aux organismes suivants :
- DREAL
- DDTM
- VNF
- ARS

La Commissaire-Enquêtrice n'a eu connaisssance que des avis portés par la DDTM, VNF et l'ARS.

<u>Avis de la DDTM :</u>

1- La description de la phase chantier manque d'informations sur les points suivants :
les mesures prises concernant la gestion des eaux pluviales

la nécessité ou non d'un curage préalable aux opérations d'aménagement: auquel cas il convient de prévoir des mesures de réduction d'impact (en terme de remise en supsension). Dans la règlementation française celles-ci sont prévues dans l'arrêté national du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales appicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux.
la nécessité ou non de rabattements de nappe en phase chantier,

2- Concernant les eaux pluviales rejetées directement dans le cours d'eau Warnave, se rejetant ensuite à la Lys en amont du projet:

- sur le plan qualitatif, le dossier indique qu'aucun dispositif n'est prévu pour le traitement des eaux pluviales issues des voiries, du parking camions et de la plate-forme du projet. La DDTM, dans le département du Nord, impose le traitement (MES, HAP) de ces eaux aux porteurs de projet de façon à ne pas dégrader la masse d'eau réceptrice et l'objectif de bon état chimique.
- Sur le plan quantitatif, le dossier indique que le rejet au canal se fera à 5 L/s/ha avec un stockage préalable de 1800 m^3 (dimensionnement à 50 ans). Il convient de noter que ce débit est largement supérieur à celui que le Service de Police de l'Eau impose aux porteurs de projet (2 L/s/ha), d'autant plus qu'un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) est prescrit côté français à cet endroit (l'exploitant français VNF a t-il été consulté ?). Nous imposons également dans le cas d'un PPRI prescrit, de dimensionner le bassin de stockage des eaux pluviales sur la base d'une pluie centennale pour ne pas aggraver le risque d'inondation. La lecture du dossier soulève la question du volume de stockage (à 50 ans dans le dossier) : comment peut-il être garanti alors que ce bassin se situe en zone humide et donc souvent en eau ? (les dimensions du bassin ne sont d'ailleurs pas fixées dans le projet).

3- Concernant le milieu naturel et les espèces en présence, le dossier fait état de nombreux sites remarquables et d'espèces potentiellement impactés par le projet (site Natura 2000 belge avec un cortège d'espèces lié à ce site et notamment l'avifaune, ZNIEFF de type 1 côté français "Marais et prairies humides de Warneton", zones humides). Ces impacts mériteraient d'être développés davantage pour permettre de définir des mesures d'évitement, réduction et/ou compensation.

A titre d'exemple l'impact sur zone humide du projet est compensé dans le dossier par la mare servant au stockage des eaux pluviales. Côté français, nous imposons aux porteurs de projet pour la compensation de zone humide d'étudier les fonctionnalités de la zone humide détruite (état initial) pour ensuite appliquer la démarche éviter/réduire/compenser. La mesure compensatoire proposée est alors cohérente avec la zone humide détruite du fait de l'équivalence de ses fonctionnalités

Avis de VNF :

"Par courrier en date du 6 juillet 2018, vous avez bien voulu nous communiquer un exemplaire du dossier soumis à enquête publique relatif au projet d'implantation d'une plate-forme bimodale belge sur les bords de la Lys à proximité de la frontière belge.

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre avec 27 des émissions totales en 2011. Sûre et respectueuse de l'environnement, la voie d'eau est très peu consommatrice d'énergie: avec la même quantité de carburant, on transporte les marchandises par voie fluviale sur une distance 5,5 fois plus longue que par la route et plus de deux fois plus longue que par le train.

Cette caractéristique va de pair avec une faible pollution, tant sonore qu'atmosphérique. Le programme Seine-Escaut contribue aux objectifs du programme européen « Marco-Polo» destiné à favoriser les actions de rééquilibrage modal de la route vers le transport maritime à courte distance, le rail et la navigation intérieure.

Plus précisément, la liaison fluviale Seine-Escaut est le projet prioritaire n"30 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) retenu par la Commission européenne. Elle a pour vocation de relier le bassin de la Seine avec le bassin de l'Escaut et a pour objectif de contribuer de façon significative à la suppression des goulots d'étranglement présents sur les corridors du réseau transeuropéen. Le projet Seine-Escaut consiste en :

- La création d'un nouveau canal de 106 km, dénommé canal « Seine - Nord Europe» qui va relier par une voie à grand gabarit la Seine et l'Oise aux réseaux fluviaux du nord de l'Europe;

La modernisation de voies d'eau existantes en France (Seine, Oise, liaison Dunkerque-Escaut/Deûle), en Flandre et en Wallonie (projet « Seine-Escaut Est» (SEE» qui serviront de

débouchés au nouveau canal Seine-Nord et relieront celui-ci aux principaux ports de l'Europe du Nord.

Le projet Seine-Escaut est inscrit dans une démarche globale d'aménagement et de compétitivité du territoire, de réduction des impacts environnementaux des transports et de valorisation de la polyvalence de la voie d'eau. Il répond à plusieurs objectifs complémentaires

- libérer le potentiel de croissance du transport de marchandises aujourd'hui freiné par le goulet d'étranglement routier du nord de la France, en proposant un mode de transport alternatif.
- assurer le développement du transport fluvial rendu possible (ou compétitif) par l'émergence des navires de grand gabarit. favoriser l'essor économique et industriel des territoires traversés avec la création de plateformes multimodales d'échange alimentées par la voie d'eau et la route ou le rail. permettre un développement durable respectueux de l'environnement: réduction du trafic routier, participation à la gestion des crues de l'Oise, etc.

Sur le projet d'aménagement de la platefonne susvisée dans le présent dossier, son contexte environnemental nécessiterait sans conteste une attention particulière. Cela est d'autant plus important que le projet de recalibrage de la Lys a été mené indépendamment de ce projet de quai et qu'il est donc nécessaire que son niveau d'intégration par rapport à l'environnement soit à la hauteur de celui qui a été le parti pris de VNF, du SPW et de W&Z sur le dossier de la Lys.

Avis de l'ARS :

"Par courrier reçu le 11 juillet, vous avez sollicité l'avis de l'Agence Régionale de Santé concernant le projet de plate-forme bimodale (eau-route) belge sur les bords de la Lys, à Warneton, à proximité de la frontière française.

Le projet consiste principalement en la création d'un quai de 60m de large et 250m de long. Cette installation sera située le long de la Lys, en plein secteur préservé.

Le dossier présenté appelle plusieurs remarques, en particulier sur sa justification, sur la

Lys frontalière et sur les nuisances sonores potentielles pour les riverains français situés en vis-à-vis du site'

Sur la justification :

Le projet manque de clarté sur son intérêt. Il est justifié tantôt par la proximité de la plateforme avec la zone d'activité industrielle locale (argument 1), tantôt par sa proximité avec les axes autoroutiers E42 et E 17 -E25 (argument 2).

1) Le premier argument pose la question du volume de trafic intéressant pour amortir et compenser l'impact d'une telle plateforme. Le projet ne présente même pas de locaux de gestion et d'organisation sur les plans de l'installation, ce qui laisse supposer un trafic extrêmement restreint. A l'inverse, des structures portuaires beaucoup plus conséquentes auraient pu supposer la réalisation d'un réel port de transit à développer au-delà des seules modalités de transport routière et fluviale.
2) Le second argument suppose que le transport fluvial et le routier soient complémentaires ce qui mériterait d'être justifié par des données de trafic et de transit de marchandises. En effet, le fret fluvial a vocation à se substituer au routier pour les longues distances ce qui ne serait plus le cas en coupant le trajet avec une opération de changement modal vers le routier.

Sur l'impact environnemental :

La réalisation du projet engendrera la destruction de 340m de berges, des prairies humides, des roselières et autres saules taillés en têtard. La perte très significative de ces habitats aura un impact prévisible sur les deux rives de la Lys. Le dossier d'étude recommande des compensations sans en envisager les modalités ni garantie de réalisation.

Sur les nuisances sonores;

Le dossier présente des relevés sonores à proximité de l'entreprise Clarebouts Potatoes ainsi qu'une estimation mathématique d'atténuation des bruits avec la distance. Ces éléments ne permettent aucune évaluation des nuisances sonores en particulier pour les habitations les plus proches.

Or, les habitants les plus proches sont les riverains situés à Deulêmont, en quasi vis à vis de la plateforme, sans obstacle à la propagation du bruit.

En conséquence, le dossier aurait dû prévoir une évaluation des nuisances sonores en conformité avec la réglementation française relative aux bruits émis dans

l'environnement avec des mesures in situ du niveau sonore actuel. Pour toutes ces raisons, l'ARS des Hauts-de-France a une position défavorable à la réalisation du projet de plate-forme bimodale au lieu-dit Pont Rouge à Warneton en Belgique.

- 3.4 - observations des communes concernées :

La Commissaire-Enquêtrice s'est rapprochée des 4 communes concernées par le projet soumis à la présente enquête publique afin de connaitre l'avis qui avait été porté par délibération par chacune d'elles.

Avis porté par délibération par la commune de Comines

La Commissaire-Enquêtrice n'a pas eu connaissance de délibération de la commune de Comines.

Avis porté par délibération par la commune de Deûlémont

DCM 2018.051

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DEULEMONT

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Deûlémont se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire trois jours francs à l'avance, conformément à l'Article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M.M. LIENART Christophe, Maire, FACON Anne-Sophie, DELRUE Sylvie, LOUVET-MACHUT Isabelle, VERMERSCH Ghislaine, Adjoints au Maire, BAUSIER

Laurent, MAIGNAUD Martine, LECOMTE Marie-Dominique, LEMAY Cédric, PIROT Stéphanie, HOOGSTOEL Anne-Marie, CUVELIER Jean, MENERAT Colette, LEIRE Marie-Christine, Conseillers Municipaux

Absents : M.M. BRANDT Laurent (ayant donné pouvoir à DELRUE Sylvie), HEMELSDAEL Eric (ayant donné pouvoir à LECOMTE Marie-Dominique), DELVALLEE Cédric (ayant donné pouvoir à LOUVET-MACHUT Isabelle), FINOT Victor (ayant donné pouvoir à BAUSIER Laurent), DELMOTTE Jean-Charles (ayant donné pouvoir à MENERAT Colette), conseillers municipaux excusés

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 14 - Membres ayant donné pouvoir : 5

Président de séance : M. LIENART Christophe (JO AN 27 février 2007 – n° 111047)

Secrétaire de séance : Mme VERMERSCH Ghislaine (Art. 2121-15 du CGCT)

Date de la convocation : le 14 septembre 2018

Objet : enquête publique sur l'implantation d'une plateforme bimodale à proximité de la frontière française pour la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le port autonome du centre et de l'Ouest (PACO) – enquête publique à caractère transfrontalier située sur la Commune de Deûlémont : avis du Conseil Municipal

Exposé de Monsieur Le Maire :

Par courrier du 20 août 2018, Monsieur Le Préfet du Nord nous a informés que le Service Public de Wallonie (Direction des Voies hydrauliques de Tournai) en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), projette d'implanter au niveau du lieu-dit du Pont-Rouge à Comines-Warneton (Belgique), une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française, en rive gauche de la Lys et d'une voirie d'accès à Warneton Belgique, face au grand large de la Lys.

Aussi, une enquête publique transfrontalière est actuellement organisée en France, sur les Communes de Deûlémont, Comines, Frelinghien et Warneton, depuis le 27 août 2018 et jusqu'au 27 septembre 2018 inclus ; et ce, dans le cadre des dispositions de la convention d'Espoo du 10 septembre 1997 encadrant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers.

Pour ce faire, une commissaire-enquêtrice a été nommée, afin d'informer au mieux les administrés des villes concernées par cette enquête publique, et qui pourront compléter le registre d'enquête mis à la disposition du public. En outre, la Préfecture du Nord invite le Conseil Municipal à donner son avis sur le projet d'installation de cette plate-forme bimodale, et ce, en application des dispositions de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Ce même projet a fait l'objet d'une enquête publique, en Belgique, à la Maison Communale de Comines-Warneton Belgique, du 28 juin 2018 au 27 août 2018 (avec une suspension de l'enquête du 16 juillet 2018 au 15 août 2018). Nous avions donc été destinataires du dossier d'enquête qui nous a été transmis par le SPW ; et suite à cela, nous avons transmis notre avis par délibération n° 2018.045 du 18 juin 2018 (ci-joint).

Ce projet étant susceptible d'avoir un impact transfrontalier préjudiciable, l'enquête publique actuellement en cours en France, justifie donc l'application de la convention d'Espoo précitée.

A la lecture attentive du dossier d'enquête, il apparaît que ce projet se situe en bordure de la Lys qui constitue une frontière naturelle avec la France, à proximité des Communes françaises de Deûlémont, Frelinghien et Warneton. De ce fait, l'exploitation de cette plate-forme aura un impact important sur l'environnement et les populations françaises riveraines. C'est pourquoi, il est important de bien informer celles-ci. Ainsi, une conférence de presse a été organisée le mardi 11 septembre dernier, puis une réunion publique a été organisée conjointement avec les Villes de Deûlémont, Frelinghien, Comines et Warneton, et avec « l'association Deûlémont Défense Environnement » le vendredi 14 septembre dernier. Au cours de cette

réunion, il ressort que les riverains sont très inquiets quant à leur qualité de vie sur notre secteur si un tel projet voyait le jour.

En effet, ce projet de plate-forme bimodale se situe face au grand large de la Lys, à 71 mètres de Deûlémont, juste face à la péniche municipale JASI II, à l'espace Saint-Symphorien. C'est-à-dire que la population deûlémontoise aura à supporter encore et toujours plus de nuisances :

- **Sur le volet « nuisances »** :
-
- *Nuisances visuelles* : l'environnement est déjà fortement dégradé par l'immense congélateur installé face à notre Commune

- *Nuisances sonores* : activité industrielle intense 24 h/24 h, de jour comme de nuit, face à notre Commune (à 71 mètres), et à 212 mètres des habitations deûlémontoises, avec les chargements et déchargements continuels, des rotations incessantes de camions, avec stockage de milliers de containers sur 3 étages

- *Nuisances environnementales* : dégradation de notre environnement par la pollution de l'air et des sols, par les odeurs de friture planant sur notre Commune, par la destruction des zones humides inondables et par conséquent, la destruction de la faune et de la flore…)

- **Sur le volet « environnemental » :** nous déplorons la destruction des zones humides inondables côté Belgique (15 240 m²), par des financements européens FEDER ; puis la préservation de ces mêmes zones humides, côté France, par ces mêmes financements européens FEDER. D'autre part, le fait de bétonner ces zones humides provoquera immanquablement des inondations sur tout le secteur ; puis achèvera de détruire la faune et la flore.

- **Sur le volet « communication »** : M. Le Maire déplore également le manque de dialogue entre la Belgique et la France ; et ce, malgré les nombreux courriers de notre part envers les autorités et administrations belges. Au contraire, nous ressentons un mépris total de la part de la Belgique, notamment par le fait que plans belges occultent complètement la France qui est pourtant située à 71 mètres des projets belges. Deûlémont n'existe pas !

- **Sur le volet « financements »** : Les coûts engendrés par ces travaux sont co-financés par des fonds européens FEDER. Ces fonds européens financent d'une part des travaux de préservation des zones humides bordant notre cours d'eau, et ce, dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de notre environnement (travaux engagés par la Métropole Européenne de Lille qui a maintenant la compétence GEMAPI ; et par les Voies Navigables de France, dans le cadre des corrid'ors écologiques et de la « trame verte et bleue – projet « Corrid'or » ; et ces mêmes fonds européens financent d'autre part, juste en face, en Belgique, la destruction de ces mêmes zones humides pour édifier une plateforme bimodale, alors que les « Ports de Lille » disposent déjà de deux plateformes multimodales, dont une est située à Wambrechies, à 5 kms de notre Commune. Il s'agit ici de deniers publics émanant de fonds européens ! Il s'agit de 2 300 000 € de financements européens…

- **Sur les extensions futures** : ce quai de déchargement justifiera très certainement l'édification d'un second congélateur, jusque à côté du premier, et tout aussi démesuré, ce qui achèvera de défigurer définitivement le Village de Deûlémont (noté noir sur blanc dans le dossier de la plateforme bimodale). Faut-il rappeler que la société Clarebout avait déposé une demande de permis de construire auprès du Service Public de Wallonie (SPW) pour la construction d'un second congélateur automatique, et que cette demande a fait l'objet d'une enquête publique par la Préfecture du Nord, du 18 mai 2017 au 20 juin 2017, et ce, dans le cadre de la convention d'Espoo encadrant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers. A l'issue de

cette enquête publique, la Préfecture du Nord a émis un avis défavorable sur ce projet, le 24 juillet 2017.

En parallèle, les autorités belges ont suivi les recommandations de l'Etat français dans sa décision ; le Conseil Echevinal de la Commune de Comines-Warneton, lors de sa séance du 31 juillet 2017, a refusé de délivrer l'autorisation nécessaire à la construction de ce second congélateur.

Ce nouveau projet d'installation de cette plate-forme bimodale vient à nouveau porter un coup de massue au sein de notre population deûlémontoise.

En conséquence, il vous est proposé :

- De refuser catégoriquement l'implantation de cette plateforme bimodale à l'endroit projeté tel que matérialisé sur le plan ci-joint ; à savoir, juste devant notre village, face au grand large de la Lys, à 71 mètres de notre Commune et à 212 mètres des habitations deûlémontoises, et ce, en raison des nuisances reprises ci-dessus, et de l'impact environnemental non négligeable qu'impliquera cette installation, et qui menace gravement notre population et notre environnement,

- De reprendre les termes de notre délibération n° 2016.071 du 6 décembre 2016 par laquelle nous avions émis à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet d'aménagement d'une plateforme portuaire,

- D'insérer la présente délibération au registre d'enquête publique actuellement en cours ; et de transmettre notre avis défavorable à Monsieur Le Préfet du Nord,

- De transmettre, pour information, la présente délibération à Messieurs Les Maires des Communes de Comines, Frelinghien et Warneton,

- De transmettre, pour information, notre avis défavorable par le biais de la présente délibération, au Service Public de Wallonie (SPW), ainsi qu'à Madame La Bourgmestre de la Ville de Comines-Warneton (Belgique),

- de solliciter l'aide des services de la Préfecture du Nord, de la Métropole Européenne de Lille, de l'Eurométropole, des Voies Navigables de France et de nos représentants politiques français et européens,

- De solliciter l'intervention des services de la DREAL, de l'ARS et de la Chambre d'Agriculture, sur le volet « préservation de l'environnement »,

Propositions adoptées à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Christophe LIENART

Maire de Deûlémont

P.J. : *- 1 photo aérienne du projet d'installation de la plateforme bimodale*

- 1 délibération du Conseil Municipal n° 2018.045 du 18.06.2018

- 1 délibération du Conseil Municipal n° 2016.071 du 06.12.2016

- 1 plan émis par le PACO localisant le projet de plateforme

Avis porté par délibération par la commune de Frelinghien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRELINGHIEN

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, s'est réuni en séance publique les Membres du Conseil Municipal de FRELINGHIEN, dans la salle de la Mairie, suite à la convocation qui leur a été faite par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers Municipaux : 17 Date de la convocation : 12 septembre 2018

Présents: PACAUX Michel, FIN Marie-Christine, MOUTON Serge, DEWAGTERE Éric, LACROIX-SARPAUX Valérie, TOLMAN Teddy, PACAUX Christophe, Didier BERTRAND, LEMOINE Catherine, BLANCKAERT Arnaud, HAVRET-LECROARD Corinne, (11)

Absents donnant pouvoir (5) : SCHOEMAECKER Daniel (donnant pouvoir à FIN Marie-Christine) DUMORTIER Sylvie (donnant pouvoir à DEWAGTERE Eric) ELSENS Jean-Luc (donnant pouvoir à MOUTON Serge) BRAME FRANCOIS BRAME Marie-Michèle (donnant pouvoir à Catherine LEMOINE) FRANCOIS DEWAELE Edith (donnant pouvoir à Christophe PACAUX

Absent excusé (1) : LEGROUX Frédéric

Secrétaire de Séance : BLANCKAERT Arnaud

Objet : Aménagement de la plate-forme bimodale sur la commune belge de Comines-Warneton, face à Deulémont

Le Service Public de Wallonie, représenté par la direction générale opérationnelle de la Mobilité et des voies Hydrauliques projette d'implanter au niveau du lieu-dit du Pont Rouge à Comines-Warneton(Belgique) une plate forme bi-modale à proximité de la frontière française.

Ce projet pouvant avoir un impact environnemental sur le territoire français, une enquête publique sera réalisée du 27 Aout au 27 Septembre 2018 inclus, et toute personne pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairies de Comines Deulémont Warneton et Frelinghien.

Ce projet prévoit :

- La construction d'un mur de quai, ainsi qu'une aire de manutention à l'arrière du futur quai de 250 mètres,
- La réalisation d'une voirie d'accès à la plateforme
- L'aménagement d'un parking en entrée de site
- La mise en œuvre d'aménagements paysagers
- La déviation du chemin du Halage inscrit en RAVel

Le 10 Octobre 2017, la commune de Frelinghien a pris une délibération émettant un avis défavorable à l'extension d'un élevage porcin belge, exploité par la Société Taverne pour l'exploitation de 11 880 porcs sur le site de Neuve Eglise, compte tenu du trafic des poids lourds, des mauvaises odeurs dues au plan d'épandage inexistant, causant un impact sur la nappe phréatique et carbonifère.

La commune de Frelinghien a pris des orientations d'avant-garde pour préserver le secteur contigu au futur projet de la plateforme bimodale, qui ne respecte pas l'environnement sur le plan de la flore et de la faune. Un arrêté Biotope a été pris en date du 1er juillet 1996 par la Préfecture de Lille sur 45 hectares, pour conserver la qualité biologique des prairies des Willemots.

Des prescriptions importantes ont été décidées, et un suivi permanent est effectué par le centre Régional de Phytosociologie agréé de Bailleul, afin de sauvegarder l'intégrité des Biotopes et des populations d'espèces protégées pour la plupart menacées, notamment la fritillaire en voie de raréfaction, et les espèces animales, qui font des allers et retour dans ce secteur.

Une convention a été mise en place avec certains cultivateurs afin de préserver ce secteur sur le plan de la flore et de la faune.

La Métropole Européenne de Lille et la commune, en date du 30 mai 2011, ont organisé une réunion dans le cadre de la politique Espace Naturel Métropolitain et du Projet CORRID OR concernant la mise en œuvre du Parc Transfrontalier du Val de Lys ;

Ce comité de pilotage existe d'ailleurs encore aujourd'hui, car des accords ont été pris sur les réserves foncières à préserver, qui font que la Lys sert de frontière entre la France et la Belgique afin d'intervenir sur le domaine public fluvial, ainsi que les voies navigables de France.

Les accords internationaux permettent aux voies navigables d'intervenir sur notre territoire, d'ailleurs des accords ont été signés, ainsi qu'un projet Interreg Corrid'or Transfrontalier du Val de Lys.

Des études juridiques Franco-Belges dans le cadre de l'aménagement et la Présentation des milieux naturels tels que les prairies humides ont été effectuées et on peut se rendre compte que cette plate-forme bimodale détruirait en totalité nos secteurs de Deûlémont jusque Erquinghem-Lys, et même jusque Halluin.

La Métropole Européenne de Lille a d'ailleurs pris une délibération le 1er mars 2002 pour la valorisation du Patrimoine Naturel et paysage Métropolitain, et s'investit fortement sur les futurs projets d'aménagement du parc Transfrontalier Leievallet-Parc de la Lys Phase 2. Le développement du parc Transfrontalier se fait avec les belges dans le cadre du projet Interreg 4, Corrid'Or et projet INTEREG VALYS ;

Cette phase d'aménagement sur le Val de Lys au titre de la politique de l'espace naturel Métropolitain fera l'objet d'aménagement afin de conforter les zones humides qui nous entourent.

La construction de cette plateforme risque donc de défigurer les paysages remarquables de Deulémont, Warneton et Frelinghien, et ce secteur doit être sauvegardé pour nos enfants et petits-enfants, sur le plan humain et environnemental. La Métropole Européenne de Lille, avec l'espace naturel Métropolitain investit des millions d'euros pour sauvegarder l'un des

plus beaux espaces naturels de la Métropole Lilloise. Deux réunions de comité technique de pilotage sont programmées les 5 octobre et 5 novembre 2018 prochains, afin de conforter à nouveau dans le secteur de la vallée de la Lys qui risque d'être détruit totalement avec ce projet.

En conclusion, ce projet de plateforme bimodale a un aspect spéculatif pour certains ; en effet, hormis le quai de 250 mètres de long, il y a aussi une vision spéculative avec ses dizaines d'hectares en vue d'une zone industrielle, implantée sur zone humide, indispensable pour nos réserves d'eau d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Par 16 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits,

Certifié exécutoire, Le Maire,

Avis porté par délibération par la commune de Warneton

Délibération N° 2018-15 endate du 4 septembre 2018.

" Monsieur le Maire rappelle l'arrêté d'enquête publique organisée en France par M. le Préfet du Nord, entre le 27 août et le 27 septembre 2018 inclus.
Il souligne que Mme Jacqueline HUART, Commissaire Enquêtrice, a déjà tenu une permanence en mairie le mardi 28 août, et qu'une seconde sera assurée le mardi 25 septembre 2018 de 15h00 à 18h00: dans le cadre de l'exercice d'une saine démocratie, il est très important, pour toute enquête publique, que les citoyens fassent part de leurs observations.
Il souligne que le dossier soumis à l'enquête reste à disposition du public pour consultation, ainsi que sa version numérique sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord et qu'un registre d'enquête est ouvert de même que des observations peuvent être transmises par voie électronique.
M. le Maire présente les principaux éléments constitutifs du dossier et initialise un débat afin de recueillir l'avis des membres du conseil.

- Le conseil reprend stricto-sensu les propos inscrits dans sa délibération 2017-13 du 16 mai 2017 en second et troisième paragraphes:

« *... Monsieur le Maire rappelle la pierre angulaire des correspondances déjà échangées dans le cadre de ce dossie r: le strict respect des zones inondables n'est pas assuré, tel que déjà demandé dans notre courrier YPI274 du mardi* 18 *octobre 2016 adressé au Service Public de Wallonie-âMONS(B,J-(en réponse àune demande d'extension d'exploitation introduite par les Ets Clarebout à Warneton contigüe au site du quai projeté)* ; *cet état de fait a notamment été rappelé dans sa délibération 2016-29 du 06 décembre 2016.*

Ainsi que mentionné la commune de Warneton France se réserve le droit d'ester en cas d'atteinte à l'intégrité de son territoire par voie d'inondations liées aux extensions des projets Clarebout, tant vis-à-vis de l'industriel que de tout autre intervenant, quel que soit l'échelon de responsabilité, à l'origine de décisions favorisant la réalisation du dispositif déclencheur du préjudice potentiel. Pour mémoire, la France met en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.!) dont les efforts ne seront concluants qu'en termes de respect des responsabilités transfrontalières ... ».

- il existe déjà des infrastructures aux écluses de Bas - Warneton, dont la nature semble pouvoir s'inscrire dans la continuité d'une zone bimodale, qui apparaîtrait comme complémentaire. Reprenant les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, il semblerait que la zone d'implantation proposée à Warneton soit la plus exposée en cas de débordement avec une altitude d'environ 12,60 m contre le site de l'écluse de Bas - Warneton, qui affiche un peu plus de 14 m ;

- les utilisateurs potentiels de la zone ne sont pas définis dans leur pluralité, il ne peut être admis qu'une structure financée par des fonds publics soit utilisée en principal par une entreprise. En particulier : la route d'accès au quai se situe sur un terrain privé : le propriétaire en détenant la maîtrise, il pourrait donc exister un risque latent d'indisponibilité de la voie pour d'autres entités, y compris le PACO ;

- il est particulièrement choquant que des fonds attribués par le FEDER financent l'instauration et la préservation de zones humides d'un côté de la Lys alors que de l'autre on procède à leur oblitération partielle grâce à des deniers de même origine;
- les nuisances sonores, visuelles, olfactives (liées à l'utilisation d'engins à moteurs à combustion

thermique) s'adjoindraient à celles déjà existantes et qui sont de nature à porter préjudice au cadre de vie et, potentiellement, à la valeur des habitations de Deûlémont, riveraines et très proches du site d'implantation projeté;

- l'ensemble du dossier regorge d'informations techniques, mais manque d'indications précises relatives aux conditions d'exploitation de la structure proposée.

A la suite de quoi

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, décide de prononcer un avis DÉFAVORABLE à l'implantation d'une plateforme bimodale à Comines-Warneton.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits."

- 3.5 - Remarques de la Commissaire-Enquêtrice :

L' enquête publique étant terminée, avant d'émettre un avis, la Commissaire-Enquêtrice a pris acte des éléments suivants :

<u>En ce qui concerne le dossier :</u>

La Commissaire-Enquêtrice a constaté que l'étude d'incidence du dossier ne prenait pas en compte l'impact du projet sur la rive française de la Lys.

Lors de sa rencontre avec Monsieur le Premier Attaché du Service Public de Wallonie, la Commissaire-Enquêtrice a présenté le bilan de l'enquête publique en cours et a remis une liste de questions que se posaient les riverains français quant à l'impact du projet sur leur qualité de vie.

La règlementation concernant les enquêtes publiques frontalières ne prévoit pas d'obligation de mémoire en réponse pour le pétitionnaire.

Il avait pourtant été envisagé par Monsieur le Responsable du Service Public de Wallonie d'apporter des arguments de réponse aux craintes du public mais ces éléments ne sont pas parvenus à la Commissaire-Enquêtrice.

Par ailleurs, on peut déplorer que le projet de plateforme bimodale ait été mené indépendamment du projet de recalibrage de la Lys.

<u>En ce qui concerne les communes concernées et les élus régionaux :</u>

La Commissaire-Enquêtrice prend acte de l'opposition unanime des 3 communes les plus concernées : Deûlémont, Warneton et Frelinghien.

La commune de Comines, moins concernée par les nuisances actuelles et par le futur projet ne s'est pas prononcée par délibération.

Néanmoins, les Maires des 4 communes se sont solidairement regroupés pour organiser une réunio publique le 14 octobre 2018 qui a réuni plus de 200 personnes.
Des interventions d'élus (députés, conseillers régionaux…), défavorables au projet, ont été annexées dans les observations du public.
On relève :

- "Il est déploré la destruction des zones humides inondables côté Belgique (15 240 m²), par des financements européens FEDER ; puis la préservation de ces mêmes zones humides, côté France, par ces mêmes financements européens FEDER.
- D'autre part, le fait de bétonner ces zones humides risque de provoquer immanquablement des inondations sur tout le secteur avant d'achèver de détruire la faune et la flore.
  Les coûts engendrés par ces travaux co-financés par des fonds européens FEDER participent d'une part aux travaux de préservation des zones humides bordant le cours d'eau dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de l'environnement (travaux engagés par la Métropole Européenne de Lille qui a maintenant la compétence GEMAPI ; et par les Voies Navigables de France, dans

le cadre des corrid'ors écologiques et de la « trame verte et bleue – projet « Corrid'or » .

Ces mêmes fonds européens financent d'autre part, juste en face, en Belgique, la destruction de ces mêmes zones humides pour édifier une plateforme bimodale, alors que les « Ports de Lille » disposent déjà de deux plateformes multimodales, dont une est située à Wambrechies, à 5 kms de Deûlémont.

Il est signalé qu'il s'agit de deniers publics émanant de fonds européens, qu'il s'agit de 2 300 000 € de financements européens… "

<u>En ce qui concerne les riverains des 4 communes :</u>

Les habitants des 4 communes, à l'exception de Comines moins concernée par le projet, se sont mobilisés massivement pour répondre à la présente enquête publique.

Les nombreuses observations et remarques enregistrées sur les registres et par courriel attestent d'une forte opposition au projet.

Sur les 158 opinions exprimées on relève 156 avis défavorables, un seul avis favorable et un avis "*pas contre*" mais accompagné d'une réserve : la construction d'un mur anti-bruit au bout de la propriété du signataire.

Des protestations du public concernant certaines procédures administratives, notamment l'affichage de l'enquête publique, ont fait l'objet de réponses de la part des Services préfectoraux qui sont reprises ci-dessous de façon in extinso :

"Les caractéristiques et les dimensions d'affichage de l'avis d'enquête sont relatifs à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012. Or, cet arrêté a été réalisé afin de compléter l'article R123-11 du code de l'environnement.

Les enquêtes publiques transfrontalières ne reposent pas sur les mêmes bases juridiques que les enquêtes réalisées pour les projets français (articles R123-27- 1 à R123-33 du code de l'environnement).

De ce fait, certaines dispositions habituellement applicables lors des enquêtes françaises, ne sont pas reprises dans le cas présent.

C'est le cas notamment de l'article R123-11 du code de l'environnement, comme le précise l'introduction de l'article R123-27-1 du code de l'environnement:

"L'enquête publique est effectuée conformément aux articles R. 123-4, R. 123-9, R. 123-10, R. 123-13, R. 123-17, au premier alinéa de l'article R. 123-18 et à l'article R. 123-19, ainsi que selon les dispositions de la présente section. Les articles R. 123-25 à R. 123-27 relatifs à la rémunération du commissaire enquêteur s'appliquent sous réserve de l'article R. 123-28."

Dans le cadre d'une enquête publique transfrontalière, les modalités de publicité sont régies par l'article R123-29 du code de l'environnement. Cet article n'impose pas une contrainte particulière pour l'affichage de l'avis d'enquête. [6]

Les motivations exprimées par le public concernent, pour la plupart, les nuisances occasionnées actuellement par l'usine Clarebout Potatoes installée de l'autre côté de la de Deûlémont.

Les riverains déplorent de fortes odeurs de frites avec des dépôts graisseux sur les voitures, le linge qui sèche dans les jardins etc…

Ils se plaignent de la circulation de gros camions, des bruits et de la pollution de l'air.

Ils signalent des rejets de l'usine dans la Lys et dénoncent la destruction de la nature et de la biodiversité.

Si ces nuisances, actuellement déplorées, ne peuvent pas être imputées à la plateforme qui n'est pas encore construite, les riverains s'élèvent contre un projet situé sur une zone classée "zone humide" pour laquelle des fonds européens ont été attribués et qui imperméabilisera davantage une partie de ces surfaces inondables et régulièrement inondées.

Ils craignent une aggravation des nuisances actuelles provoquées par le trafic incessant des camions qui se rendront à la plateforme et le bruit des chargements et déchargements 24h/24 et 7jours/7.

Ces préjudices, néfastes pour la santé des habitants ont aussi une incidence sur la valeur immobilière de leurs maisons qui ne tarderont pas à devenir invendables.

Par ailleurs, les riverains signalent le double emploi que ce projet ferait avec l'existence d'une plateforme déjà située à Bas-Warneton.

[6] Informations donnés par les Services préfectoraux

Ils craignent que ce projet situé à proximité immédiate de l'usine Clarebout Potatoes n'ait d'autre but que de favoriser l'extension de cette usine et n'aggrave encore les nuisances ressenties actuellement.

En conclusion :

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les Services concernés de France avant l'élaboration du projet et la constitution du dossier présenté à l'enquête publique.

Ce projet de plateforme est situé en zone marécageuse bénéficiant d'un véritable potentiel de biodiversité. Il est localisé en zone inondable, avec imperméabilisation des sols situés en Zone Humide et se trouve en contradiction avec la Conventions d'Espoo et les accords signés.

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice

IV - ANNEXES :

En raison du volume de ce rapport, toutes les pièces annexes sont jointes au dossier remis en Préfecture du Nord.

Jacqueline HUART
Commissaire-Enquêtrice